



HAL
open science

Les réfugiés juifs, venus d'Europe occidentale et orientale, dans le département du Doubs, de 1933 à 1945

Clarisse Guichard

► To cite this version:

Clarisse Guichard. Les réfugiés juifs, venus d'Europe occidentale et orientale, dans le département du Doubs, de 1933 à 1945. Education. 2022. dumas-04222586

HAL Id: dumas-04222586

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04222586>

Submitted on 16 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Les réfugiés Juifs, venus d'Europe occidentale et orientale, dans le département du Doubs, de 1933 à 1945

Illustration 1 : arrivée de réfugiés Juifs d'Allemagne, en France, 1936.

Université de Franche-Comté, INSPE de Besançon

Centre de Télé-Enseignement universitaire

Master Mention MEEF Histoire-Géographie

GUICHARD Clarisse

Les réfugiés Juifs, venus d'Europe occidentale et orientale, dans le département du Doubs, de 1933 à 1945

Mémoire de Master 2 en histoire contemporaine

Présenté sous la direction de M. Barrière Jean-Paul, professeur d'histoire contemporaine

Session de juin 2023

Remerciements

Je tiens à marquer ma reconnaissance à M. Jean-Paul Barrière pour sa disponibilité, son soutien, pour ses remarques et conseils avisés, apportés lors de mes recherches et la construction de ce mémoire.

Que soit aussi remerciés les personnels des archives départementales du Doubs, et plus particulièrement M. Aubin Leroy, les personnels des archives municipales de Besançon et du Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, pour leur accueil agréable et leur aide précieuse.

Table des matières

Introduction	1
I- Être Juif étranger de 1933 à 1940, dans le département du Doubs	6
1) Qui sont-ils ?	6
a) Leur nombre	6
b) Leurs nationalités et raisons de leur départ.....	7
2) Pourquoi les réfugiés Juifs choisissent ce territoire ?.....	9
a) Pourquoi le choix de la France ?	9
b) Pourquoi le choix du Doubs ?.....	9
3) Vivre en France et dans le Doubs malgré l'antisémitisme	10
a) L'antisémitisme subi par les réfugiés Juifs au quotidien.....	10
b) La nécessité de s'intégrer, dans le Doubs, pour les réfugiés Juifs	12
II- Être Juif étranger de 1940 à 1945, dans le département du Doubs.....	14
1) Quels changements l'arrivée de Vichy provoquent-ils sur les Juifs étrangers ?.....	14
a) Premier changement : la fuite des Juifs étrangers vers les zones non occupées (Sud de la France et la Suisse)	16
b) Mais une aide de locaux pour le passage de la ligne de démarcation entre la zone occupée et la zone libre	17
2) Deuxième changement : la multiplication des arrestations dans le Doubs lors de la fuite des Juifs étrangers	20
a) De quelle manière se déroule une arrestation ?.....	20
b) La famille Bierman : un exemple d'une famille juive réfugiée, arrêtée dans le Doubs et déportée	21
c) Des aides accordées aux familles des Juifs étrangers, internés, dans le Doubs ?.....	26
3) Et après la Libération ?.....	29
a) Où se réfugient les Juifs, après la Libération et la guerre ?.....	29
b) Les associations d'aide aux réfugiés Juifs	30

c) Le recensement des Juifs arrêtés, par les autorités françaises, à la fin de la Seconde Guerre mondiale.....	31
--	----

III- Séquence pédagogique 32

Conclusion	89
Sources archivistiques	90
Bibliographie	91
Annexes	99

Table des illustrations

Illustration 1 : arrivée de réfugiés Juifs d'Allemagne, en France, 1936.	1
Illustration 2 : carte de la France sous le gouvernement de Vichy.....	15
Illustration 3 : extrait du Figaro du vendredi 12 juillet 1940.	38
Illustration 4 : carte de la France occupée et libre.....	39
Illustration 5 : carte de la France sous le gouvernement de Vichy.....	40
Illustration 6 : carte de l'Europe en 1940.....	42
Illustration 7 : carte de l'Europe en 1944.....	42
Illustration 8 : carte de l'Europe aujourd'hui.	43
Illustration 9 : frise chronologique de la période de Vichy.....	44
Illustration 10 : document 1.....	45
Illustration 11 : document 2.....	46
Illustration 12 : document 3.....	46
Illustration 13 : document 1.....	49
Illustration 14 : document 2.....	49
Illustration 15 : document 3.....	50
Illustration 16 : la Révolution nationale ou le redressement de la « maison France ». Affiche de propagande.	52
Illustration 17 : affiche de propagande de la Révolution nationale.....	52
Illustration 18 : document 1.....	57
Illustration 19 : document 2.....	58
Illustration 20 : document 3.....	58
Illustration 21 : document 4 : « Je travaille en Allemagne. Pour la relève, pour ma famille, pour la France. Fais comme moi! ». Affiche de propagande.	59
Illustration 22 : document 1.....	61
Illustration 23 : document 2.....	61
Illustration 24 : document 3b.....	62
Illustration 25 : document 3a.....	62
Illustration 26 : photo d'époque du massacre d'Oradour-sur-Glane.....	71
Illustration 27 : photo d'époque du massacre d'Oradour-sur-Glane.....	72
Illustration 28 : carte de la France, à partir de la Libération.	73
Illustration 29 : carte de la France lors de la Libération.....	73
Illustration 30 : document 1. Photo d'une femme en train de voter.....	81
Illustration 31 : document 2.....	81
Illustration 32 : L'affiche est datée de 1944. « Constitué et organisé entre la fin de l'année 1942 et février 1943, le réseau Manouchian fait partie du groupe de résistance des « Francs-tireurs et partisans – main-d'œuvre immigrée » (F.T.P.-M.O.I.). Composé de vingt-trois communistes (dont vingt étrangers : espagnols, italiens, arméniens et juifs d'Europe centrale et de l'Est), le réseau est l'auteur de nombreux attentats et actes de sabotage contre l'occupant nazi. Le réseau Manouchian tient son nom de son dirigeant : Missak Manouchian . ».....	85

Introduction

« Nous n'aimons pas que l'on nous traite de « réfugiés ». Nous nous baptisons « nouveaux arrivants » ou « immigrants ». [...] à ma connaissance, il n'y a pas et il n'y a jamais eu d'association fondée sur les persécutés du régime hitlérien dont le nom pût laisser entendre que ses membres fussent des « réfugiés » ». Ces quelques mots de l'article « Nous autres réfugiés », d'Hannah Arendt¹, paru dans la revue *Pouvoirs*, me permettent d'évoquer la situation des réfugiés Juifs, ayant subi les persécutions du régime nazi, à partir de 1933. Et en effet, dans la suite de l'article, Hannah Arendt, juive allemande, naturalisée américaine, fait référence à sa situation de réfugié et pose la question de ce terme.

D'après la définition de la Convention de Genève de 1951, et plus précisément de l'article 1, un réfugié² est une « personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ». Mais pour aboutir à cette définition de « réfugié », il faut revenir sur l'étymologie du terme. Celui-ci vient du latin *refugere*, qui signifie fuir, reculer. Selon Michael Marrus³, jusqu'au XIX^{ème} siècle, le terme de réfugié n'existait pas, ce qui signifiait que « la conscience européenne ne les intégr(ait) pas comme une catégorie⁴ ». A ce moment, le terme de réfugié est synonyme d'exilé politique. Mais au vu de la continuité du flux de réfugiés dans les années 1920, la communauté internationale décide d'élaborer des conventions, afin de répondre à la problématique. Puis, dans l'entre-deux-guerres, le critère pour être reconnu, comme tel, s'agrandit à l'appartenance à un groupe ethnique ou à une aire géographique. En 1939, date à laquelle débute la Seconde Guerre mondiale, les réfugiés recouvrent des situations diverses

¹ Hannah Arendt, « Nous autres réfugiés », *Pouvoirs*, 2013, vol. 144, n°1, p. 5 à 16, p. 5.

<https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2013-1-page-5.htm>

² Malgré l'absence du mot réfugié dans les archives, nous ferons l'hypothèse, très probable que les étrangers accueillis dans le Doubs, à partir de 1933, sont considérés comme fuyant les persécutions. D'autant que les nationalités recensées correspondent à des pays occupés ou collaborant avec le régime nazi.

³ Michael Marrus, *Les exclus. Les réfugiés européens au XXe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1996, 418 p. Tiré de l'article Bruno Groppo. « La notion de réfugié au XXe siècle ». *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, 1999, n°7, p. 165-178. https://www.persee.fr/doc/emixx_1245-2300_1999_num_2_7_1035

⁴ Michael Marrus, *Les exclus. Les réfugiés européens au XXe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1996, 418 p. Tiré de l'article Bruno Groppo. « La notion de réfugié au XXe siècle ». *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, 1999, n°7, p. 165-178, p. 166. https://www.persee.fr/doc/emixx_1245-2300_1999_num_2_7_1035

comme des personnes déplacées, volontairement ou non, suite aux combats, des victimes de transferts forcés, des politiques de terreur et des persécutions. Mais il faut attendre la Convention de Genève en 1951 afin que le sens n'évolue plus.

Il convient aussi de distinguer les réfugiés des déplacés qui sont des « personnes contraintes de fuir à l'intérieur de leur propre pays, notamment en raison de conflits, de violences, de violations des droits humains ou de catastrophes ⁵ ». Enfin, il faut aussi différencier un réfugié d'un migrant. Un migrant, selon les *Nations Unies*, désigne « toute personne qui a résidé dans un pays étranger pendant plus d'une année, quelles que soient les causes, volontaires ou involontaires, du mouvement, et quels que soient les moyens, réguliers ou irréguliers, utilisés pour migrer ⁶ ». Ce peut-être une migration économique, politique ou environnementale.

Concernant la définition du terme « Juif », il faut signaler que selon les conventions topographiques, les juifs correspondent aux membres de la communauté religieuse et les Juifs englobent le peuple Juif en général. Également, si l'on se réfère à la définition des nazis ⁷, les Juifs étaient une « race » définie par la naissance et le sang. Était considéré comme Juif, toute personne ayant au moins trois grands-parents nés dans la communauté religieuse juive, selon les lois de Nuremberg ⁸. Ainsi, d'après ces définitions, nous utiliserons le terme de Juif.

Nous nous intéresserons, dans ce mémoire, aux réfugiés Juifs venus d'Europe orientale et occidentale. Ce choix est justifié par les archives étudiées, recensant principalement les nationalités polonaises, allemandes, belges, et hollandaises, nationalités qui ont été soumises à un moment donné au régime nazi, les poussant à fuir. Il convient de rappeler que le continent européen est constitué par l'Europe du Nord, de l'Ouest, Centrale, de l'Est et du Sud. Il est délimité par l'Asie à l'Est, au Sud par la mer Méditerranée, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Nord par l'Océan Arctique. Le continent a une superficie de 23 millions de km². Plus précisément, l'Europe occidentale désigne l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique,

⁵ « Personnes déplacées internes » *UNHCR, The UN Refugee Agency, Suisse*.

<https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/qui-nous-aidons/deplaces-internes>

⁶ « Réfugiés et Migrants ». *ONU*.

<https://refugeesmigrants.un.org/fr/d%C3%A9finitions#:~:text=%C2%AB%20Migrant%20%C2%BB,-Il%20n%27existe&text=Toutefois%2C%20selon%20les%20Nations%20Unies,irr%C3%A9guliers%2C%20utilis%C3%A9s%20pour%20migrer%20%C2%BB>.

⁷ Etant donné que mon mémoire se porte sur les Juifs, fuyant les persécutions, il est important d'avoir la définition d'un Juif, selon les oppresseurs.

⁸ « Les lois de Nuremberg ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.

<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/nuremberg-laws>

la France, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, les Pays-Bas et la Suisse. L'Europe orientale comprend la Biélorussie, la Bulgarie, la Russie, la Hongrie, la Moldavie, la Pologne, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et l'Ukraine. Au-delà du fait, que ces réfugiés Juifs, venus d'Europe, arrivent en l'occurrence, en France, ils arrivent aussi, plus précisément, dans le département du Doubs⁹, département frontalier avec la Suisse. Le département du Doubs appartient à la région Bourgogne-Franche-Comté. Sa superficie est de plus de 5 000 km². Entre 1933 et 1944, la population est d'environ 300 000 habitants¹⁰ alors qu'au recensement de 2019, la population est d'environ 540 000 habitants¹¹.

La période sélectionnée pour l'étude de ce mémoire¹² débute en 1933, date à laquelle Hitler arrive au pouvoir (30 janvier 1933). Adolf Hitler, chef du Parti nazi, promulgue des idées antisémites¹³ et xénophobes. Ces idées provoquent un premier flux de réfugiés, notamment en France, dans un contexte où les actions internationales défendant les réfugiés n'ont que peu de poids. Puis, lorsque le maréchal Pétain, arrive au pouvoir en France, en 1940, celle-ci se retrouve divisée entre une France libre et occupée. Le Doubs se retrouve dans la zone occupée et beaucoup de réfugiés Juifs décident de passer par ce département afin de se rendre en Suisse ou en zone libre. Mon sujet de mémoire s'arrête à la date du 7 novembre 1945, date de la dernière archive étudiée. A cette date, la Seconde Guerre mondiale est terminée,¹⁴ mais de nouveaux enjeux concernant le devenir des réfugiés Juifs se posent alors.

Pour traiter mon sujet, il a fallu se référer à l'historiographie. L'historien phare est Gérard Noiriel qui a notamment publié deux ouvrages, en lien avec mon mémoire *Les Origines républicaines de Vichy*¹⁵, en 1999 et *Etat, nation et immigration*¹⁶, en 2001. Outre cet

⁹ Il est important de préciser que j'ai dû effectuer un choix concernant la délimitation géographique. Mon directeur de mémoire, m'avait, en effet, conseillé d'étudier le Jura. Or, au vu de mon éloignement géographique et de mes débuts difficiles pour trouver des archives, j'ai décidé de me concentrer sur le Doubs, qui me parlait d'autant plus puisque j'y suis née.

¹⁰ « Doubs ». *Wikipédia*. Dernière modification de la page, le 17 juin 2022.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Doubs_\(d%C3%A9partement\)#D%C3%A9mographie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Doubs_(d%C3%A9partement)#D%C3%A9mographie)

¹¹ D'après les données de l'INSEE.

¹² Je tiens à ajouter que les dates choisies n'ont pas été celles de départ. En effet, je devais me consacrer aux années 1930. Cependant, au vu des archives trouvées, qui se concentrent sur la période de Vichy, et au vu du fort lien qui existe entre Vichy et les Juifs, j'ai élargi ma période.

¹³ Un racisme, une hostilité dirigée contre les Juifs.

¹⁴ La guerre est finie en Europe depuis le 8 mai 1945. Le 2 septembre 1945 met officiellement fin à la guerre avec la capitulation du Japon.

¹⁵ Gérard Noiriel, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, ed. Hachette, 1999, 335 p.

¹⁶ Gérard Noiriel, *État, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, ed. Belin, 2001, 400 p.

historien, on peut citer Michael Marrus¹⁷, Robert Paxton¹⁸ ou Pierre Laborie¹⁹, des historiens spécialistes de l'antisémitisme sous Vichy. Nous reviendrons plus en détails dans le III sur les débats historiographiques sur ce thème²⁰. Pour l'introduction, il est donc question d'aborder les historiens spécialistes des migrations puis des historiens spécialistes des Juifs. En ce qui concerne l'immigration, il est important de signaler que les années 1980-1990 ont connu un dynamisme des études, grâce, en partie, au discours de l'extrême-droite. Ralph Schor²¹ est un auteur clé pour la question des migrations. Il a notamment étudié les réactions face à l'arrivée d'étrangers durant l'entre-deux-guerres. En ce qui concerne les historiens spécialistes des Juifs, on peut citer deux courants. Le courant négationniste qui ne reconnaît pas le génocide Juif représenté par Robert Faurisson²², dans les années 1970. Ce courant s'oppose à l'historien Léon Poliakov²³, pionnier dans la lutte contre le révisionnisme et le négationnisme. Dans cette même vision, on peut citer les historiens Serge Klarsfeld²⁴, Robert Paxton ou Laurent Joly²⁵, plus récemment.

Mon mémoire se fonde essentiellement sur des archives. L'étude comprend, donc, un dossier d'arrestation et d'envoi au camp de Pithiviers, d'une famille belge, arrêtée à Morteau, nommée Bierman²⁶. Une archive stipulant le transfert de Juifs étrangers arrêtés²⁷. Mais aussi

¹⁷ Cet auteur a notamment publié *The Unwanted: European Refugees in the 20th Century*, ed. Oxford University Press, 1985, 414 p. Ou « European Jewry and the Politics of Assimilation : Assessment and Reassessment », *The Journal of Modern History*, ed. The University of Chicago Press, 1977.

¹⁸ Cet auteur a notamment publié *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, ed. du Seuil, 1973, coll. L'Univers historique, 480 p. Ou Robert Paxton et Michaël R. Marrus, *Vichy et les Juifs*, Paris, ed. Calmann-Lévy, 1981, coll. Diaspora, n° 20, 448 p.

¹⁹ Cet auteur a notamment publié *Les Français sous Vichy et l'Occupation*, Toulouse, ed. Milan, 2003, 72 p.

²⁰ De plus, je précise que des références historiographiques sont présentes tout au long de mon développement.

²¹ Cet auteur a notamment publié *L'antisémitisme en France dans les années 1930*, Paris, ed. Archipoche, 2021, 402 p. Ou *Histoire de l'immigration en France, du XIXème siècle à nos jours*, Paris, ed. Armand Colin, 1996, 384 p.

²² Cet auteur a notamment publié *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, Paris, ed. La Vieille Taupe, 1980, 275 p.

²³ Cet auteur a notamment publié *Le bréviaire de la haine*, Paris, ed. Calmann-Lévy, 2014, coll. Raymond, 478 p.

²⁴ Cet auteur a notamment publié *Vichy-Auschwitz*, « t. 1 : 1942 : le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France », Paris, ed. Fayard, 1983, 392 p.

Vichy-Auschwitz, t. 2 : « 1943-1944 : le rôle de Vichy dans la solution finale de la question juive en France », Paris, ed. Fayard, 1983.

Mémorial de la déportation des Juifs de France. Tome 3 « Rafles de la zone libre : été 1942 », Paris, ed. FFDJF (les Fils et Filles des Déportés Juifs de France), 2008, 67 p.

Mémorial de la déportation des Juifs de France. Tome 4 « Rafles de la zone occupée : automne 1942 », Paris, ed. FFDJF (les Fils et Filles des Déportés Juifs de France), 2008, 67 p.

²⁵ Cet auteur a notamment publié *L'État contre les Juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, ed. Grasset, 2018, 368 p.

²⁶ Archives départementales du Doubs. 94W81.

²⁷ Archives départementales du Doubs. 94W81.

des dossiers concernant l'aide de locaux pour le passage des Juifs en Suisse²⁸. Un dossier d'une demande d'allocation²⁹ suite à l'arrestation de membres d'une famille juive lié à un autre dossier d'archives, qui rend compte des arrestations réalisées en 1942, mais datant de 1945³⁰. Enfin, deux archives concernant *l'Eclair Comtois*, un quotidien local, sont étudiées³¹.

La problématique de mon mémoire est donc : qu'est-ce être un Juif étranger, fuyant les persécutions, dans le Doubs, entre 1933 et 1945 ?

Pour répondre à cela, j'ai organisé mes idées en trois parties. Premièrement, nous verrons ce qu'être Juif et étranger, dans le département du Doubs, entre 1933 et 1940, dans un contexte antisémite. Puis j'analyserai les conséquences du régime de Vichy sur ces réfugiés Juifs, entre 1940 et 1945. Enfin, je terminerai mon mémoire par la présentation de ma séquence pédagogique.

²⁸ Archives départementales du Doubs. 94W81.

²⁹ Archives départementales du Doubs. 94W81.

³⁰ Archives départementales du Doubs. 94W81.

³¹ Archives municipales de Besançon. Presse régionale. *L'Eclair Comtois*. 25 novembre 1938. Et « Un article de l'Eclair comtois », *Clés pour l'histoire, ressources de Bourgogne-Franche-Comté. Rectorat de l'Académie de Besançon*. Archives du Doubs, 1933. <https://clespourlhistoire.ac-besancon.fr/un-article-de-leclair-comtois/>

I- Être Juif étranger de 1933 à 1940, dans le département du Doubs

1) Qui sont-ils ?

a) Leur nombre

Tout d'abord, il est question d'aborder ce qu'être Juif et étranger, de 1933 à 1940, dans le Doubs, avec en premier lieu leurs origines et plus précisément leur nombre.

Il faut, premièrement, signaler que des vagues migratoires juives ont eu lieu aux époques antérieures. Les premiers recensements de Juifs, dans le Doubs apparaissent au Moyen Age, d'autant que Besançon, au XIV^{ème} siècle, est l'un des seuls territoires à tolérer leur présence, après leur expulsion du royaume en 1394. Ce n'est qu'après la Révolution française, période d'émancipation, que leur situation se stabilise dans le Doubs. Puis, de la fin du XIX^{ème} siècle à 1914, nombre de Juifs fuient l'oppression et les pogroms de la Russie tsariste, de l'Autriche et un contexte économique difficile. Enfin, durant l'entre-deux-guerres, d'autres populations juives se réfugient en France et dans le Doubs, fuyant la crise économique de 1930 ainsi que les débuts des persécutions à leur rencontre.

Durant la période 1933-1941, selon l'article de Diane Afoumado³², « on évalue à plus de 500 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont fui l'Allemagne, l'Autriche et la Tchécoslovaquie ». 60 % sont d'origines allemandes et le reste sont des Juifs originaires des pays de l'Est. Or, comme le rappelle bien l'article, ces chiffres ne comprennent pas uniquement des Juifs, malgré le fait qu'ils représentent la majorité des émigrés. Aussi, comme le signale Anne Grynberg³³, beaucoup de réfugiés sont clandestins ce qui signifie que les chiffres sont biaisés. A l'image de l'évaluation du nombre de réfugiés, à l'échelle nationale, il est tout aussi difficile d'estimer le nombre de réfugiés Juifs dans le Doubs, d'autant qu'aucune liste de recensement n'a été effectuée. Cependant, nous pouvons nous

³² Diane Afoumado, « Le Consistoire et les Juifs immigrés en France pendant les années trente ». *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2001, vol. 172, n° 2, p. 266-284, p. 268. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2001-2-page-266.htm>

³³ L'article d'Anne Grynberg « L'Accueil des réfugiés d'Europe centrale en France (1933- 1939) » *Les Cahiers de la Shoah*, Paris, ed. Liana Lévi, 1993-1994, p. 132, est cité dans l'article de Diane Afoumado « Le Consistoire et les Juifs immigrés en France pendant les années trente » *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2001, vol. 172, n° 2, p. 266-284, p. 271. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2001-2-page-266.htm#no578>

appuyer sur le mémoire d'Anne Rumeau³⁴ pour donner des estimations pour Besançon. Selon elle, lors du dernier recensement de 1936, les Juifs, venus d'Europe de l'Est sont au maximum de 180 personnes.

Malgré leur nombre imprécis, mais grâce aux différentes archives consultées³⁵, nous avons pu identifier différentes nationalités et en déduire les raisons, grâce au contexte.

b) Leurs nationalités et raisons de leur départ

Deuxièmement, une des nationalités majoritaires, présentes dans le Doubs et identifiées sur l'archive³⁶ est la nationalité allemande. En effet, l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le 30 janvier 1933, marque le début de l'antisémitisme et de l'émigration juive allemande. A cette période, il y a environ 523 000 Juifs en Allemagne, soit moins de 1% de la population du pays³⁷. Cependant, les persécutions mises en place, font nettement baisser ce chiffre. Le 1^{er} avril 1933, les nazis débutent par un boycott des commerces, cabinets d'avocats et des médecins Juifs. Ils sont, ensuite, chassés de certaines professions comme l'armée, l'enseignement, la justice et la presse. Le 15 septembre 1935, les lois de Nuremberg sont proclamées. Ce sont trois textes adoptés à l'occasion du septième congrès annuel du Parti nazi. La troisième de ces lois concerne les Juifs. C'est la loi « pour la protection du sang et de l'honneur allemand ». La définition d'un Juif est donnée « est Juif celui qui est issu d'au moins trois grands-parents Juifs. Est Juif celui qui appartient à la communauté religieuse juive ». Ceux considérés comme tels sont privés de la nationalité allemande. La loi interdit, aussi, les mariages mixtes et relations entre Juifs et non Juifs. Ainsi, suite à toutes ces restrictions et d'après l'article de *l'Encyclopédie Multimédia de la Shoah*³⁸, « 37 000 Juifs émigrèrent d'Allemagne en 1933 ». L'année 1938 marque le début d'une radicalisation des

³⁴ Anne Rumeau, « Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres », mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

³⁵ Archives départementales du Doubs. 1409W40. Certes c'est une archive qui date de la période de Vichy, mais compte tenu des informations recensées (adresse du domicile située à Besançon et profession exercée), cela prouve que ces Juifs ont habité pendant un temps dans le Doubs. De plus, étant donné le contexte de Vichy, on se doute que ceux-ci sont arrivés avant 1940 car rares sont les réfugiés Juifs à s'être établis en France, durant le gouvernement de Vichy. La nationalité allemande est aussi recensée dans le dossier d'archives, datant de 1945 et portant la cote 94W81.

³⁶ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

³⁷ « L'émigration des Juifs allemands, 1933-1939 ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.
<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/german-jewish-refugees-1933-1939>

³⁸ « Allemagne : La population juive en 1933 ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.
<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/germany-jewish-population-in-1933>

mesures antisémites en Allemagne. La loi de mars 1938 oblige tous les Juifs à déclarer leur fortune. En octobre 1938, les pièces d'identité juives doivent être marquées de la lettre « J ». Enfin, la nuit de Cristal, du 9 au 10 novembre 1938 marque l'apogée de la violence. Commerces, synagogues sont détruits et des centaines de Juifs assassinés. Dès lors, plus de 118 000 Juifs émigrent entre 1938 et 1939³⁹. La Seconde Guerre mondiale débute le 1^{er} septembre 1939 et les mesures antisémites continuent. Le gouvernement impose aux Juifs un couvre-feu et l'accès de certains quartiers leur est interdit. Les discriminations se renforcent, ce qui pousse, d'autres Juifs, à fuir. Ces différentes raisons évoquées sont, certainement à l'origine du départ de nombreuses famille comme la famille Rosentiel⁴⁰, famille juive allemande, recensée dans une archive⁴¹.

Sur la liste des arrêtés, est aussi figurée la nationalité « ex-autrichienne ». En effet, le 12 mars 1938, les troupes allemandes pénètrent en Autriche afin de réaliser l'annexion du territoire. Etant, sous gouvernement allemand, les violences et persécutions de *l'Anschluss*⁴² commencent immédiatement. 125 000 Juifs fuient alors le pays.

Est aussi nommée, sur la liste, la nationalité « polonaise⁴³ », recensée quinze fois. Les Polonais apparaissent, également, dans l'archive stipulant du transfert de détenus Juifs⁴⁴. A la veille de la guerre, la Pologne compte 3,3 millions de Juifs. L'Ouest de la Pologne est pris, dès l'attaque allemande, le 1^{er} septembre 1939. Ils sont 270 000 à fuir. La majorité d'entre eux décident de s'installer à l'Est, envahie par les troupes soviétiques. Mais beaucoup sont aussi allés s'installer en France. Et en conséquence, dès septembre, la police allemande, les *Einsatzgruppen* et unités de *Volksdeutsches* multiplient les arrestations et exécutions de masse de Juifs. A l'image de l'Allemagne, les Juifs subissent des mesures antisémites telles que la fermeture de commerce Juifs, le blocage des comptes bancaires. L'idée évoquée par le plan Nisko, en 1939, de déporter des Juifs vers le district de Lublin, accentue l'émigration. En octobre 1939, l'Allemagne annexe les anciens territoires polonais situés sur la frontière

³⁹ Dorothea Bohnekamp, *De Weimar à Vichy : Les Juifs d'Allemagne en République, 1918-1940/44*. Fayard, 2015, 450 p.

https://books.google.fr/books?id=io9sBgAAQBAJ&pg=PT122&lpg=PT122&dq=118+000+juifs+%C3%A9migrant+entre+1938+et+1939&source=bl&ots=vVh11iRuW5&sig=ACfU3U0jwc6EKVYaru4ItyH6oCcYW_gOHO&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwicIP3Tiu73AhXLxIUKHVssBFgO6AF6BAgREAM#v=onepage&q=118%20000%20juifs%20%C3%A9migrant%20entre%201938%20et%201939&f=false

⁴⁰ Une famille étudiée, plus en détails dans la suite du mémoire.

⁴¹ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

⁴² Terme allemand qui désigne l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne nazie.

⁴³ Archives départementales du Doubs. 94W81 et 1409W40.

⁴⁴ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

avec l'Allemagne : la Prusse occidentale, la Posnanie et la Haute-Silésie. En 1941, l'Allemagne nazie récupère la partie soviétique⁴⁵, poussant encore d'autres Juifs à fuir.

2) Pourquoi les réfugiés Juifs choisissent ce territoire ?

a) Pourquoi le choix de la France ?

Après avoir évoqué les raisons de la fuite de ces réfugiés, nous pouvons nous demander pourquoi ces réfugiés ont choisi la France puis le Doubs ?

Outre la proximité géographique de ces pays avec la France, c'est aussi le premier pays européen à avoir émancipé les Juifs, durant la Révolution Française. En effet, en 1791, est voté un décret d'émancipation, par l'Assemblée Nationale Constituante. Ce décret permet aux Juifs d'obtenir la citoyenneté ainsi que l'égalité pleine vis-à-vis de leurs concitoyens. La France est, aussi, perçue par les Juifs étrangers comme la terre promise et cette idée est traduite par le proverbe yiddish « *lebn vi Got in Frankraykh* » (= Heureux comme Dieu en France). Enfin, la France accueille les réfugiés Juifs, contrairement à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis qui ont mis en place des politiques de restrictions à l'immigration. Il convient toutefois de préciser que la France n'est pas le seul pays d'accueil, tout comme le Doubs, n'est pas le seul département choisi par les Juifs.

b) Pourquoi le choix du Doubs ?

Pour répondre à cette question « pourquoi le choix du Doubs ? », nous allons nous appuyer sur le mémoire d'Anne Rumeau⁴⁶ et les interviews qu'elle a pu réaliser. Même si son mémoire, concerne Besançon, cela nous donne de bonnes indications sur les raisons d'implantation dans le Doubs, car elles semblent similaires. Tout d'abord, concernant ce département, il faut noter que sa position géographique voit passer de nombreux réfugiés Juifs et en effet, nous verrons plus tard, que de nombreuses arrestations sont réalisées entre la frontière française et suisse⁴⁷. Ensuite, ces réfugiés décident soit de continuer leur chemin

⁴⁵ Il est important de préciser que 200 à 230 000 Juifs qui ont refusé de prêter allégeance à l'URSS, durant l'occupation de la partie Est, ont été déportés dans des zones vides.

⁴⁶ Anne Rumeau, « Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres », mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

⁴⁷ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

vers une autre destination, soit décident de s'établir dans le Doubs. Les raisons pour lesquelles les réfugiés Juifs choisissent de s'y attarder, dans les années 1930, d'après Anne Rumeau⁴⁸ sont que Besançon, tout comme le Doubs est un département spécialisé, dans l'horlogerie et le textile qui fournit du travail. Ces secteurs, sont d'ailleurs considérés comme des « activités juives⁴⁹ ». Par exemple, dans son mémoire, elle cite une interview, dans laquelle la personne dit « à Besançon, il y a un chef d'entreprise juif (Monsieur Weil) qui donne du travail aux Juifs ». Outre cet argument économique, les réfugiés choisissent de s'y établir en raison d'une présence familiale, qui finance, parfois le voyage de l'arrivant. Par exemple, dans son mémoire, Anne Rumeau⁵⁰ cite qu'« après 1936, quatre personnes parmi les familles questionnées ont fait venir un ou plusieurs proches. » Enfin, le choix de Besançon, tout comme, plus largement, le Doubs peut se faire sur les conseils de connaissance(s) qui estime(nt) que le département est une bonne terre d'accueil et qu'une solidarité communautaire est présente. Mais cette arrivée vive de réfugiés Juifs qui s'installe engendre de l'antisémitisme.

3) Vivre en France et dans le Doubs malgré l'antisémitisme

a) L'antisémitisme subit par les réfugiés Juifs au quotidien

Alors que les réfugiés Juifs fuient les persécutions, ils se retrouvent à vivre dans un climat antisémite. Selon le dictionnaire *Larousse*, l'antisémitisme est une « doctrine ou attitude systématique de ceux qui sont hostiles aux juifs et proposent contre eux des mesures discriminatoires⁵¹. »

Les années 1930 sont, en effet, révélatrices d'un antisémitisme quotidien, étudié par plusieurs auteurs comme Hannah Arendt⁵², Zeev Sternhell⁵³, historiens et philosophes

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Anne Rumeau, « Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres », mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ « Définition antisémitisme ». *Larousse*.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/antis%C3%A9mitisme/4285>

⁵² Cette auteure a notamment écrit *Sur l'antisémitisme*, Paris, ed. Calmann-Lévy, 1973, 279 p.

⁵³ Cet auteur a notamment écrit *Naissance de l'idéologie fasciste*, Paris, ed. Gallimard, coll. Folio. Histoire, n° 58, 1994, 558 p.

étrangers. Ils ont notamment analysé le nationalisme français au tournant du XX^{ème} siècle et ont perçu une dimension raciste des nationalistes de l'entre-deux-guerres.

Les années 1930, en France, sont qualifiées comme les années les plus fortes d'antisémitisme, en raison de la crise économique de 1929. Celle-ci provoque une haine des Juifs étrangers, accusés de prendre l'emploi aux Français et nourrit une vision conspirationniste d'un complot juif mondial ayant pour but de détruire les sociétés chrétiennes⁵⁴. De plus, l'arrivée massive de Juifs, à partir de 1933, renforce l'antisémitisme. Pour illustrer l'afflux de réfugiés, on peut citer les chiffres suivants : « à Besançon, les Juifs Polonais étaient 29 en 1921, 62 en 1926, 141 en 1931 et 195 en 1936⁵⁵ ». En effet, la venue de réfugiés inquiète et incite les syndicats et chambres de commerce à réclamer au gouvernement des mesures de protection contre la concurrence jugée déloyale des petits commerçants venus de l'Est. Pour les plus antisémites, la période est qualifiée « d'invasion juive ». Pourtant, selon Jacques Biélinisky⁵⁶, rédacteur de la revue *L'Univers Israélite*, les termes « oiseaux de passage » ou « transmigration » désignent le fait que les Juifs ne font que transiter par la France avant de se rendre aux Etats-Unis⁵⁷. Une courte période d'accalmie débute en 1936, avec l'élection de Léon Blum, Juif, qui agit en faveur des étrangers, y compris Juifs en leur faisant bénéficier des congés payés et des augmentations de salaires et ce, malgré un contexte d'antisémitisme renforcé par des attentats commis par des étrangers. Cependant, l'année 1938, année de la crise des Sudètes, se terminant par la signature des accords de Munich est un paroxysme de l'antisémitisme, puisque les positions antihitlériennes sont perçues comme une volonté des Juifs de déclencher une guerre contre l'Allemagne. Les victimes des persécutions sont alors accusées d'agir contre la paix.

Pour illustrer cet antisémitisme quotidien dans le Doubs, nous pouvons nous référer au quotidien *L'Eclair Comtois*⁵⁸, du 7 juin 1936. Ce journal, fondé en 1903, est un quotidien, du Doubs, catholique, conservateur et nationaliste. A travers ses écrits, le journal transmet l'idée de la responsabilité des immigrés dans les maux de la France et cible surtout les

⁵⁴ Selon Emmanuel Debono, « Les années 1930 en France : le temps d'une radicalisation antisémite », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2013, vol. 198, n°1, p. 99-116, p. 102. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2013-1-page-99.htm>

⁵⁵ Anne Rumeau, « Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres », mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

⁵⁶ Jérémy Guedj « Les Juifs français aux Juifs étrangers dans la France de l'entre-deux-guerres », *Cahiers de la Méditerranée*, 2009, 78, p. 43-73, p. 51. <https://journals.openedition.org/cdlm/4637>

⁵⁷ Même si certains arrêtent leur voyage en France.

⁵⁸ « Un article de l'Eclair comtois ». *Clés pour l'histoire, ressources de Bourgogne-Franche-Comté*. <https://clespourlhistoire.ac-besancon.fr/un-article-de-leclair-comtois/>.

immigrés fuyant le fascisme. A la date du 7 juin 1936, *l'Eclair Comtois*⁵⁹, écrit, sur un ton péjoratif « Pour la première fois, a dit M. Xavier Vallat, notre vieux pays gallo-romain, sera dirigé par un Juif ». Cette phrase est d'autant plus antisémite qu'elle a été prononcée par un homme politique d'extrême-droite, qui a occupé le poste de commissaire général aux questions juives. Un organisme chargé d'appliquer la politique discriminatoire envers les Juifs. Également, comme il est signalé, dans le quotidien de *l'Eclair Comtois*⁶⁰, du 25 novembre 1938⁶¹, « La Chambre » belge « estime qu'il y a lieu de réexaminer les conventions belgo-françaises et belgo-hollandaises relatives aux réfugiés et d'organiser pour eux une aide efficace ». Cette mesure concerne les « minorités ethniques, religieuses ou politiques » dont les réfugiés Juifs. Cependant, en 1938, le gouvernement de la France est dirigé par Edouard Daladier, et la législation concernant les réfugiés se durcit. Cette collaboration ne verra jamais le jour.

Enfin, pour nuancer notre propos, il faut ajouter que l'antisémitisme militant est encore rare mais non absent. Par exemple, on peut citer cette phrase qui apparaît sur une affiche collée sur les murs de Toulouse, prouvant que tous les Français dont les Doubistes ne sont pas antisémites : « Pour défendre leur pain, les employés seront-ils obligés de devenir antisémites⁶² ? ».

b) La nécessité de s'intégrer, dans le Doubs, pour les réfugiés Juifs

Malgré cet antisémitisme quotidien, il convient pour les réfugiés Juifs de s'intégrer dans le Doubs. Pour étudier cela, nous allons nous référer à une archive⁶³ qui présente la liste des Israélites arrêtés comme otages les 26 février et le 1^{er} mars 1942, à Besançon. Cette liste décrit certes la situation des Juifs arrêtés en 1942, mais étant donné que ceux-ci se sont vus interdire de travailler par les décrets de 1941, on suppose que le métier signalé sur cette liste

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Archives municipales de Besançon. Presse régionale. *L'Eclair Comtois*. 25 novembre 1938.

⁶² Emmanuel Debono, « Les années 1930 en France : le temps d'une radicalisation antisémite », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2013, vol. 198, n°1, p. 99-116, p. 110 . <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2013-1-page-99.htm>

⁶³ Archives départementales du Doubs. 94W81.

a été exercé avant. Cette liste apparaît également dans l'archive datant de 1945⁶⁴, qui recense d'autres listes de Juifs arrêtés.

Différentes professions sont exercées par les Juifs étrangers mais, voici celles citées⁶⁵. Ils sont tailleurs d'habits pour trois d'entre eux, commerçant, manœuvre, petite main, ouvrier en confection, réceptionnaire spécial et sans emploi pour deux d'entre eux. La plupart des métiers exercés par les Juifs immigrés (marchands ambulants, tailleurs, brocanteurs, cordonniers) sont des métiers de misère, notamment interdits par le décret de juillet 1941 qui exclut tout Juif des professions commerciales et industrielles. Etant des métiers de misère, cela explique la localisation de leur domicile, à Besançon⁶⁶. Quatre d'entre eux habitent rue Bersot, 7 autres rue Battant, puis le reste habite avenue Villarceau, rue de Belfort, rue de la République, rue Emile Picard, rue Gustave Courbet, chemin du Fort de Bregille, rue de Pontarlier, rue des Granges et rue Montjoux. Ainsi, on observe que les Juifs étrangers habitent majoritairement dans la boucle du Doubs, c'est-à-dire au centre-ville de Besançon, qui pour Anne Rumeau⁶⁷, représente les quartiers défavorisés. Le quartier Battant et la rue Bersot sont d'ailleurs l'image même des logements de misère puisqu'elle dit « dans l'entre-deux-guerres, ces noms symbolisent les bas-fonds de la ville ». Ils sont 41 % de Juifs en 1936 à y résider. D'après l'auteure, ces quartiers sont surpeuplés, l'insalubrité est présente. En effet, il n'y a pas toujours d'eau, de gaz et d'électricité et rares sont les appartements équipés de WC. Un témoignage de cette insalubrité est donné dans le mémoire « c'était le fond, le quartier peuplé des pauvres, des miséreux. ». Dans ces quartiers, sont recensés nombre d'étrangers, favorisant, ainsi, l'antisémitisme et le repli sur eux.

Après avoir étudié le contexte de l'arrivée des réfugiés Juifs en France et plus particulièrement le Doubs, ainsi que leur intégration au sein de ce département. Il est important de comprendre que la période qui suit apparaît comme un changement profond pour ces réfugiés Juifs⁶⁸.

⁶⁴ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁶⁵ Dans la liste des israélites arrêtés comme otages les 26 février et le 1^{er} mars 1942 et repris dans l'archive datant de 1945, recensant les arrestations, à Besançon.

⁶⁶ Toujours d'après la liste des israélites arrêtés comme otages les 26 février et le 1^{er} mars 1942 et l'archive, de 1945, recensant les arrestations des 26 février 1942, 13 juillet 1942, 9 octobre 1942, 28 octobre 1943 et 25 février 1944.

⁶⁷ Anne Rumeau, « Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres », mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

⁶⁸ Malgré mes recherches, je n'ai pas trouvé de demandes de naturalisation de Juifs étrangers. Malgré le fait que depuis la loi de 1927 et ce jusqu'à la loi de 1940, les étrangers pouvaient demander une naturalisation au bout de 3 ans de résidence. Cependant, nous pouvons formuler des hypothèses quant à ces non-demandes. Soit car étant des réfugiés, ils ne souhaitent pas s'intégrer sur le long terme dans le Doubs. Ou encore pour

II- Être Juif étranger de 1940 à 1945, dans le département du Doubs

1) Quels changements l'arrivée de Vichy provoquent-ils sur les Juifs étrangers ?

A présent, nous allons étudier ce qu'être Juif et étranger dans le Doubs, de 1940 à 1945, en se concentrant principalement sur la période de Vichy, puis en étudiant l'après-régime.

Plusieurs phases marquent l'historiographie du régime de Vichy. La première concerne la décennie 1950-1960 avec les travaux de Robert Aron et d'André Siegfried. Robert Aron s'est, notamment, intéressé aux relations entre Vichy et l'Allemagne, au travers des archives juridiques. André Siegfried a, plutôt, étudié le fonctionnement du régime. Ensuite, les années 1970-1980 sont symbolisées par les études de Robert Paxton, qui affirme la volonté collaborationniste du régime. Enfin, les années 1990 et 2000 se concentrent sur l'étude des corps de l'Etat, de la société durant Vichy. Cette étude se réalise dans un contexte de volonté de révéler la vérité.

Ainsi, la période de Vichy est caractérisée par un gouvernement collaborationniste avec l'Allemagne, mais aussi xénophobe et antisémite. C'est le maréchal Pétain, qui instaure ce nouveau régime lorsqu'il est nommé au pouvoir, le 16 juin 1940. Il fait suite à la démission du président de la République, Albert Lebrun. Un mois après, le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs lui sont confiés, par l'Assemblée nationale. Le 22 juin 1940, l'armistice est signé avec l'Allemagne. Deux zones sont alors créées, la zone occupée⁶⁹ par les Allemands « où le gouvernement de Vichy exerce des pouvoirs gouvernementaux, mais où les autorités allemandes d'occupation agissent à leur guise⁷⁰ » et la zone libre⁷¹, dirigée par le gouvernement de Vichy.

Dans la carte, ci-dessous, symbolisant les deux zones ainsi que la ligne de démarcation, on y observe que le Doubs est dans la zone occupée et plus précisément dans la zone fermée,

ceux qui souhaitaient s'intégrer ils n'ont peut-être pas eu le temps de faire la demande ou bien avaient peur de la faire du fait des persécutions dans les pays voisins.

⁶⁹ Partie nord de la France.

⁷⁰ Jean-Marcel Jeanneney, « L'État français dans la France occupée ». *Démocratie au village. La pratique du pouvoir à Rioz en Franche-Comté depuis la Révolution*, sous la direction de Jeanneney Jean-Marcel, 2009, Presses de Sciences Po, p. 277-283. <https://www.cairn.info/democratie-au-village--9782724611212-page-277.htm?contenu=article>

⁷¹ Partie sud de la France.

aussi nommée « zone interdite ». Et en effet, dans l'archive concernant le rendu des arrestations, en 1945⁷², est signalé « en 1942, Besançon et la Franche-Comté, prévues pour une annexion éventuelle, constituaient une « zone interdite » ». Cette zone a été créée le 7 juillet 1940 et s'étend de la Somme à la frontière Suisse. Ces territoires devaient devenir des zones de peuplement allemand. Et on voit plus précisément noté sur la carte « retour interdit aux réfugiés », c'est-à-dire que les réfugiés dont les Juifs français ou étrangers qui avaient fui lors de l'exode de 1940 ne sont plus autorisés à revenir sur leur territoire.

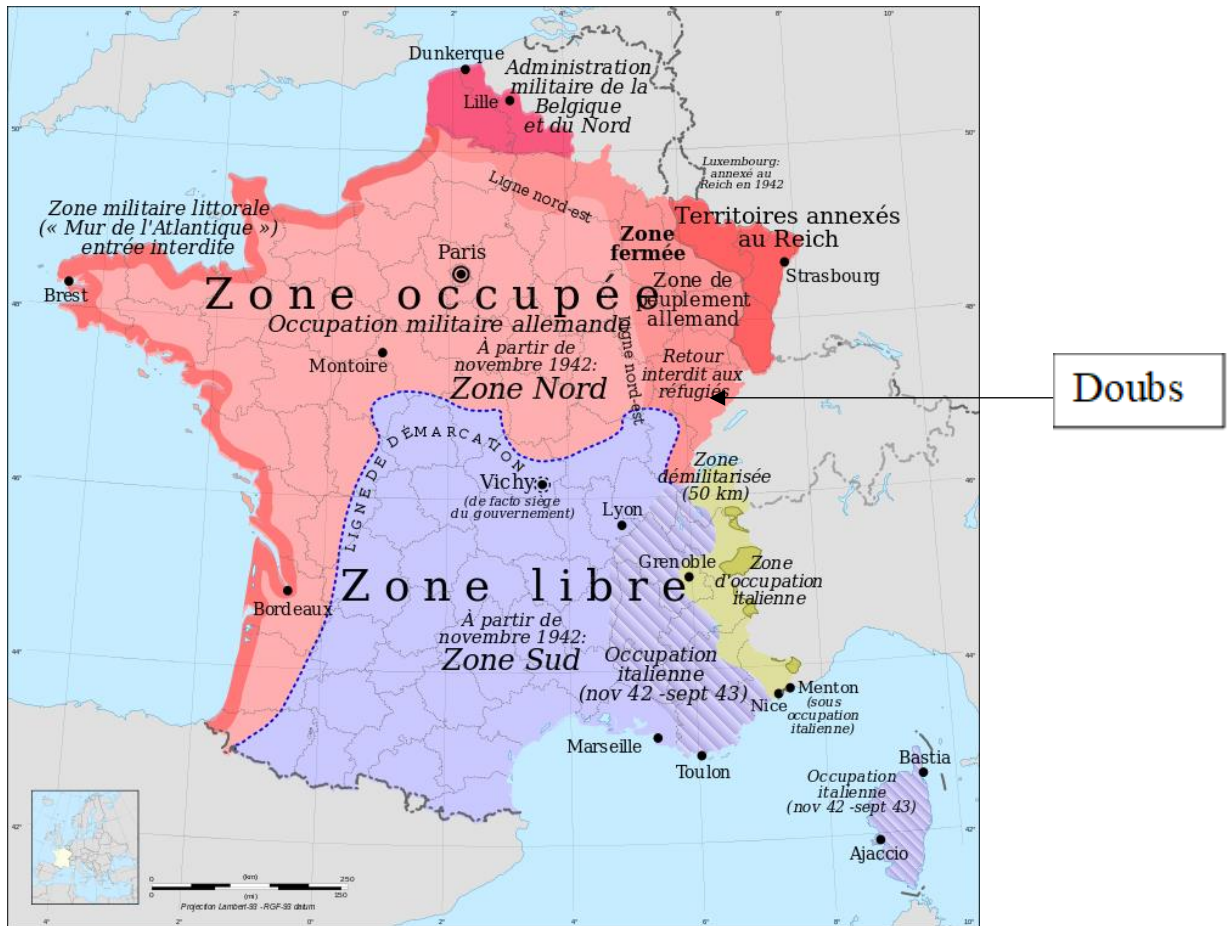


Illustration 2 : carte de la France sous le gouvernement de Vichy⁷³

⁷² Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁷³ « Zone libre ». *Wikipédia*, 30 mars 2022. Dernière consultation le 29 août 2022. https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_libre

a) Premier changement : la fuite des Juifs étrangers vers les zones non occupées (Sud de la France et la Suisse)

A la suite de l'arrivée de Vichy au pouvoir et de la mise en place des arrestations, la fuite des Juifs étrangers vers les zones non occupées, comme le Sud de la France ou la Suisse, s'accroît.

A titre d'exemple et grâce à l'article « Filières de passage de la France vers la Suisse⁷⁴ » nous pouvons étudier le parcours de quatre familles juives hollandaises⁷⁵. Le groupe a quitté Amsterdam entre le 4 et le 15 juillet 1942, sans doute avec de faux papiers d'identité, car ceux-ci se fabriquaient et s'achetaient en Belgique. L'itinéraire les conduit à Bruxelles, via Breda, frontière néerlandaise-belge et Anvers. Puis après la frontière franco-belge, Lille, Epinal, Besançon et Maiche, grâce à l'aide d'un convoyeur et de la complicité de douaniers français notamment en Belgique et à Roubaix. Pour cette fuite, Fivaz-Silbermann⁷⁶ estime à 15 000 francs le coût du voyage pour une famille. En constatant cette somme, on se doute, que beaucoup de Juifs n'ont pas pu fuir pour des raisons financières. Sans oublier de préciser, qu'il y a un risque de refoulement à la frontière. Par exemple, toujours d'après l'article⁷⁷, un groupe de 9 Juifs composés de deux familles, a tenté de franchir le Doubs à pied ou en barque, mais le garde-frontière les a surpris et s'en est suivi les conséquences. Le voyage Amsterdam-Maiche, équivaut à un voyage de plus de 990 km, en 1942. Cependant, si l'on essaye de calculer l'itinéraire pour faire Amsterdam-Maiche, avec *Google Maps*, nous arrivons à un itinéraire différent et une distance de 700 km. Cet allongement de la distance, s'explique par certains points de passages obligatoires comme Lille, qui bénéficie de passeurs. Et en effet, sur le télégramme de l'archive du département du Doubs⁷⁸, est précisé que certains étrangers Juifs ont de fausses cartes d'identité « fabriquées à Bruxelles et de faux passeports suédois », « les cartes d'identité portaient de faux cachets de la Police de Roubaix et d'une mairie du Loir-et-Cher » et les « faux passeports suédois, ils seraient délivrés par un employé du Consulat de Suède à Bruxelles ». Ces phrases nous donnent les

⁷⁴ Ruth Fivaz-Silbermann, « Filières de passage de la France vers la Suisse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2015, vol. 203, n° 2, p. 21-50. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2015-2-page-21.htm>

⁷⁵ Parcours réalisé grâce à *Google Earth*.

Voir annexe 1.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

lieux stratégiques pour se fournir en fausses cartes d'identité : Roubaix et le Loir-et-Cher. Roubaix est un point de passage important pour passer la frontière entre la Belgique et la France. En outre, le *Zollgrenzschutz*⁷⁹ allemand posté à la frontière franco-belge enregistre un mouvement massif de fuite de Juifs des deux pays qui souhaitent se mettre à l'abri en France libre ou en Suisse. Le Loir-et-Cher est une frontière entre la zone libre et occupée. Sur ces lieux, sont également présents des passeurs, confirmés par l'article d'Ahlich Meyer⁸⁰, « de plus en plus de Juifs tentaient de passer la frontière franco-belge avec de faux papiers et qu'ils étaient soutenus dans ces tentatives par des passeurs professionnels ». D'après le même article, un des passeurs de la frontière franco-belge est le directeur en chef de la police militaire auprès du Commandant militaire en Belgique et dans le Nord.

Ces faux passeports et cartes d'identité⁸¹ sont nécessaires pour pouvoir passer la frontière, car depuis la mi-1941 les Juifs ont un tampon noté « *Juif-Jood* » sur leurs papiers. De plus, depuis la loi du 9 novembre 1942, les Juifs étrangers ont interdiction de quitter leur commune. Deux restrictions qui les freinent lors du franchissement des frontières. Cependant, la volonté de fuir les persécutions et notamment les déportations qui se sont accélérées aux Pays-Bas (15 juillet 1942) et la Belgique (4 août 1942), amènent les réfugiés Juifs à fuir.

- b) Mais une aide de locaux pour le passage de la ligne de démarcation entre la zone occupée et la zone libre

Certains Juifs, lors de leur fuite, ont pu bénéficier de l'aide de locaux. En s'appuyant sur des archives⁸², voici ce que l'on peut en ressortir.

Sur l'archive⁸³ est signalée que des Juifs ont été arrêtés par les Allemands, à la frontière suisse, à Pontarlier, et plus précisément aux « Entreportes⁸⁴ » ce qui n'est pas sans rappeler la tentative de passage de la frontière suisse de l'article « Filières de passage de la France

⁷⁹ Protection des frontières et douanes.

⁸⁰ Ahlich Meyer, « Faux papiers. Un chapitre ignoré de la Résistance juive en Belgique », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, 2011, 213-269, p. 226. <https://journals.openedition.org/cmhc/492>

⁸¹ Voir annexe 2.

⁸² Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁸³ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁸⁴ Le lieu « Entreportes » fait soit référence au site naturel des Dames des Entreportes soit au ruisseau nommé les Entreportes, tous deux situés non loin de la frontière avec la Suisse. Voir annexe 3.

vers la Suisse », ainsi que l'archive concernant l'afflux de Juifs à Pontarlier, munis de faux passeports⁸⁵. On nous informe que certains Juifs étrangers ont été retrouvés dans une « ferme⁸⁶ » ce qui signifie qu'ils ont disposé de l'aide de locaux. Et en effet, d'après le témoignage de Bernard Bouveret, passeur, sur *France Bleu*, « tous étaient dispersés dans des fermes le long des routes, car leurs maisons jouxtaient les postes-frontières allemands ⁸⁷ ». Ici, on ne sait pas exactement qui les a aidés. En revanche, nous pouvons prendre l'exemple de deux sœurs qui ont aidé des Juifs à passer la frontière, entre le Doubs et la Suisse. Victoire et Madeleine Cordier⁸⁸ sont deux Justes parmi les Nations parmi les 16 qui ont reçu le titre, dans le Doubs. C'est un titre décerné par le mémorial *Yad Vashem*. Ce titre honore les personnes qui ont mis leur vie en danger pour sauver des Juifs. Grâce à la maison de leur mère située à Chapelle-des-Bois, les sœurs Cordier escortent des Juifs jusqu'à la frontière, avec l'aide de deux ressortissants Suisses, Anne-Marie Piguet et Fred Reymond, d'après l'article sur *commune.info*⁸⁹ et de la *base de données des Justes parmi les nations*⁹⁰. Ensemble, ils auraient aidé huit jeunes Juifs Allemands et Autrichiens, à franchir la frontière, par la forêt du Risoux⁹¹. La base de données⁹², recense, quant à elle, quatre personnes secourues « Goldapper Edith », « Kamlet Walter », « Schlesinger Flore » et « Schlesinger Paul », sans avoir plus d'informations complémentaires sur ces personnes, hormis Goldapper Edith, une jeune fille, de 19 ans, venant d'un foyer pour enfants situé dans l'Ariège. Pour comprendre les risques pris pour faciliter le passage des Juifs étrangers, on peut citer une déclaration d'une des deux sœurs Cordier « c'était extrêmement dangereux, car les gendarmes patrouillaient dans toute la région et se montraient impitoyables vis-à-vis de tous ceux qui cherchaient à fuir la France occupée, comme de ceux qui les aidaient ». Et en effet, si les passeurs ou aidant étaient dénoncés, ou étaient interceptés, les conséquences pour eux auraient été l'arrestation et la déportation au camp de Dachau. Ces risques pris par

⁸⁵ Archives départementales du Doubs. 1409W40.

⁸⁶ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁸⁷ Florian Cazzola, « Bernard Bouveret, 92 ans, « on passait des familles juives entières » ». *France Bleu*, 7 mai 2017. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/bernard-bouveret-92-ans-passait-des-familles-juives-entieres-1493998597>.

⁸⁸ « Dossiers ». *Comité Français pour Yad Vashem*, <https://yadvashem-france.org/dossier/nom/3195C/>
Voir annexe 4.

⁸⁹ « Une stèle en l'honneur de quatre « Justes » érigée à la frontière franco-suisse ». *Macommune.info*. <https://www.macommune.info/une-stele-en-lhonneur-de-quatre-justes-erigee-a-la-frontiere-franco-suisse-106165/>

⁹⁰ « Base de données des Justes parmi les nations ». *Yad Vashem, Institut international pour la mémoire de la Shoah*. <https://www.yadvashem.org/fr/collections.html>

⁹¹ Voir annexe 5.

⁹² *Ibid.*

les « passeurs du risoux⁹³ », en l'occurrence, comme d'autres ont été récompensés par l'obtention du titre de Justes parmi les Nations, mais aussi plus localement, par la construction de monuments en leur honneur et la création de l'association « le mur des fleurs de Lys » qui anime notamment la randonnée des passeurs. Une randonnée qui retrace le chemin des réfugiés.

Outre l'aide des passeurs, on peut citer l'aide de gendarmes ou policiers du département. En effet, dans l'archive datant de 1945⁹⁴ est écrit « j'ai personnellement prévenu la famille Rein Gustave de l'arrestation dont elle allait être l'objet dès le lendemain matin à 6 heures [...] la famille Rein a pu ainsi échapper à l'arrestation prévue ». Aider les Juifs signifiait, donc, prendre des risques puisque les directives allemandes étaient claires « autorité allemande a décidé révocation ou arrestation fonctionnaires de police apportant la moindre négligence dans application ces mesures⁹⁵ ». Les arrestations étaient, ainsi, réalisées « à contre-cœur⁹⁶ ». De plus, toujours dans la même archive, est signalée, notamment, que le 9 octobre 1942, devaient être arrêtés 39 Juifs de diverses nationalités. Or, seulement 9 Juifs, dont 1 Polonais et 8 Français, ont été arrêtés. Ainsi, certains osaient aider certains Juifs, alors que d'autres étaient arduement convaincus de la nécessité de collaborer. Mais cette question de collaboration des policiers et gendarmes est une question sensible qu'essaye de résoudre Jean-Marc Berlière⁹⁷.

Toutefois, en tentant de fuir ou sur dénonciation, certains réfugiés Juifs se font arrêter dans le Doubs. Mais il faut préciser que les arrestations et fuites concordent en deux sens. Premièrement, au vu de la mise en place des arrestations, les Juifs se sont mis à fuir. Mais, dans un autre sens, on peut, aussi, dire qu'au vu de la multiplication des fuites, il y a un renforcement et donc une multiplication des arrestations.

⁹³ Bertrand Joliot, « une stèle en hommage aux passeurs du Risoux ». *L'Est Républicain*.

<https://www.estrepublicain.fr/doubs/2014/11/30/une-stele-en-hommage-aux-passeurs-du-risoux>

⁹⁴ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁹⁵ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁹⁶ Archives départementales du Doubs. 94W81.

⁹⁷ Il a notamment écrit *Les policiers français sous l'Occupation : d'après les archives inédites de l'épuration*, Paris, ed. Perrin, 2001, 386 p.

- 2) Deuxième changement : la multiplication des arrestations dans le Doubs lors de la fuite des Juifs étrangers
 - a) De quelle manière se déroule une arrestation ?

Suite à l'arrivée de Pétain au pouvoir, les arrestations, suivies de déportations, à l'encontre des Juifs étrangers se multiplient. Le Doubs étant une terre de transit pour les Juifs, cela accentue les risques.

Avant tout, il convient de donner quelques chiffres concernant le nombre d'arrestations. A l'échelle du Doubs et d'après le mémoire de Lucie Renard⁹⁸, 323 Juifs ont été arrêtés dans le Doubs entre 1942 et 1944 : « 67% en 1942, 13% en 1943, 12% en 1944 et 7% d'inconnus. » Chiffre que l'on peut compléter par l'affirmation suivante⁹⁹ « le nombre de Juifs arrêtés aux abords de la frontière dans les départements du Doubs et du territoire de Belfort par la *Feldgendarmarie*¹⁰⁰, la *Sipo-SD*¹⁰¹ et la douane allemande équivaut à presque 60 % du nombre des réfugiés passés en Suisse par ces départements et accueillis ». Toujours selon cet article¹⁰², « entre 580 et 600 Juifs, pour la plupart venus de Hollande et de Belgique, ont été arrêtés à proximité de la frontière suisse, soit avant l'atteindre, soit après en avoir été refoulées ». A titre d'exemple, d'après l'archive, datant de 1945¹⁰³, recensant les arrestations, sur 54 Juifs arrêtés à Besançon, le 26 juillet 1942, le 13 juillet 1942, le 9 octobre 1942, le 28 octobre 1943 et le 25 février 1944, 28 Juifs sont de nationalité allemande, polonaise, autrichienne et apatride, soit à peine plus de la moitié des arrestations réalisées à ces dates¹⁰⁴.

⁹⁸ Lucie Renard, « Le sort des Juifs de Franche-Comté pendant la Seconde Guerre mondiale », mémoire, dir. François Marcot, Université de Franche-Comté, 2009. Les statistiques proviennent du travail de recensement puis de calcul de Lucie Renard.

⁹⁹ Ruth Fivaz-Silbermann, « Filières de passage de la France vers la Suisse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2015, vol. 203, n° 2, p. 21-50, p. 31. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2015-2-page-21.htm>

¹⁰⁰ *Feldgendarmarie* : « Nom de la police militaire allemande entre la fin des guerres napoléoniennes jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. » Tirée de *l'Encyclopédie française*. <https://www.encyclopedie.fr/definition/Feldgendarmarie>

¹⁰¹ *Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst* : « police de sûreté et service de sûreté. Communément appelée la Gestapo. » tirée de Benoît Majerus. « La Sipo-SD en Belgique. Une police faible ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2013, vol. 119, n° 3, p. 43-54, p. 45. [https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-43.htm#:~:text=La%20Sipo%20SD%20\(Sicherheitspolizei%20,socialiste%20dans%20les%20territoires%20occup%C3%A9s.](https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2013-3-page-43.htm#:~:text=La%20Sipo%20SD%20(Sicherheitspolizei%20,socialiste%20dans%20les%20territoires%20occup%C3%A9s.)

¹⁰² Ruth Fivaz-Silbermann, « Filières de passage de la France vers la Suisse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2015, vol. 203, n° 2, p. 21-50, p. 31. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2015-2-page-21.htm>

¹⁰³ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁰⁴ Le reste des nationalités arrêtées sont des Français, Suisses, Argentins et Russes.

Ensuite, sur l'archive de 1945¹⁰⁵ est signalée, que doivent être arrêtés, « soit par la Police allemande, soit par la police ou gendarmerie françaises, soit simultanément par les deux », « Tous les Juifs âgés de 16 à 45 ans inclus des deux sexes, de nationalité polonaise, tchécoslovaque, russe, allemande et précédemment autrichienne, grecque, yougoslave, norvégienne, hollandaise, belge, luxembourgeoise et apatrides ». Les Juifs peuvent prendre avec eux quelques affaires comme « une paire chaussures fatigue, des paires chaussettes, deux caleçons, un costume travail, deux couvertures laine, quatre draps et deux taies ou matériel couchage avec rechange, une gamelle, un verre, une cuillère, un pull-over, ainsi que objets toilettes les plus indispensables » ainsi que « ravitaillement pour trois jours, [...] un seul bagage ». A l'inverse, les Juifs ne peuvent pas prendre avec eux, « titres, devises, livrets Caisse Epargne etc... objets art, tous genres, or, argent, à l'exception alliance, carte ravitaillement. Celles-ci devraient être retirées au moment de leur arrestation et remises aux services ravitaillements locaux ». Toutefois, tous ces objets ont été pris par les Allemands, lors de l'arrivée des Juifs dans les camps de mise à mort comme Auschwitz¹⁰⁶. Puis, après l'arrestation, « le logement devra être fermé à clef et les scellés y seront apposés » et « les clefs de l'appartement seront munies d'une étiquette faisant ressortir le nom et l'adresse du locataire actuel, et seront conservées par la Mairie du domicile de l'intéressé. » Enfin, un compte-rendu des arrestations devait être fourni aux autorités allemandes, afin que les autorités françaises prouvent leur collaboration.

b) La famille Bierman : un exemple d'une famille juive réfugiée, arrêtée dans le Doubs et déportée

Premièrement, il convient de préciser que les arrestations se multiplient, puisque depuis le 2 juillet 1942, un accord officiel a été signé entre René Bousquet, secrétaire d'Etat à la Police de Vichy et les Allemands, représentés par Carl Oberg, chef supérieur de la SS¹⁰⁷ et de la Police pour la France. L'accord valide la participation des forces françaises aux arrestations de Juifs, fixe le nombre de Juifs à arrêter et à livrer ainsi que les critères d'arrestation et de transfert de Juifs depuis la zone sud en vue de leur déportation. Ces Juifs

¹⁰⁵ Archives départementales du Doubs. 94W81.

Les citations qui suivent ont été corrigées, par moi-même, pour une meilleure compréhension.

¹⁰⁶ A l'inverse, les Juifs pouvaient garder leurs affaires, lors de leur arrivée au camp de Drancy.

¹⁰⁷ *Schutzstaffel* : « Organisation paramilitaire créée en 1925 pour servir de garde personnelle à Hitler et devenue police militarisée dans l'Allemagne nazie ». Tirée de la définition du *CNRTL*.

<https://www.cnrtil.fr/definition/s.s/1>

sont déportés dans des camps de concentration, créent à la suite de la conférence de Wannsee, du 20 janvier 1942. C'est à cette date que les dirigeants nazis décident de la « Solution finale au problème juif ».

Pour illustrer notre propos, nous allons nous référer à un dossier d'archives, issu des archives départementales du Doubs,¹⁰⁸ contenant douze d'archives¹⁰⁹. Ces archives sont plus précisément des correspondances entre le pouvoir local et national, rendant compte de l'arrestation d'une famille et de leur devenir. Les archives concernent l'arrestation de la famille Bierman à Morteau, le « 9 juillet 1942 » par « les autorités allemandes » et ayant pour motif « ont été considérées comme juives par les autorités allemandes et arrêtés comme telles ». La famille est de nationalité hollandaise¹¹⁰, domiciliée en Belgique.

Puis est signalé par la phrase « sur ordre de l'autorité allemande, par la brigade de Pontarlier le 3 août 1942, au camp de concentration de Pithiviers », le transfert de ces personnes au camp de Pithiviers¹¹¹. Ce transfert peut être rattaché à un autre exemple, celui du transfert des Polonais suivants Akiv et Rébeka Skoulsky, Arthur et Berta Bodenthal, Cécile Moses et André Tolkowski¹¹², dont il est signalé qu'ils proviennent de la prison de la Butte à Besançon. La prison de la Butte, d'après le mémoire de Lucie Renard¹¹³, est partagée en deux parties¹¹⁴. Une partie est réservée à l'administration française et l'autre, aux autorités allemandes. Selon le mémoire, aucun registre recensant des Juifs n'est présent, pourtant, on constate que des Juifs y sont passés. Les conditions de vie, en prison sont mauvaises. Par exemple, pour ce qui est de la nourriture, les détenus de la Section Allemande reçoivent certes plus de nourriture que l'autre section grâce à la Croix-Rouge, mais celle-ci est rarement de bonne qualité. Enfin, en règle générale, les Juifs ne restent que quelque temps

¹⁰⁸ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁰⁹ Remis dans l'ordre chronologique par mes soins. Ces archives vont d'une correspondance entre acteurs locaux à une correspondance entre acteurs locaux et nationaux.

¹¹⁰ Sauf pour Angèle, d'origine belge.

¹¹¹ Entre le 9 juillet et le 3 août, il n'y a pas d'informations concernant leur lieu de détention.

¹¹² Pour ces prisonniers, une information complémentaire nous est donnée, ils sont « tous Juifs non apatrides », c'est-à-dire « une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant par application de sa législation », selon « A propos de l'apatridie », *UNHCR, The UN Refugee Agency*. <https://www.unhcr.org/ibelong/fr/quest-ce-que-lapatridie/> En des termes plus simples, cela signifie qu'un apatride ne possède la nationalité d'aucun pays.

¹¹³ Lucie Renard, « Le sort des Juifs de Franche-Comté pendant la Seconde Guerre mondiale », mémoire, dir. François Marcot, Université de Franche-Comté, 2009.

¹¹⁴ Voir annexe 6.

dans la prison puis sont transférés dans les camps de transit, comme Pithiviers¹¹⁵. Le camp de Pithiviers est par définition un camp d'internement et de transfert, depuis le 22 avril 1941. C'est un lieu qui désigne autant des centres de rétention administrative, des camps de réfugiés ou de prisonniers de guerre¹¹⁶. Cette détention est autorisée depuis la loi du 4 octobre 1940 qui permet l'internement de Juifs étrangers. Il est situé à Pithiviers, dans le département du Loiret, au Sud de Paris, dans la zone occupée¹¹⁷. Il est à différencier des camps de mise à mort qui étaient uniquement des « usines de morts¹¹⁸ ». Le camp a été construit au début de la Seconde Guerre mondiale avec l'objectif d'y accueillir des familles réfugiées de Paris puis des prisonniers de guerre allemands. Après l'armistice du 22 juin 1940, le camp est utilisé pour des prisonniers de guerre français. Le transfert de ces Juifs est permis par l'« exécution d'une réquisition de l'autorité allemande de Pontarlier, en date du 31 juillet 1942¹¹⁹ ». Est aussi indiqué qu'un billet est délivré par la SNCF pour le trajet Pontarlier-Pithiviers (aller et retour). Cependant, l'on sait bien que le retour ne se fera pas pour ces Juifs. Ce billet aller-retour est uniquement là pour donner de l'espoir à ces Juifs et donner de fausses informations quant à leur sort. Les pièces jointes « copie de la réquisition délivrée par l'autorité allemande » et l'« exemplaire de la réquisition de la Mairie de Pontarlier à la société Nationale des Chemins de Fer Français¹²⁰ » ne sont, d'ailleurs, pas présentes dans le dossier d'archives.

Ensuite, ce dossier d'archives¹²¹ comprend des fiches de renseignement sur chaque personne. Sur chaque fiche, sont signalés, leur nom, prénom, date et lieu de naissance, profession, lieu du domicile, situation de famille, nombre de personnes à charge, situation financière, services militaires. Mais aussi, date, lieu, motif d'arrestation ainsi que le lieu de détention. Également, est noté « condamné le A Par le tribunal de ». On voit que ces dernières informations ne sont pas remplies. Pour cause, étant Juif, il n'y a pas eu de jugement donc pas de procès. Outre cela, on observe que les trois hommes sont d'origines

¹¹⁵ Cela est important à préciser puisque durant le mois situé entre l'arrestation et le transfert, nous ne savons pas où est la famille Bierman. Avec cette information, nous pouvons donc faire l'hypothèse que la famille Bierman était au camp de la Butte.

¹¹⁶ « Camp d'internement français ». *Wikipédia*.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Camp_d%27internement_fran%C3%A7ais#:~:text=Un%20camp%20d%27internement%20fran%C3%A7ais,%C3%A0%20la%20guerre%20d%27Alg%C3%A9rie.

¹¹⁷ Zone occupée = zone occupée par les Allemands.

Zone libre = zone soumise au régime de Vichy, qui collabore avec les Allemands.

¹¹⁸ « Les centres de mise à mort ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.

<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/killing-centers-an-overview>

¹¹⁹ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹²⁰ *ibid.*

¹²¹ *ibid.*

hollandaises alors qu'Angèle, seule femme est d'origine belge. Il convient de préciser, que leur venue de Belgique peut s'expliquer par l'Occupation allemande qui a débuté en 1940. Etant arrêté à Pontarlier, on peut supposer qu'ils tentaient de se rendre en zone non occupée. Au vu du statut d'Angèle et Maximilien « marié, sans enfant » et de leur lieu de domicile « Bruxelles (Belgique) 89 Boulevard Lamdermot », on peut supposer que ceux-ci sont mariés, ce qui expliquerait la venue de Maximilien, mais aussi de Jacques et Edouard en Belgique. Nous ne connaissons pas le lien entre les trois hommes, mais il est certain qu'ils sont de la même famille. On observe aussi, que les trois hommes sont dans le domaine du commerce. Angèle, quant à elle, est « fondée de Pouvoir des Etablissement DUBIED, de Bruxelles », c'est-à-dire qu'elle fait partie de la direction de l'entreprise Dubied spécialisée dans la fabrication de machines à coudre.

D'après mes recherches réalisées sur la base de données des victimes de la Shoah¹²², j'ai pu retrouver ce qui étaient arrivés à Edouard et à Jacques. Ce qui ne fut pas le cas pour Maximilien et Angèle¹²³. A partir de ces données, j'ai appris qu'ils avaient été transférés au camp de Drancy puis au camp d'Auschwitz-Birkenau. Et en effet, si l'on se réfère au dossier d'archives de 1945¹²⁴, on voit que les Juifs arrêtés ont été, d'abord, transférés au camp de Drancy « les Juifs mentionnés sur les listes ci-jointes devront être transférés au camp de concentration de Drancy ». Le camp de Drancy est situé dans la banlieue nord-est de Paris, à 4 km de la capitale. Le camp est établi en octobre 1939 pour détenir des étrangers. En août 1941, les autorités allemandes prennent le contrôle du camp afin d'interner des milliers de Juifs étrangers arrêtés à Paris lors des trois rafles en 1941. Le camp est à proximité de trois gares dont le Bourget et Bobigny ayant des liaisons ferroviaires vers l'Allemagne et la Pologne. Le camp peut accueillir jusqu'à 5 000 prisonniers. A partir de 1942, le camp d'internement de Drancy devient aussi un camp de transit. Suite à la rafle du Vel d'Hiv de mi-juillet 1942, 14 000 Juifs étrangers sont arrêtés à Paris et trois trains par semaine quittent la gare du Bourget-Drancy. A partir du début août jusqu'à la fin octobre 1942, plus de 10 000 Juifs qui ont été déportés de différents camps de la zone libre séjournent à Drancy avant d'aller à Auschwitz. D'après le site officiel de Cracovie¹²⁵, le camp d'Auschwitz-Birkenau

¹²² « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». *Yad Vashem, Institut internationale pour la mémoire de la Shoah*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

¹²³ Plusieurs hypothèses peuvent être élaborées. Une mort, une fuite avant la déportation ou durant le trajet. Une hypothèse qui ne peut être confirmée. Cela peut être, aussi, dû à la base de données qui n'a pas les données nécessaires.

¹²⁴ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹²⁵ « Camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau ». *Cracovie*. <https://www.cracovie.fr/camp-concentration-auschwitz>

a été construit après l'invasion de la Pologne par les Allemands. C'est le plus grand complexe établi sous le régime nazi, dans lequel plus d'un million de personnes ont été tuées. Auschwitz-Birkenau comprend trois camps. Auschwitz I est le camp de concentration¹²⁶, construit en 1940 pour abriter les prisonniers politiques polonais. Birkenau, aussi appelé Auschwitz II est construit pour servir de camp d'extermination, peu après, en 1941, à 3 km du camp principal. Il a pour but d'exterminer les Juifs. Auschwitz III est conçu comme un camp de travail, mais l'extermination reste présente.

Revenons-en au sort réservé à ces deux hommes¹²⁷. Commençons par l'étude d'Edouard.

Edouard¹²⁸ est arrivé au camp de Pithiviers, puis a été transféré au camp de Drancy le 25 août. Ensuite, il a été déporté par le convoi 24, train 901-19 de Drancy à Auschwitz-Birkenau, le 26 août 1942. Edouard a survécu à la Shoah¹²⁹. D'après le site de la déportation des Juifs, on voit que « 389 Juifs, en majorité des hommes, détenus dans les GTE (Groupe de travailleurs étrangers) font partie de ce convoi [...] Ces hommes sont déportés de la zone occupée vers Drancy ». Le GTE est le Groupement de travailleurs étrangers, créé par la loi du 27 septembre 1940. Cette loi exclut les étrangers des emplois et qui sont envoyés dans des camps d'internement pour travailler. On peut autant supposer qu'Edouard ait fait partie du GTE que l'inverse, car aucune information n'est donnée sur ce point.

La base de données nous donne aussi des informations sur l'organisation du convoi et son parcours¹³⁰. Le 20 août, Röthke¹³¹ ordonne à la *Feldgendarmarie*¹³² « qu'un officier et huit

¹²⁶ « Contrairement aux camps de concentration qui étaient surtout des centres de détention et de travail, les camps de mise à mort (appelés également « camps de la mort ») étaient presque uniquement des « usines de mort ». Près de 2,7 millions de Juifs furent tués dans les camps de mise à mort, soit gazés, soit abattus ». « Camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau ». *Cracovie*. <https://www.cracovie.fr/camp-concentration-auschwitz>

¹²⁷ En ce qui concerne cette recherche. J'ai tout simplement noté les noms des deux hommes dans la barre de recherche. Une liste est apparue et j'ai repéré les dates et lieux de naissances, correspondant à l'archive. Voir annexe 7.

¹²⁸ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». *Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

¹²⁹ « Signifie « la catastrophe » en hébreu. Ce terme désigne spécifiquement la mise à mort de près de 6 millions de Juifs d'Europe par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs pendant la période de la Seconde Guerre mondiale. », tirée de « la Shoah ». *Mémorial de la Shoah*. <https://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/quest-ce-que-la-shoah.html#:~:text=La%20Shoah%20signifie%20C2%AB%20la%20catastrophe.de%20la%20Seconde%20Guerre%20mondiale>.

¹³⁰ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah. » *Institut international pour la mémoire de la Shoah*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Voir annexes 8 et 9.

¹³¹ Un des principaux responsables de la déportation des Juifs de France, sous Vichy.

¹³² Police militaire allemande.

hommes soient fournis pour assurer la garde du train et spécifie que cette équipe devait être prête au camp de Drancy dès 6h00¹³³ ». Le 26 août à 8h55, le convoi part avec à son bord 1 000 Juifs. D'après l'historien Christian Bachelier, spécialiste de l'histoire de la SNCF sous l'Occupation, la locomotive du train est fournie par la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF). Arrivés à Auschwitz-Birkenau le 28 août, 27 hommes sont sélectionnés pour des travaux forcés et tatoués des numéros 62093 à 62119 et 36 femmes sélectionnées et tatouées des numéros 18 609 à 18 644. Il restait 24 rescapés du convoi en 1945, dont Edouard Bierman.

Jacques Bierman¹³⁴, fut déporté par le convoi 34 de Drancy à Auschwitz Birkenau, le 18 septembre 1942 et fut assassiné. Autant de détails sont donnés par la base de données, sur le convoi, mais nous ne détaillerons pas ce point afin d'éviter les répétitions. Nous précisons, juste que si l'on compare les deux trajets des deux hommes, ceux-ci sont les mêmes, sauf qu'Edouard serait passé à Homburg contrairement au convoi de Jacques, sans savoir pourquoi. Il faut aussi ajouter, que le convoi de Jacques Bierman comprend des Juifs français, car il y a trop peu de Juifs pour la déportation, en septembre 1942.

- c) Des aides accordées aux familles des Juifs étrangers, internés, dans le Doubs ?

Après leur arrestation, certaines familles juives, étrangères, demandent des aides financières au gouvernement, ce qui s'oppose, au premier abord, à la politique du régime de Vichy.

Mais tout d'abord, il est important de rappeler que les premiers travaux sur la législation antisémite datent des colloques sur le droit antisémite de Vichy tenu à Dijon en 1994 et la publication de l'ouvrage de Richard Weisberg *Vichy Law and the Holocaust in France*. Ensuite, ce n'est qu'à partir des années 1990 que les textes juridiques « les moins criminels » sont étudiés. En effet, jusqu'ici selon Le Crom¹³⁵, il n'y avait eu que les études des « textes

¹³³ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah. » *Institut international pour la mémoire de la Shoah*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

¹³⁴ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah. » *Institut international pour la mémoire de la Shoah*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Voir annexes 10,11 et 12.

¹³⁵ Jean-Pierre Le Crom. « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 2009, vol. 9, n° 3, p. 95. <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-95.htm#no20>

les plus criminels » comme le *Statut des Juifs*. Le Crom est un auteur important de cette question. Il a notamment publié un ouvrage sur la *Protection sociale sous le régime de Vichy*, en association avec Philippe-Jean Hesse.

Pour évoquer la question des aides accordées aux Juifs étrangers internés, nous allons nous intéresser à un dossier d'archives¹³⁶ de la famille Rosentiel, d'origine allemande. Lily Rosentiel, en mars 1942, dépose une demande d'allocation, suite à l'arrestation de son mari Arthur Rosentiel. Sa femme expose les faits « Mon mari ayant été arrêté, étant juif [...] il me laisse avec des vieux parents, âgés de 78 et 72 ans, sans ressources, la maison qui l'occupait, ne pouvant nous aider » et demande ainsi l'allocation dont elle a droit pour subvenir à ses besoins. En effet, le décret du 27 février 1940 institue une allocation pour les familles des internés administratifs qui est étendue aux familles de Juifs étrangers internés par une circulaire ministérielle du 23 juin 1941 car « la période de la Seconde Guerre mondiale est la période du développement de l'Etat social¹³⁷ ». Aussi, les Juifs qui ont quitté leur lieu de vie en zone interdite avant l'armistice ou ceux qui l'ont quitté sur l'ordre des Allemands après le 25 juin 1940 continuent à bénéficier de l'assistance. « Le montant de cette allocation était fixée initialement à 7 francs par jour plus 5 francs par enfant à charge de moins de 16 ans et ascendant à charge. Le 23 mai 1942, elle est maintenue à 7 francs, mais le supplément par enfant est abaissé de 5 à 4,50 F et la majoration pour les ascendants est supprimée¹³⁸ ». Ces chiffres désignent le montant de l'allocation pour les familles des Juifs étrangers, mais il faut signaler qu'il y a une nette différence entre cette allocation et celle accordée aux vieillards, familles nombreuses et enfants français, non-Juifs. A titre d'exemple, l'allocation attribuée aux vieillards est d'un montant de 3 600 francs. De plus, avec ces informations, on peut se poser la question de cette opposition entre une France qui persécute les Juifs et une France qui leur apporte des aides.

Pour compléter notre propos, concernant l'antagonisme de cette politique, il est important de signaler que le but de Pétain est ainsi de valoriser sa nation qui se base sur des valeurs

¹³⁶ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹³⁷ Jean-Pierre Le Crom. « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 2009, vol. 9, n° 3, , p. 95. <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-95.htm#no20>

¹³⁸ Jean-Pierre Le Crom « Chapitre 4. L'assistance publique ». *La protection sociale sous le régime de Vichy*, édité par Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 163-82. <https://books.openedition.org/pur/16001?lang=fr>

traditionnelles traduites par la devise « Travail, Famille, Patrie ». Selon Le Crom¹³⁹, la volonté législative de Vichy vient des circonstances de la guerre et de l'Occupation allemande, mais aussi de la volonté de se différencier de la III^{ème} République. A l'inverse, Vichy souhaite s'inscrire dans une « certaine continuité avec la III^{ème} République par l'adaptation ou le dépassement de certains dispositifs ». Enfin « on peut se demander si le gouvernement ne cherche pas, avec des initiatives de ce type, à contrebalancer l'effet particulièrement négatif sur l'opinion publique de sa collaboration au génocide¹⁴⁰ »

La demande d'allocation est ensuite reléguée au délégué départemental de Secours National, monsieur Theron, représentant local de l'organisme, fin mars 1942. Le Secours national a été créé lors de la guerre en 1914 et fut réactivé par décret le 20 mai 1940. Le décret du 4 octobre 1940 place le Secours national sous l'autorité de Pétain. C'est un organisme de solidarité. Initialement, il a été créé par Albert Khan en 1914 pour apporter de l'aide aux militaires, à leurs familles et aux populations civiles victimes. Au fil de la guerre, l'organisme devient un instrument de propagande. Il bénéficie des subventions de l'Etat et collectivités locales.

Pour que l'allocation soit allouée, le préfet relaie l'information au commissaire central à Besançon, le 7 avril 1942, qui doit répondre à un questionnaire concernant Rosentiel Arthur. Sont renseignés le nom (« Rosentiel »), prénom (« Arthur »), nationalité (« Allemande »), profession exercée (« réceptionniste de cuire, maison Blum »), allocation chômage (« non »), marié et avec qui (« Lily Rosentiel »), la profession de la femme (« aucune »), des informations sur les enfants (« un fils situé en Corse, en zone libre. Il travaille en tant qu'ouvrier agricole »), situation de fortune (« sans fortune et sans ressource »), la situation des parents (« père décédé et la mère réside en Allemagne ») et un avis motivé sur l'opportunité d'obtenir l'allocation. Le questionnaire est fait le 17 avril 1942 et celui-ci est renvoyé à la préfecture le 18 avril 1942 soit 11 jours après l'envoi par le préfet.

Puis, est présenté dans le dossier, un télégramme datant du 22 juillet 1942, rédigé par la mère de Lily Rosentiel. Tout comme sa fille, elle souhaite un secours de 180 francs. L'avis est favorable et est rendu le 5 août 1942. En effet, elle souhaite un secours, car on observe,

¹³⁹ Jean-Pierre Le Crom. « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, 2009, vol. 9, n° 3, p. 95-95. <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-95.htm#no20>

¹⁴⁰ Jean-Pierre Le Crom « Chapitre 4. L'assistance publique ». *La protection sociale sous le régime de Vichy*, édité par Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 163-82. <https://books.openedition.org/pur/16001?lang=fr>

d'après une autre archive, qui présente la liste des arrêtés en 1942, à Besançon¹⁴¹, que la femme d'Arthur, Lily Rosentiel, après sa demande d'allocation a été arrêtée¹⁴². Cependant, malgré cet avis favorable et comme on peut le voir sur cette même liste¹⁴³, que les parents Bertha et Max ont été arrêtés le 29 octobre 1943¹⁴⁴. Finalement, certes les étrangers Juifs avaient le droit à une allocation, mais en la demandant, ils étaient recensés comme tel et donc susceptibles d'être arrêtés.

3) Et après la Libération ?

Même si ces persécutions s'atténuent petit à petit au cours de la Libération de la France et du Doubs¹⁴⁵, il faut trouver des solutions aux survivants Juifs.

Etant dépendante des sources, malheureusement, je ne peux compléter cette sous-partie, de façon correcte. En effet, après avoir contacté les archives départementales du Doubs, les archives municipales de Besançon, le Musée de la Résistance et de la Déportation ainsi que l'association La Cimade¹⁴⁶, aucun de ces établissements n'avaient des sources concernant le devenir des Juifs étrangers du Doubs, après la Libération du département en novembre 1944, et ce, jusqu'en novembre 1945. De plus, il est difficile de trouver des éléments scientifiques sur la question des réfugiés Juifs après la guerre, puisque les écrits se concentrent principalement sur la période de l'Occupation.

a) Où se réfugient les Juifs, après la Libération et la guerre ?

Que ce soit à la date de la Libération ou de la fin de la guerre, les mêmes questions peuvent se poser concernant les réfugiés Juifs. On peut se demander si lors de la Libération, les réfugiés cachés ou non ont décidé de rester dans le Doubs ou plus largement en France ? Ou bien, ont-ils décidé de retourner dans leur pays d'origine ? Ceux qui se sont retrouvés en

¹⁴¹ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁴² Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁴³ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁴⁴ Archives départementales du Doubs. 94W81.

¹⁴⁵ Le Doubs est libéré courant du mois de novembre 1944.

¹⁴⁶ Une association qui vient en aide aux migrants et qui d'après le site *Lecomtois* est venu en aide aux réfugiés Juifs durant la Seconde Guerre mondiale. *La Cimade Franche-Comté Bourgogne - Besançon (Associations culturelles. Doubs)*. <https://lecomtois.com/s5268..html>

territoire neutre, y sont-ils restés ? Aussi, pour ceux qui ont survécu aux camps de la mort, ont-ils eu la possibilité de rentrer chez eux ? Mais, finalement où est leur chez eux ? Des questions qui restent en suspens, suite au manque de sources et d'exemples, même si l'on peut affirmer qu'il y a une multitude de situations. Certains réfugiés Juifs sont donc peut-être restés dans le Doubs, ou en territoire neutre, quand d'autres sont repartis dans leur pays d'origine. Cependant, dans le cas où les réfugiés Juifs seraient revenus en France, il faut bien prendre en compte la persistance de l'antisémitisme. Pour illustrer ce propos, on peut citer la phrase suivante¹⁴⁷ : « Entre la peste hitlérienne et le choléra juif, les Français n'ont pas à choisir. Pour que la France soit libre, heureuse, prospère, il ne faut plus sur son sol ni un boche, ni un traître, ni un Juif¹⁴⁸. »

b) Les associations d'aide aux réfugiés Juifs

Mais il est aussi important de revenir sur les associations d'aides aux réfugiés Juifs, à la Libération, présentes, plutôt, à l'échelle nationale voire internationale¹⁴⁹. Le besoin d'aide se fait ressentir puisque selon *l'Encyclopédie multimédia de la Shoah*, « les Alliés rapatrièrent plus de six millions de personnes déplacées (qui étaient des réfugiées pendant la guerre) dans leur pays d'origine ». Pour beaucoup d'entre eux, le choix de la migration vers l'Ouest est le plus évident, là où des camps de personnes déplacées ont été mis en place. Alors que d'autres ont refusés d'être rapatriés. Par exemple, les Juifs Polonais sont dans ce cas, puisque la Pologne est encore hostile envers les Juifs.

De plus, il est important de citer plusieurs associations d'aides comme *l'American Jewish Joint Distribution Committee*, une organisation humanitaire juive, fondée en 1914 et qui procura de la nourriture et vêtements aux Juifs durant leurs séjours dans les camps. De plus, une aide financière est apportée par la *United Nations Relief and Rehabilitation Administration*. Cette association a été créée en 1943 et vient en aide à tous les déplacés de guerre dans lesquels sont introduits les Juifs. En 1944 et 1945, elle porte secours à des milliers de réfugiés dans les zones contrôlées et participe au rapatriement des réfugiés. De

¹⁴⁷ Tirée de l'article Anne Grynberg, « Des signes de résurgence de l'antisémitisme dans la France de l'après-guerre (1945-1953) ? », *Les Cahiers de la Shoah*, 2001, n° 5, p. 171-223. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-shoah-2001-1-page-171.htm>

¹⁴⁸ Cette phrase s'inscrit dans un contexte de manifestations quant à l'occupation d'un Français dans un appartement du IV^e arrondissement de Paris qui était loué avant-guerre par des Juifs.

¹⁴⁹ Puisque à l'échelle départementale, je n'ai trouvé aucune source, concernant ce point.

plus, les organisations juives américaines portent assistance aux personnes déplacées et couvrent les besoins principaux.

c) Le recensement des Juifs arrêtés, par les autorités françaises, à la fin de la Seconde Guerre mondiale

Malgré tout, un seul dossier d'archive¹⁵⁰ semble plus ou moins correspondre pour nourrir mes propos. Celui-ci permet de comprendre les mesures mises en place afin de retrouver les coupables des persécutions. Un travail qui permet de rendre compte de l'importance accordée par les autorités à la situation des Juifs, réfugiés¹⁵¹ ou non. Le dossier d'archives date du 7 novembre 1945, soit quelques mois après la Libération. Dans celui-ci, le commissaire divisionnaire s'adresse au commissaire de police de Besançon pour renseigner la direction du service de recherches¹⁵², afin de clarifier le sort qu'ont subi les Juifs étrangers¹⁵³, lors de leur arrestation. Sont ainsi demandés, qui a été arrêtés et par qui, si certains Juifs ont bénéficié d'aides ou au contraire ont été victimes de dénonciations, mais aussi l'ordre des différentes arrestations. Ainsi, ce qui est important à retenir de ce dossier d'archives, c'est la volonté des autorités de comprendre ce qu'il s'est passé, durant l'Occupation, et de rendre justice.

Enfin, il convient de préciser que les Juifs eux-mêmes se constituent une mémoire dont il est question dans la partie pédagogique.

¹⁵⁰ 94W81. Archives départementales du Doubs.

¹⁵¹ Dans cette archive, sont autant compris des Juifs Français qu'étrangers.

¹⁵² La direction du service de recherches ou Direction Générale des Etudes et Recherches (DGER) est le service de renseignements français.

¹⁵³ Dans cette archive, les Allemands demandent l'arrestation des nationalités suivantes : « belge, bulgare, allemande, esthonienne, grecque, hollandaise, yougoslave, lettonne, luxembourgeoise, polonaise, roumaine, russe URSS, russe blanc, réfugié russe, ainsi que juifs nationalité sarroise, Dahtzig et apatrides ».

III- Séquence pédagogique

La France défaite et occupée. Régime de Vichy, Résistance et collaboration.

J'ai choisi d'utiliser le thème 1, en 3^{ème}, « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) ». Plus précisément, j'ai choisi de traiter le chapitre 4 « La France défaite et occupée. Régime de Vichy, Résistance et collaboration », car le régime de Vichy constitue une partie entière de mon mémoire.

Tout d'abord, il convient de justifier mes choix. J'ai tenu à réaliser une séquence plutôt qu'une séance pédagogique, car cela permet de me professionnaliser. Aussi, étant donné que c'est un mémoire, le travail doit être en conséquence plus important.

Je tiens aussi à préciser que j'ai décidé de choisir le collège car le régime de Vichy constitue un chapitre entier, contrairement au lycée. Également, le collège est un niveau que je préfère, car il faut d'autant plus utiliser de pédagogie qu'en lycée.

Références à la fiche éduscol :

Pour construire un chapitre, il est important pour le professeur de se référer à la fiche éduscol¹⁵⁴.

La place du thème dans la scolarité :

Les guerres mondiales ont été abordées au cycle 3, en CM2, dans le thème 3 intitulé « La France, des guerres mondiales à l'Union Européenne », par le sous-thème « Deux guerres mondiales au XX^{ème} siècle ». Sont évoquées « la Résistance, la France combattante et la collaboration » ainsi que « le génocide des Juifs » et « les persécutions à l'encontre d'autres populations »

Au cycle 4, en 3^{ème}, ce thème s'inscrit dans la continuité du thème 2 de 4^{ème} « L'Europe et le monde au XIX^{ème} siècle »

Au lycée, en Première, voie générale, cela renvoie au thème 2 (« La guerre au XX^{ème} siècle ») et le thème 3 (« Genèse et affirmation des régimes totalitaires (soviétique, fascisme et nazisme) »).

¹⁵⁴ Eduscol. <https://eduscol.education.fr/>

Au lycée, en Première, voie technologique, on peut faire le lien avec un sujet d'étude intitulé « Vivre et mourir en temps de guerre ». Puis un thème intitulé « L'Europe, un espace marqué par deux conflits mondiaux »

Les contributions du thème aux parcours et aux enseignements pratiques interdisciplinaires :

L'étude des modes de propagande peut contribuer au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) en arts plastiques peuvent permettre l'analyse d'une affiche, la musique peut permettre d'étudier le chant des partisans ou la guerre vue d'ailleurs peut être analysée grâce aux langues vivantes.

D'après la fiche éducol, les points forts du thème sont les suivants :

Cette période met en avant l'exercice militaire et politique des violences de masse et pose la question de leur émergence.

La guerre 1914-1918 est une guerre industrielle qui prolonge le siècle du « progrès » mais renforce la violence de la guerre. La fin de la Première Guerre mondiale amène un monde partagé entre la volonté d'en finir avec la guerre par le droit (fondation de la Société des Nations, par exemple) et celle des forces qui veulent tirer profit du fragile équilibre du traité de Versailles. De nouveaux modèles politiques apparaissent avec une vision internationaliste rapide ou progressive de la révolution communiste ou d'une nouvelle vision des rapports de force en Europe. Mais à la fin de la guerre, il y a une fragilité des Etats démocratiques face aux crises contrairement aux régimes totalitaires.

Le début de la Seconde Guerre mondiale et de la « guerre d'anéantissement » est marqué par le pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, qui sanctionne l'échec des diplomaties françaises et anglaises.

Faire comprendre aux élèves :

L'Europe a connu deux guerres qui ont concerné toute la société. Il y a donc une difficile consolidation de la paix en Europe. L'histoire des Etats démocratiques s'inscrit dans un contexte politique, diplomatique et militaire qui détermine leurs réactions. Enfin, il faut faire comprendre aux élèves comment les génocides ont pu se produire.

Problématique du thème : quelles transformations ont été induites, en Europe, lors de la Première Guerre mondiale (1914-1918) et Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) ?

Explication de la séquence sur le chapitre « La France défaite et occupée. Régime de Vichy, Résistance et collaboration »

Problématique du chapitre : quelles sont les conséquences de la défaite de 1940 en France ?

Notions : collaboration, Résistance, régime autoritaire, Libération, propagande, armistice

Vocabulaire : CNR, antisémitisme, STO, milice, FFL, FFI, maquis, CNR/GPRF

Plan du chapitre :

I- La défaite de 1940

- 1) Les conséquences de la défaite
- 2) Les Français sous l'Occupation

II- Les caractéristiques du régime de Vichy

- 1) Un régime autoritaire
- 2) Un régime collaborationniste
- 3) Un régime antisémite

III- La Résistance face au régime de Vichy

- 1) Résister pour la France
- 2) La Libération de la France
- 3) L'instauration de la IV^{ème} République

La séquence aura une durée de 13h sans compter l'évaluation.

Je précise que les documents utilisés et activités proposées proviennent de sites internet de professeurs d'histoire-géographie et de manuels scolaires, cités dans la bibliographie.

Fiche d'objectif

Je connais le vocabulaire :

Armistice

Milice

STO

Régime autoritaire

Maquis

Antisémitisme

France libre/FFL

Collaboration

FFI

CNR/GRPF

Résistance

Je connais les personnages importants



Le général Charles De Gaulle



Le maréchal Pétain



Jean Moulin

J'ai appris les repères chronologiques :

18 juin 1940 : appel du général De Gaulle

22 juin 1940 : signature de l'armistice avec l'Allemagne

1940-1944 : régime de Vichy

1943 : fondation du CNR par Jean Moulin

6 juin 1944 : débarquement allié en Normandie

Je peux expliquer :

- La défaite et expliquer ses conséquences.
- Les caractéristiques du régime de Vichy.
- En quoi le régime de Vichy remet-il en cause les principes et valeurs de la République ?
- Ce qu'est la Résistance (motivations, actions contre le régime de Vichy).
- Décrire les principales mesures prises à la Libération

Les compétences que je peux valider :

*Avoir des connaissances précises

*Savoir rédiger

*Analyser et comprendre un document

Séance 1 : 1h : introduction du chapitre :

Après avoir donné le titre du chapitre, la fiche d'objectif¹⁵⁵ ci-dessus sera distribuée aux élèves. Elle sera lue avec les élèves. Cela prendra une dizaine de minutes. Cette fiche d'objectif est nécessaire pour les élèves afin qu'ils connaissent les points importants en vue de l'évaluation et ainsi les aider à trier les informations.

Nous commencerons le chapitre par une présentation d'un extrait du *Figaro*, durant 15 minutes (illustration 2). C'est un document qui annonce la nomination du maréchal Pétain, en tant que chef du gouvernement. Les élèves découvriront que le *Figaro* est un journal qui existait en 1940 et qu'il existe encore. Ils verront aussi comment s'organise un journal et seront certainement intéressés par l'actualité de l'époque. Puis nous concentrerons les efforts sur l'encadré rouge. A l'oral, le professeur demandera aux élèves :

- De lire ce qui est écrit.
 - 1) De donner la date du journal.
 - 2) Qui est Pétain ?
 - 3) Où le gouvernement siège ?
 - 4) De qui est composé le gouvernement français ?

Cette activité permettra d'amorcer le chapitre, tout en permettant de donner le contexte aux élèves. Les élèves commenceront à mobiliser les compétences « savoir s'exprimer à l'oral » et « analyser et comprendre un document »

Le professeur attendra comme réponse :

- 1) La date du journal est le vendredi 12 juillet 1940. ¹⁵⁶
- 2) Le maréchal Pétain est le nouveau chef du gouvernement. Il va donc diriger la France.

A la suite de ces deux premières questions, le professeur donnera le contexte. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale vote les pleins pouvoirs à Philippe Pétain, à Vichy. C'est la fin de la III^{ème} République.

¹⁵⁵ Inspiré de la fiche d'objectif de ma tutrice que j'ai eu durant ma L3 (2020-2021)

¹⁵⁶ Toutes les réponses aux questions sont symbolisées en vert.

- 3) Le gouvernement siégera dans la France occupée. A la suite de cette réponse, le professeur montrera une carte de la France occupée et de la France libre (illustration 5), afin que les élèves mobilisent la compétence « savoir se repérer dans l'espace »
- 4) Le gouvernement français est composé de 12 ministres, secondés par des secrétaires généraux.

ABONNEMENTS 5 mois 1 250 f en France et Colonies 40 x 77 x 150 x
Étranger 75 x 140 x 320 x
Pays à tarif postal 60 x 105 x 300 x
Pays à tarif postal 120 x 225 x 480 x
On s'abonne dans tous les bureaux de poste de France

LE FIGARO

Le Figaro est fondé par Louis Veuillot le 1er mai 1826. Il est dirigé par M. Albert Lebrun. Le Figaro est imprimé à Paris, 115, rue de la Harpe. Le Figaro est distribué dans toute la France. Le Figaro est le plus grand journal de France.

REDACTION
11, rue de Paris - CLERMONT-FERRAND
Téléphone 1 01 01
ADMINISTRATION
15, rue Pascal

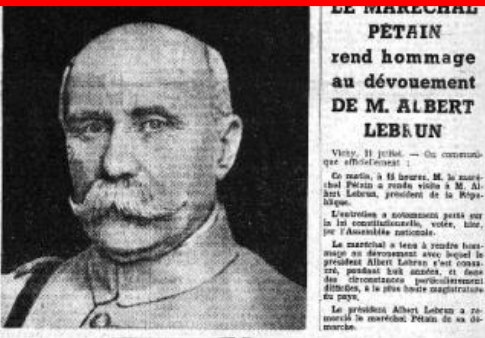
Devant l'effort Le Maréchal Pétain prend le titre de chef de l'Etat français

Depuis plusieurs semaines, on écrivait dans les journaux et dans les journaux de la presse que le Maréchal Pétain, chef de l'Etat français, avait pris le titre de chef de l'Etat français. Ce titre, qui est le plus élevé de la République, est le plus élevé de la République. Ce titre, qui est le plus élevé de la République, est le plus élevé de la République.

IL EXERCERAIT LE POUVOIR LEGISLATIF JUSQU'À LA FORMATION DES NOUVELLES ASSEMBLÉES, ET MÊME APRÈS, DANS DES CIRCONSTANCES GRAVES, DOUZE MINISTRES SE RÉPARTIRONT L'ADMINISTRATION DU PAYS, ILS SERONT SECONDÉS PAR DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX. DES GOUVERNEURS SERONT PLACÉS À LA TÊTE DES PROVINCES. LE GOUVERNEMENT SIÉGERA EN TERRITOIRE OCCUPÉ IL A ÉTÉ DEMANDÉ AU REICH DE LIBÉRER VERSAILLES ET LES QUARTIERS DES MINISTÈRES À PARIS

Après avoir été contraint par le bon sens de ne pas aller plus loin, le Maréchal Pétain a pris le titre de chef de l'Etat français. Ce titre, qui est le plus élevé de la République, est le plus élevé de la République. Ce titre, qui est le plus élevé de la République, est le plus élevé de la République.

On communique officiellement : En vertu de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, M. le maréchal Pétain a signé le décret constitutionnel qui paraît au Journal Officiel de ce vendredi. M. le maréchal Pétain assumera personnellement les fonctions constitutionnelles de Président de la République et de Président du Conseil. Il prendra le titre de chef de l'Etat français. D'après l'article constitutionnel N° 2, précité, les pouvoirs du chef de l'Etat français qui exercera la plénitude du pouvoir gouvernemental avec la collaboration de ministres et secrétaires d'Etat responsables devant lui. Il exercera le pouvoir législatif jusqu'à la formation des nouvelles assemblées et, après cette formation, en cas de lémence extérieure ou de crise intérieure grave. Le Sénat et la Chambre des députés subsisteront jusqu'à ce qu'ils soient formés les assemblées prévues par la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, mais ils ne pourront délibérer ni voter qu'en vertu de la loi du 10 juillet 1940.



LE MARÉCHAL PÉTAÏN rend hommage au dévouement DE M. ALBERT LEBRUN Vichy, 11 juillet. — On communique officiellement : Ce matin, à 15 heures, M. le maréchal Pétain a rendu visite à M. Albert Lebrun, président de la République. L'entretien a été très cordial et a permis au maréchal de rendre hommage au dévouement de M. Albert Lebrun, et de lui exprimer ses sentiments de respect et de confiance.

UN GRAND CHEF dont la devise est "Servir"

C'est une belle devise, celle de M. le maréchal Pétain, chef de l'Etat français. C'est une belle devise, celle de M. le maréchal Pétain, chef de l'Etat français. C'est une belle devise, celle de M. le maréchal Pétain, chef de l'Etat français.

"Le travail des Français est la ressource suprême de la Patrie"

proclame le Maréchal PÉTAÏN Vichy, 11 juillet. — Le maréchal Pétain a prononcé un discours devant le conseil de l'Etat, au cours duquel il a proclame que le travail des Français est la ressource suprême de la Patrie. Il a déclaré que le travail est le plus grand des devoirs et le plus grand des honneurs.

Une prime de mille francs sera attribuée à tous les mobilisés

Vichy, 11 juillet. — Un décret rendu par le conseil de l'Etat, au cours duquel le maréchal Pétain a décidé d'attribuer une prime de mille francs à tous les mobilisés. Cette prime sera versée à tous les mobilisés qui ont été blessés pendant la guerre de 1914-1918.

Le 14 juillet sera une journée de deuil et de recueillement

Vichy, 11 juillet. — Le ministre de l'Intérieur a décidé que le 14 juillet sera une journée de deuil et de recueillement. Les fêtes nationales seront supprimées et les cloches des églises ne sonneront pas.

Après le renvoi des Chambres l'activité politique continue à Vichy en attendant la formation du gouvernement définitif

Vichy, 11 juillet. — (Par M. de Launay) Après le renvoi des Chambres, l'activité politique continue à Vichy. Les députés et sénateurs se réunissent dans des clubs et discutent les affaires de la France. On attend la formation d'un gouvernement définitif.

Le gouvernement réglemente la publication des journaux en zone occupée

Vichy, 11 juillet. — Le conseil de l'Etat a adopté un décret qui réglemente la publication des journaux en zone occupée. Ce décret vise à contrôler l'information et à empêcher la diffusion de fausses nouvelles.

Après le renvoi des Chambres l'activité politique continue à Vichy en attendant la formation du gouvernement définitif

Vichy, 11 juillet. — (Par M. de Launay) Après le renvoi des Chambres, l'activité politique continue à Vichy. Les députés et sénateurs se réunissent dans des clubs et discutent les affaires de la France. On attend la formation d'un gouvernement définitif.

Les Etats-Unis auront une flotte dans les deux océans

Washington, 11 juillet. — Les Etats-Unis auront une flotte dans les deux océans. Le président Roosevelt a annoncé que les Etats-Unis vont augmenter leur présence navale dans l'Atlantique et le Pacifique.

Un vapour Italien incendié

Berlin, 11 juillet. — On annonce de Rome que le vapeur italien "Carnegie" a été incendié par des avions allemands.

Le gouvernement réglemente la publication des journaux en zone occupée

Vichy, 11 juillet. — Le conseil de l'Etat a adopté un décret qui réglemente la publication des journaux en zone occupée. Ce décret vise à contrôler l'information et à empêcher la diffusion de fausses nouvelles.

La Cour de Cassation établira son siège à Lyon

Lyon, 11 juillet. — La Cour de Cassation établira son siège à Lyon. Le conseil de l'Etat a décidé de transférer la Cour de Cassation à Lyon en raison de la situation à Paris.

Illustration 3 : extrait du Figaro du vendredi 12 juillet 1940. 157

157 « La France de Vichy ». Collège Rosa Parks. <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII>. La France de Vichy P.ppt&wdOrigin=BROWSELINK L'encadré rouge a été ajouté par mes soins.

La France occupée pendant la Seconde Guerre mondiale

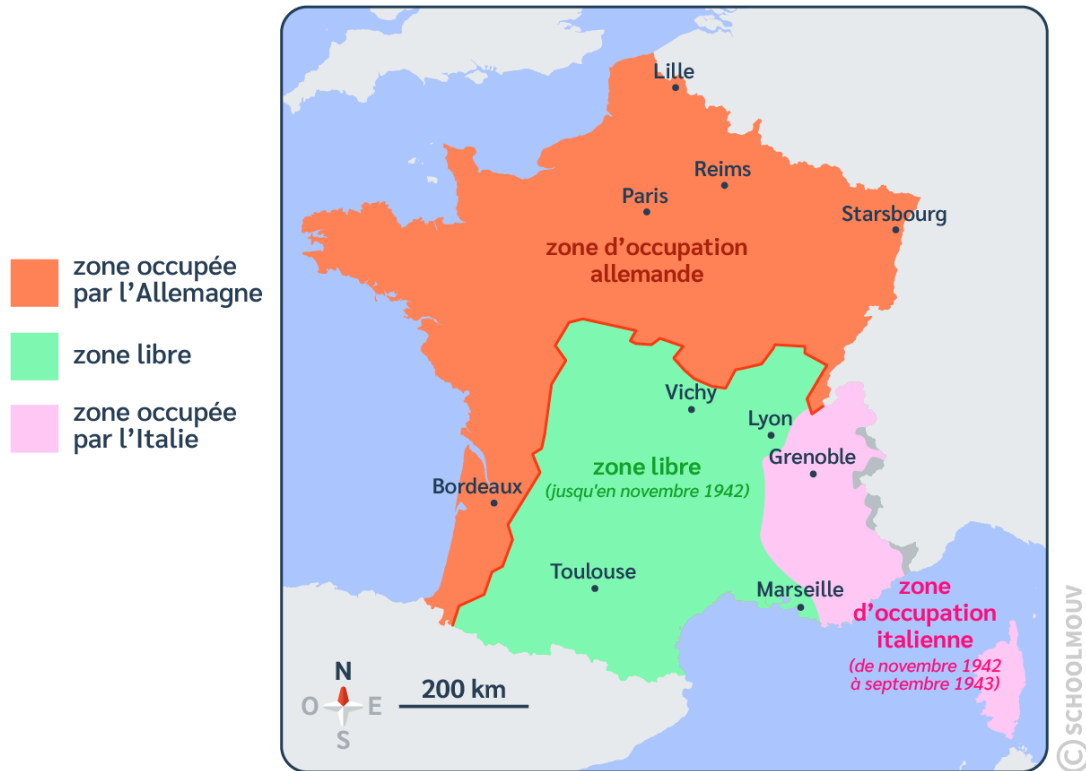


Illustration 4 : carte de la France occupée et libre¹⁵⁸

¹⁵⁸ « La France dans la guerre : Fiche de cours - Histoire et géographie ». *SchoolMouv*.
<https://www.schoolmouv.fr/cours/la-france-dans-la-guerre/fiche-de-cours>



Illustration 5 : carte de la France sous le gouvernement de Vichy¹⁵⁹

Le professeur montrera les deux cartes ci-dessus aux élèves. La première est une version simplifiée et permet aux élèves de bien visualiser la division de la France. Le professeur expliquera la différence entre zone libre et zone occupée. La deuxième carte est une version plus poussée et permet aux élèves de montrer que la situation de la France n'est pas aussi simple. Il conviendra donc pour le professeur d'expliquer chaque élément de la légende. Ainsi, en complément de la carte précédente, le professeur précisera ce qu'est la « zone annexée » (= celle-ci correspond à l'Alsace-Moselle, annexée par les Allemands, en 1940), la « zone rattachée au commandement allemand de Bruxelles » (= est une entité

¹⁵⁹ « Gouvernement de Vichy ». Larousse.
https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/gouvernement_de_Vichy/148768

administrative militaire créée par l'Allemagne nazie, de 1940 à 1944. Elle regroupait la Belgique, et les départements, en France, du Nord et du Pas-de-Calais), la « zone interdite » (= il existe deux zones interdites : la zone réservée et la zone militaire littorale. La zone réservée correspond à la ligne Nord-Est créée en 1940. La zone militaire littorale est créée en 1941, c'est une bande de terre de 20 à 30 km de large de Dunkerque à Hendaye) et la « zone d'occupation italienne » (= zone créée dès l'armistice de 1940 et occupée par les Italiens, alliés aux Allemands¹⁶⁰).

Ensuite, le professeur montrera aux élèves deux cartes de l'Europe, datant de la période 1940-1944¹⁶¹, ainsi qu'une carte de l'Europe actuelle, afin qu'ils se représentent spatialement le territoire et puissent comparer l'Europe de 1940/1944 et d'aujourd'hui. Cela est important de montrer une carte de l'Europe puisqu'il sera question dans ce chapitre de parler de la collaboration entre la France et l'Allemagne, mais aussi les migrations de Juifs dans les pays proches de la France.

De plus, il convient de préciser, que le professeur avec l'aide des élèves travailleront leur esprit critique sur les deux premières cartes de l'Europe¹⁶². En effet, sur celles-ci figurent « *Greater Germany* » qui signifie « Grande Allemagne ». Ainsi, on peut supposer que les cartes ont été réalisées par l'Allemagne d'où son appellation.

¹⁶⁰ Toutes les définitions citées ci-dessus proviennent de : « Zone interdite (Seconde Guerre mondiale) ». Wikipédia, 5 juillet 2022. *Wikipédia*, [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Zone_interdite_\(Seconde_Guerre_mondiale\)&oldid=195096561](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Zone_interdite_(Seconde_Guerre_mondiale)&oldid=195096561)
Elles ont été, toutefois, simplifiées par mes soins.

¹⁶¹ Etant en anglais, ces deux cartes seront traduites.

¹⁶² Illustrations 6 et 7.



Illustration 6 : carte de l'Europe en 1940¹⁶³



Illustration 7 : carte de l'Europe en 1944¹⁶⁴

¹⁶³ « Europe 1940 ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.
<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/map/europe-1940>

¹⁶⁴ « L'Europe sous administration allemande, 1944 ». *Encyclopédie multimédia de la Shoah*.
<https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/gallery/hungary-after-the-german-occupation-maps>



Illustration 8 : carte de l'Europe aujourd'hui¹⁶⁵.

¹⁶⁵ « Carte de l'Europe ». *EUROPE* : carte cliquable. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/Europe-MAP.htm>

Puis le professeur distribuera une frise chronologique¹⁶⁶ qui sera complétée au fur et à mesure du cours. Cette frise chronologique sera bénéfique pour les élèves, car elle permettra d'apprendre sous une autre forme les dates importantes. Les élèves peuvent aussi voir ce qu'il se passe avant et après chaque événement. Cela permettra de développer leur compétence « savoir se repérer dans le temps »

Cela prendra 10 minutes.

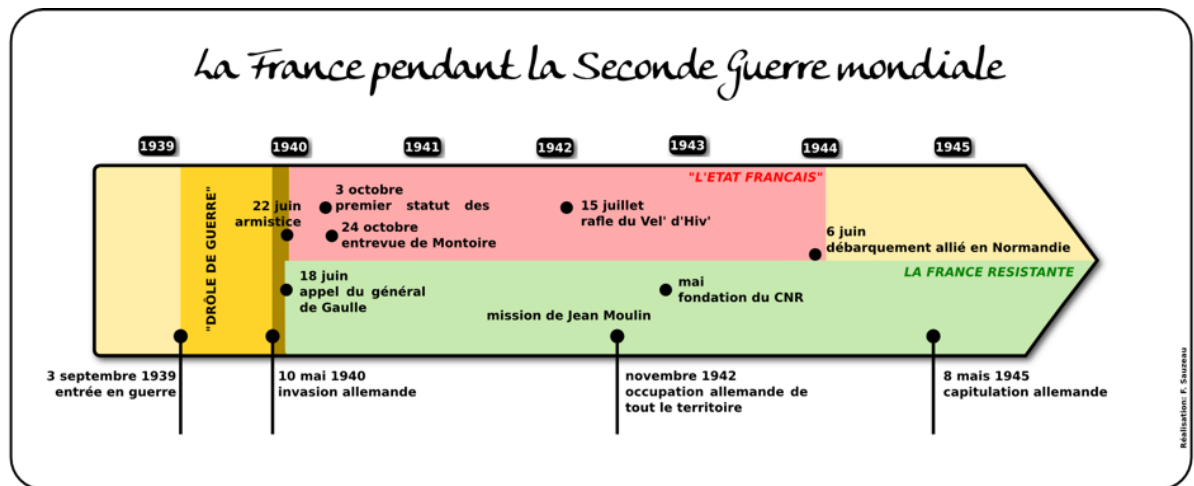


Illustration 9 : frise chronologique de la période de Vichy

Ensuite, les élèves auront à recopier, la trace écrite de l'introduction :

La France subit de nombreuses défaites militaires, avant 1940. Pour remédier à cela, le **22 juin 1940**, la France signe l'armistice avec l'Allemagne, offrant à celle-ci la moitié Nord de la France. Le Parlement vote les pleins pouvoirs au **maréchal Pétain**, le **10 juillet** et dès lors un nouveau régime apparaît : **l'Etat français**.

I- La défaite de 1940

- 1) Les conséquences de la défaite française

Séance 2 : 1h

Objectifs : comprendre l'une des conséquences de la défaite française : l'arrivée du maréchal Pétain au pouvoir.

¹⁶⁶ Tirée du site « Les combats de la résistance contre l'occupant nazi et le régime de Vichy ». Site de *histoireetgeographie* ! <https://histoireetgeographie.jimdofree.com/archives-lyc%C3%A9e-2016-2017/histoire-premi%C3%A8re/les-combats-de-la-r%C3%A9sistance/>

Activité : arrivée du maréchal Pétain au pouvoir

Temps de l'activité : 20 minutes + 10 minutes de correction. En amont, à la maison, les élèves, auront pris connaissance des documents et du vocabulaire qui leur est inconnu.

Compétences travaillées : « savoir rédiger », « analyser et comprendre un document »

Documents utilisés :

1 La réaction de Philippe Pétain

Français, à l'appel de M. le Président de la République, j'assume à partir d'aujourd'hui la direction du gouvernement de la France. Sûr de l'affection de notre admirable armée, qui lutte, avec un héroïsme digne de ses longues traditions militaires, contre un ennemi supérieur en nombre et en armes; sûr que, par sa magnifique résistance, elle accomplit nos devoirs vis-à-vis de nos alliés; sûr de l'appui des anciens combattants que j'ai eu la fierté de commander; sûr de la confiance du peuple tout entier, je fais à la France le don de ma personne pour atténuer son malheur. En ces heures douloureuses, je pense aux malheureux réfugiés qui, dans un dénuement extrême, sillonnent nos routes. Je leur exprime ma compassion et ma sollicitude. C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat.

Discours de Pétain prononcé à la radio française le 17 juin 1940.




Illustration 10 : document 1¹⁶⁷

¹⁶⁷ Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Alexandre Ployé, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2014.



3 L'armistice du 22 juin 1940
 À Compiègne, les chefs de l'armée française signent un accord d'armistice qui prévoit l'occupation des 3/5^e du territoire, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, le désarmement de la France et la livraison à l'Allemagne des opposants au nazisme qui avaient trouvé refuge en France.

Aide visuelle



- Les représentants allemands
- Les représentants français
- ① L'accord d'armistice

Illustration 11 : document 2¹⁶⁸

6 Les actes constitutionnels du 11 juillet 1940

a. « Acte constitutionnel n° 1
 Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, déclarons assumer les fonctions de chef de l'État français.

b. Acte constitutionnel n° 2
Article 1. Le chef de l'État français a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État qui ne sont responsables que devant lui.
 Il exerce le pouvoir législatif en conseil des ministres. Il promulgue les lois et assure leur exécution. Il nomme à tous les emplois civils et militaires. Il dispose de la force armée. Il a le droit de grâce et d'armistice. Il négocie et ratifie les traités.

c. Acte constitutionnel n° 3
Article 2. Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre. Ils ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'État. »

Illustration 12 : document 3¹⁶⁹

¹⁶⁸ Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Alexandre Ployé, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2014.

¹⁶⁹ Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, Laurianne Renaud, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Hatier, 2021.

J'ai choisi ces trois documents car ce sont pour moi les plus pertinents, pour remettre en contexte les conséquences de la défaite. En effet, on y voit les différents aspects : l'arrivée au pouvoir de Pétain, la signature de l'armistice et les actes constitutionnels instituant le régime de Vichy.

Les élèves auront à répondre, individuellement, par écrit, aux questions suivantes :

Q1) Présentez les deux documents (date, nature, auteur).

Le document 1 est un discours de Pétain, prononcé le 17 juin 1940. Le document 2 est une photographie, qui date du 22 juin 1940. Le document 3 est un texte et plus précisément des actes constitutionnels, datant du 11 juillet 1940.

Q2) A qui s'adresse le Maréchal Pétain dans le document 1 ? Quelle fonction assure-t-il ?

Le maréchal Pétain s'adresse aux Français. Il devient chef de l'Etat français.

Q3) D'après le document 2, où est signé l'armistice, qui est présent et pourquoi ?

L'armistice est signé à Compiègne. Sur la photo, sont présents des représentants allemands et français. Ils sont là pour signer l'armistice.

Q4) Qu'est-ce qui est accordé au maréchal Pétain grâce aux actes constitutionnels ?

Les actes constitutionnels accordent au maréchal Pétain les pleins pouvoirs comme chef du gouvernement.

Q5) D'après les trois documents, quels changements ont lieu avec l'arrivée de Pétain ? Montre qu'il met fin à la République en citant le document 3.

Avec l'arrivée de Pétain au pouvoir, l'armistice est signé et des actes constitutionnels sont votés. Ces actes constitutionnels montrent qu'il met fin à la République, car l'article 1 de l'acte constitutionnel n°2 évoque « le chef de l'Etat français a la plénitude du pouvoir gouvernemental » et « Le Sénat et la Chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre » (article 2, acte constitutionnel n°3).

Activité sur l'appel du général de Gaulle :

Document utilisé : appel du général de Gaulle tiré de *l'INA*¹⁷⁰.

Compétences : « analyser et comprendre un document »

Objectifs : comprendre que le général De Gaulle s'oppose à l'armistice et qu'il appelle à la résistance des Français.

Temps de l'activité : 15 minutes.

Ce document audio est intéressant, car il permet de faire comprendre aux élèves les débuts de la Résistance et que le régime de Vichy n'est pas accepté par tous. En plus de cela, entendre la voix du général De Gaulle peut susciter un intérêt.

Le professeur diffusera cet extrait. La date et le lieu de l'appel seront donnés. Puis le professeur à l'oral demandera :

Q1) Qui parle ?

C'est le général de Gaulle qui parle.

Q2) Que demande-t-il aux Français ?

Il demande aux Français de résister et continuer le combat. Pour cela, il demande à ce que la production d'armement continue et que toute personne voulant résister se fassent connaître.

Pour répondre aux questions, l'extrait sera diffusé plusieurs fois.

Le professeur débrièvera des deux activités et insistera sur l'opposition entre la politique du maréchal Pétain et celle du général De Gaulle.

2) Les Français sous l'Occupation

Séance 2 : 1h

Objectifs : montrer comment les Français vivent sous l'Occupation et montrer que tous les Français ne sont pas d'accord avec ce régime.

Compétences : « savoir rédiger » et « analyser et comprendre un document »

¹⁷⁰ « L'appel du 18 juin 1940 a été réitéré par le général de Gaulle le 22 ». INA. <https://www.ina.fr/ina-eclairage-actu/l-appel-du-18-juin-1940-a-ete-reitere-par-le-general-de-gaulle-le-22>

Temps de l'activité : 30 minutes + 10 minutes de correction.

Documents utilisés :



Illustration 13 : document 1¹⁷¹

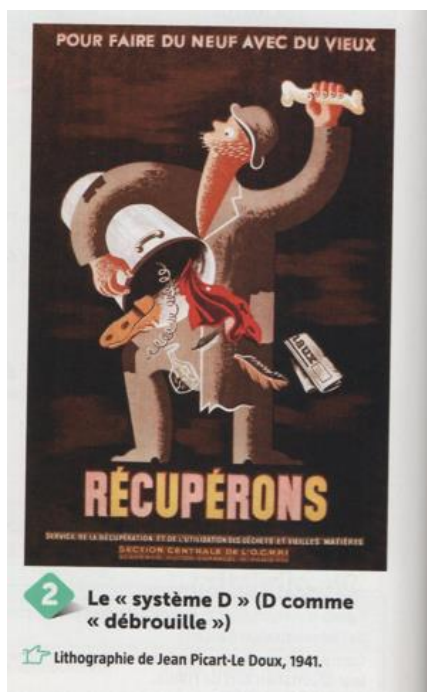


Illustration 14 : document 2¹⁷²

¹⁷¹ Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Anne-Marie Hazard-Tourillo, Armelle Fellahi, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Nathan, 2018.

¹⁷² Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Rachid Azzouz, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2021.

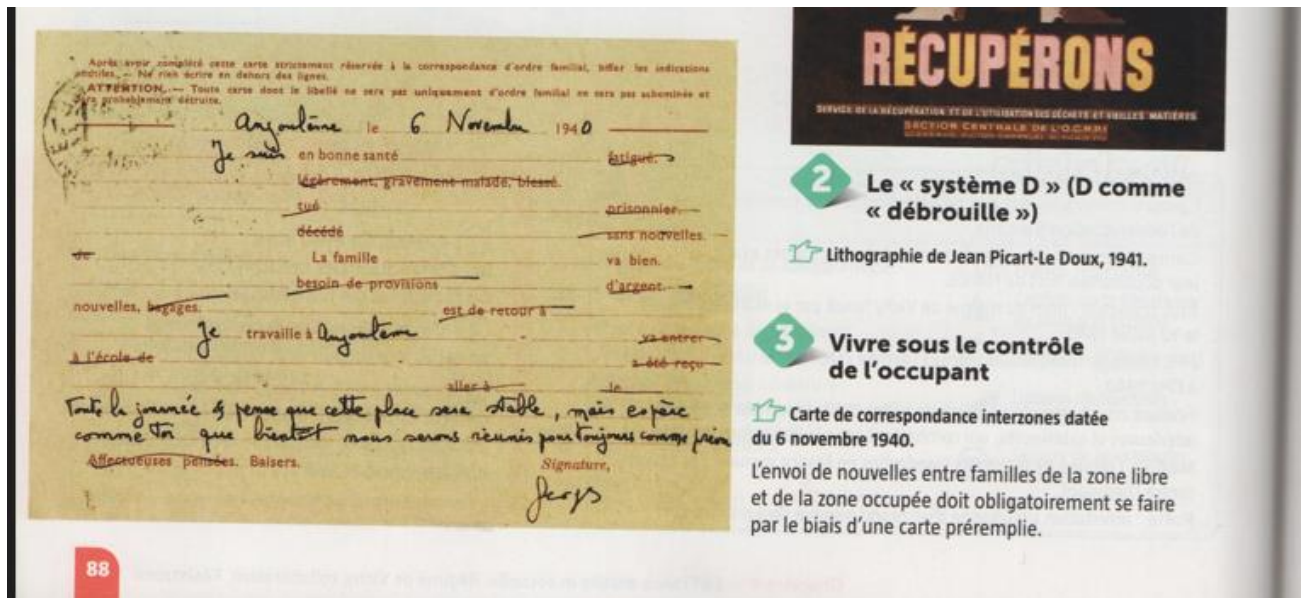


Illustration 15 : document 3¹⁷³

J'ai choisi d'utiliser ces documents car ils sont de différentes natures (affiche, archive et photographie). Ils résument aussi assez bien la situation des Français sous l'Occupation, c'est-à-dire que le courrier est contrôlé, la situation économique est difficile, ce qui les pousse en partie à s'exiler.

Les élèves auront cette consigne : Expliquez en quelques lignes et à l'aide des documents, la situation des Français sous l'Occupation.

Sous l'Occupation allemande, la situation, pour certains Français est compliquée. En effet, on voit dans le document 2, que les Français ne peuvent pas acheter de produits neufs, ils doivent donc se débrouiller par eux-mêmes. Le document 3 montre à quel point il est compliqué de correspondre entre les deux zones. En effet, en remplissant cette fiche, cela montre que le courrier est vérifié. Ainsi, comme on peut le voir avec le document 1, les Français se retrouvent obligés de fuir.

Trace écrite : celle-ci sera dictée afin de varier les supports.

Suite à l'offensive et l'avancée allemande, le **maréchal Pétain** est appelé au pouvoir. Il prend les pleins pouvoirs et s'installe à Vichy. Il souhaite faire signer **l'armistice**. Au contraire, le

¹⁷³ Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Rachid Azzouz, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2021.

général de Gaulle, réfugié à Londres, lance un appel à la Résistance, le 18 juin 1940. Il veut empêcher l'arrêt des combats. Mais l'appel étant peu entendu et l'armistice est signé le 22 juin 1940, avec l'Allemagne. Suite à cela, des millions de Français se retrouvent sur les routes de l'exode.

Vocabulaire :

Armistice¹⁷⁴ : l'arrêt des combats sans mettre fin à l'état de guerre. Fin des opérations militaires entre pays ennemis dans l'attente de la signature d'un traité de paix mettant fin à la guerre.

Résistant : personne qui s'oppose à l'occupant,

Exode : suite à l'avancée allemande, fuite de milliers de Français

II- Les caractéristiques du régime de Vichy

1) Un régime autoritaire

Séance 3 : 1h

Objectifs : comprendre que le régime de Vichy est un régime autoritaire, basé sur des valeurs traditionnelles. Le gouvernement utilise la propagande pour diffuser ses idées.

Compétences : « analyser et comprendre un document », « développer son esprit critique » et « collaborer, mutualiser »

Temps de l'activité : 1h + 20 minutes de correction.

J'ai fait le choix de deux affiches de propagande. L'une incontournable et qui montre bien les différences entre les deux régimes, selon le point de vue du régime de Vichy. Et une autre qui permet de mettre en avant la figure de Pétain. En étudiant des affiches de propagande, cela permettra aux élèves de développer leur esprit critique.

Pour comprendre les caractéristiques du régime de Vichy, les élèves auront à leur disposition cette fiche d'exercice comprenant deux affiches de propagande. Ils devront remplir le tableau et répondre aux questions ci-dessous. Ils seront en groupe de 4. En partant du principe qu'ils sont 30 dans la classe, il y aura donc 6 groupes.

¹⁷⁴ Le vocabulaire est tiré de « Thème 1 : l'Europe, un théâtre majeur des guerres totales 1914-1945 ». *Histographie*. <https://histographie.net/3e/theme-1-histoire-3e/>



Illustration 16 : la Révolution nationale ou le redressement de la « maison France ». Affiche de propagande¹⁷⁵.



Illustration 17 : affiche de propagande de la Révolution nationale¹⁷⁶.

¹⁷⁵ « La Révolution nationale ou le redressement de la « Maison France » ». *Histoire analysée en images et œuvres d'art*. <https://histoire-image.org/etudes/revolution-nationale-redressement-maison-france>

¹⁷⁶ « La France de Vichy ». Collège Rosa Parks. <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2Fsites%2Fwww.clg-rosa-parks%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII.La%20France%20de%20VichyXP.ppt&wdOrigin=BROWSELINK>

Q1) Quelle est la nature des deux affiches ? Sont-elles neutres ?

Les deux affiches sont des affiches de propagande. Elles ne sont pas neutres.

Q2) Remplissez le tableau, concernant la première affiche.

	Maison à gauche	Maison à droite
Quel régime est mis en avant ?		
Décrivez les deux maisons. (quelles sont les différences entre les deux maisons, quelles sont les couleurs utilisées...)		
Quelles sont les devises de chacune des maisons ? Qu'en pensez-vous ? (sont-elles positives et/ou négatives ?)		
Que représentent les étoiles ? A votre avis, qu'est-ce que cela signifie ?		

	Maison à gauche	Maison à droite
Quel régime est mis en avant ?	Le régime qui précède Vichy : la III ^{ème} République	Le régime de Vichy
Décrivez les deux maisons. (quelles sont les différences entre les deux maisons ?, quelles sont les couleurs utilisées ?...)	La maison est bancal, il y a du feu dans celle-ci. Le Rouge est utilisé, symbole des communistes.	La maison est stable, soutenue par des colonnes. Le ciel est bleu.
Quelles sont les devises de chacune des maisons ? Qu'en pensez-vous ? (sont-elles positives et/ou négatives ?)	« Paresse, Démagogie, Internationalisme » Cette devise a une connotation négative. Elle	« Travail, Famille, Patrie » A l'inverse, cette devise est positive et valorise le gouvernement de Pétain.

elles positives et/ou négatives ?)	est ici pour dénoncer la III ^{ème} République.	
Que représentent les étoiles ? A votre avis, qu'est-ce que cela signifie ?	L'étoile représente l'étoile de David, l'étoile juive. La maison est placée sous une « mauvaise » étoile. L'affiche veut montrer que c'est en partie à cause des Juifs que la France est dans cet état.	Ce sont des étoiles militaires pour montrer que la France est gouvernée par des « bonnes » étoiles : la France est protégée par l'armée.

Le professeur expliquera des éléments complémentaires si besoin lors de l'activité ou lors de la correction, que voici. Deux maisons s'opposent. A gauche, la maison qui désigne l'ancien régime néfaste, qui n'était plus elle-même (« France & Cie »). Une France aux mains des Juifs (étoile de David), communiste (drapeau rouge) et des francs-maçons (trois points dans l'étoile). Des termes sont employés pour dénoncer ce régime comme « paresse et démagogie » qui renvoient à la politique du Front populaire et notamment les congés payés. « Les pots-de-vin » évoquent la corruption de l'ancien régime. Selon *l'histoire par l'image*¹⁷⁷, le terme « l'internationalisme », pourrait aussi bien faire référence à l'influence supposée de Moscou qu'au capitalisme mondialisé aux mains de Juifs. A l'inverse, la maison à droite représente le régime de Vichy, un régime représenté comme stable, qui renvoie à la « vraie France ». Elle s'appuie sur des valeurs traditionnelles, comme le travail, la famille et la patrie.

¹⁷⁷ La Révolution nationale ou le redressement de la « Maison France ». *Histoire analysée en images et œuvres d'art*. <https://histoire-image.org/etudes/revolution-nationale-redressement-maison-france>

Q3) Reliez les citations de Pétain aux bonnes scènes de l’affiche n°2.¹⁷⁸

« La France célèbre aujourd’hui la famille. Elle se doit d’honorer d’abord les mères. Pour que la France vive, il faut des foyers. »

« Toute communauté requiert un chef. Tout chef doit être honoré et servi. »

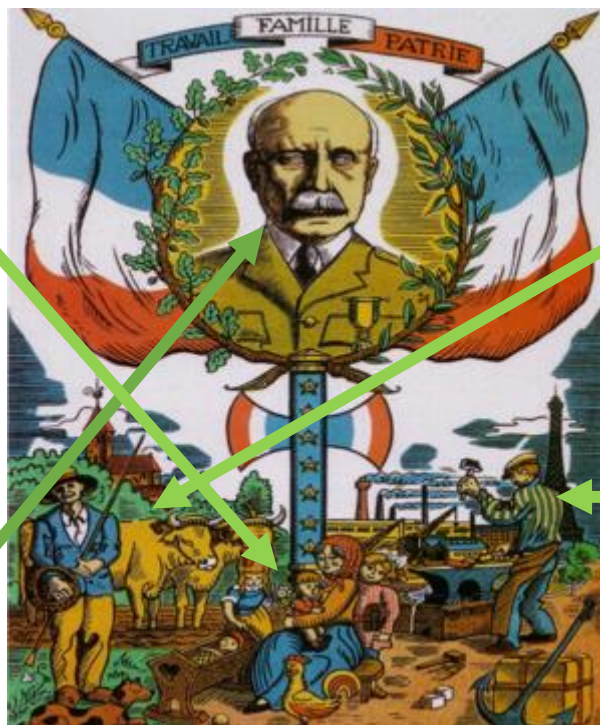


« La France reviendra ce qu’elle n’aurait jamais dû cesser d’être, une nation essentiellement agricole. Elle retrouvera toutes ses forces, en reprenant contact avec la terre. »

« Le travail est le moyen le plus noble et le plus digne que nous ayons de devenir maîtres de notre sort. Un homme qui sait accomplir une tâche avec courage et expérience représente toujours une valeur pour ses semblables. »

« La France célèbre aujourd’hui la famille. Elle se doit d’honorer d’abord les mères. Pour que la France vive, il faut des foyers. »

« Toute communauté requiert un chef. Tout chef doit être honoré et servi. »

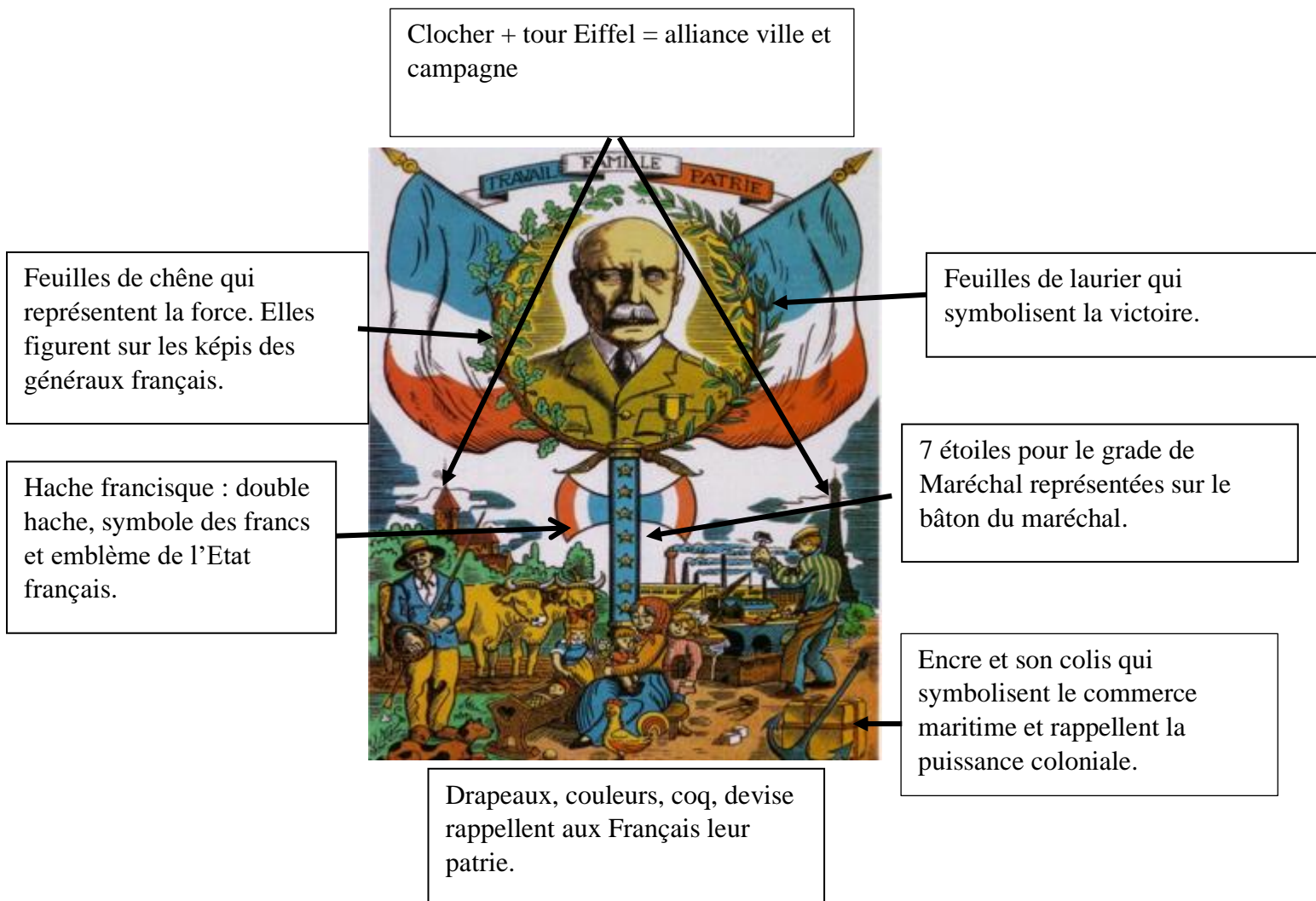


« La France reviendra ce qu’elle n’aurait jamais dû cesser d’être, une nation essentiellement agricole. Elle retrouvera toutes ses forces, en reprenant contact avec la terre. »

« Le travail est le moyen le plus noble et le plus digne que nous ayons de devenir maîtres de notre sort. Un homme qui sait accomplir une tâche avec courage et expérience représente toujours une valeur pour ses semblables. »

¹⁷⁸ L’activité et l’affiche sont tirées de « La France de Vichy ». Collège Rosa Parks.
[https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2Fsites%2Fwww.clg-rosa-parks%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII.La France de VichyXP.ppt&wdOrigin=BROWSELINK](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2Fsites%2Fwww.clg-rosa-parks%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII.La%20France%20de%20VichyXP.ppt&wdOrigin=BROWSELINK)

Après la correction réalisée ou durant l'exercice, selon les questions des élèves, le professeur précisera des éléments de l'affiche, en les désignant. Les voici¹⁷⁹ :



Q3) A l'aide des deux affiches étudiées, vous décrirez le régime de Vichy ? (Quelles sont ses valeurs ? Sa devise ? Que dénonce-t-il ? Qu'encourage-t-il ?)

Grâce à sa propagande (vue à travers ces deux affiches), on peut affirmer que le régime de Vichy dénonce le régime antérieur de la III^{ème} République qu'il décrit comme paresseux et instable. Au contraire, le régime de Vichy vante d'être stable, fondé sur des valeurs

¹⁷⁹ Description réalisée à l'aide de mon directeur de mémoire et du site *Pétain et Vichy à travers une image d'Épinal*. https://petitbachelier.pagesperso-orange.fr/petitbachelier2003/petain_epinal_co.htm#:~:text=Cette%20affiche%20de%20propagande%20de,incarne%20dans%20la%20partie%20inf%C3%A9rieure

traditionnelles (encouragement des mères à donner naissance ou à revenir à un système essentiellement agricole). Sa devise est d'ailleurs « Travail, Famille, Patrie ».

2) Un régime collaborationniste

Séance 4 : 1h

Objectifs : faire comprendre que le régime de Vichy est un régime qui collabore avec l'Allemagne et les conséquences sur la France.

Compétences : « analyser et comprendre un document », « s'exprimer à l'oral »

Temps de l'activité : 20 minutes. Les élèves, auront, en amont, à la maison, découvert les documents et cherché le vocabulaire nécessaire.

J'ai fait le choix de ces documents puisque cela me permettait de montrer les différents aspects de la collaboration. Tout d'abord, la photographie de l'entrevue de Montoire permet de montrer le début de la collaboration. Puis en étudiant un tableau, un résumé des conditions de l'armistice et une affiche de propagande, les élèves pourront comprendre les effets sur la population française de la collaboration allemande, qui est plus profitable à l'Allemagne.

Documents utilisés :



Illustration 18 : document 1¹⁸⁰

¹⁸⁰ Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Alexandre Ployé, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2014.

4 Les conditions de l'armistice

- **Aspect territorial**
 - La zone nord et atlantique est occupée par l'armée allemande, la zone Sud est dite libre.
 - L'empire colonial reste sous l'autorité de l'État français.
- **Aspect humain**
 - Les prisonniers de guerre français (près de 2 millions) restent en captivité en Allemagne.
 - La France doit livrer les ressortissants allemands présents sur son territoire.
- **Aspect financier**

La France doit entretenir les troupes d'occupation allemandes (les frais seront fixés à près de 400 millions de francs par jour).
- **Aspect militaire**
 - Seule une petite partie de l'armée est autorisée en zone libre.
 - Livraison de l'armement français à l'Allemagne.
 - L'aviation et la flotte sont laissées à l'État français.

Illustration 19 : document 2¹⁸¹

5 La collaboration économique

a. L'activité industrielle pour le compte des Allemands (% du secteur industriel)

	1942	1944
Automobile	68 %	77 %
Caoutchouc	55 %	65 %
Aéronautique	57 %	100 %
Construction navale	75 %	78 %

■ Source : Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des années noires*, Éditions du Seuil, 1993.

b. Les travailleurs français en Allemagne

Prisonniers de guerre au travail	Volontaires	Service de travail obligatoire (STO)
1 million	200 000 (dont 40 000 femmes)	650 000

■ Source : Henry Roussou, *Le Régime de Vichy*, PUF, 2019.

Illustration 20 : document 3¹⁸²

¹⁸¹ Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, Laurianne Renauld, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Hatier, 2021.

¹⁸² Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, Laurianne Renauld, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Hatier, 2021.



Illustration 21 : document 4¹⁸³ : « Je travaille en Allemagne. Pour la relève, pour ma famille, pour la France. Fais comme moi! ». Affiche de propagande.

A l'oral, les élèves devront décrire la photo (Qui ? Quelle est leur fonction ? Qu'est-ce que la photo montre ?), les conditions de l'armistice (Quelles sont-elles, qu'est-ce que cela montre ?), le tableau (Donner les chiffres de l'activité industrielle de l'aéronautique et de la construction navale pour les Allemands entre 1942 et 1944 ? Combien il y a-t-il de travailleurs Français en Allemagne ? Expliquez ?) ainsi que la description de l'affiche (Quelle est sa nature ? Qu'est-il noté ? Quel message veut-elle faire passer ?)

Description de la photo :

La photo représente Hitler et Pétain, lors de l'entrevue à Montoire, le 24 octobre 1940. Ils se serrent la main ce qui montre leur collaboration.

Description des conditions de l'armistice :

Quatre aspects sont acceptés comme conditions de l'armistice :

- L'aspect territorial : la France est coupée en deux entre la zone libre et occupée.

¹⁸³ « Je travaille en Allemagne. Pour la relève, pour ma famille, pour la France. Fais comme moi! » Paris Musées. <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-jean-moulin/oeuvres/je-travaille-en-allemande-pour-la-releve-pour-ma-famille-pour-la-france#infos-principales>

- L'aspect humain : les prisonniers de guerre français restent en Allemagne et la France doit livrer ceux qui fuient l'Allemagne.
- L'aspect économique : la France, au niveau financier, doit « entretenir les troupes d'occupation allemandes ». Enfin, la France doit, notamment, livrer ses armes à l'Allemagne.

Description du tableau :

L'aéronautique augmente de 57% en 1942 à 100% en 1944 de l'activité industrielle pour le compte des Allemands. La construction navale passe de 75% en 1942 à 78% en 1944.

Description de l'affiche :

C'est une affiche de propagande. Est représenté sur l'affiche un homme, dans la force de l'âge, en train de travailler. Il est noté « je travaille en Allemagne », « fais comme moi », « pour la relève, pour ma famille, pour la France ». Le régime de Vichy incite les travailleurs français à aller travailler en Allemagne pour le bien de sa patrie, mais aussi plus personnellement, pour sa famille. C'est l'occasion ainsi pour les Français de servir leur pays.

Ainsi, avec tous ces documents, on comprend que la France, dans sa collaboration doit beaucoup plus donner à l'Allemagne.

3) Un régime antisémite

Séance 5¹⁸⁴ : 2h

Objectifs : faire comprendre aux élèves que le régime de Vichy est aussi antisémite, c'est-à-dire qu'il a collaboré avec l'Allemagne pour persécuter les Juifs.

Compétences : « savoir utiliser le numérique », « analyser et comprendre un document » et « collaborer et mutualiser »

J'ai fait le choix d'étudier une BD car cela permet de diversifier les sources. J'ai choisi un texte de loi pour appuyer la réalité. Enfin, utiliser une archive peut vraiment les intéresser, car ils n'ont pas l'habitude d'avoir ce genre de document. En plus de cela, c'est un exemple local qui peut susciter leur intérêt.

Documents utilisés :

¹⁸⁴ Cette séance est particulièrement en lien avec mon mémoire d'où le fait d'utiliser des archives.



4 propagande antisémite

Extrait d'un tract diffusé en mai 1941 lors de la création de l'Institut d'étude des questions juives, organisation proche du régime de Vichy créée par les bureaux de propagande allemands.

Le professeur précisera aux élèves ce qu'est un « chancre » (= quelque chose qui ronge, détruit). Chaque image sera étudiée en insistant sur le fait que les vignettes montrent la responsabilité des Juifs dans les maux de la France (Par exemple en représentant le Juif en une sorte d'araignée : 1^{ère} vignette. Mais aussi avec le symbole de la Marianne qui se relève après le départ des Juifs : vignette 5).

Illustration 22 : document 1¹⁸⁵



Illustration 23 : document 2¹⁸⁶

¹⁸⁵ Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Anne-Marie Hazard-Tourillo, Armelle Fellahi, *Histoire-géographie, éducation civique*, 3^{ème}, Paris, Ed. Nathan, 2018.

¹⁸⁶ Issu du manuel : directeurs de l'ouvrage Martin Ivernel, Benjamin Villemagne, Laurianne Renauld, *Histoire-géographie, éducation civique*, 3^{ème}, Paris, Ed. Hatier, 2021.

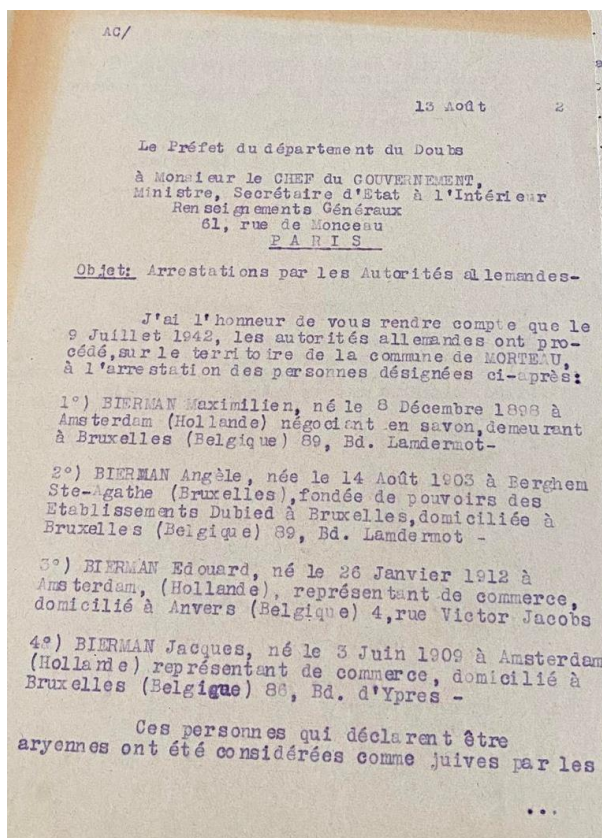


Illustration 25 : document 3a¹⁸⁷

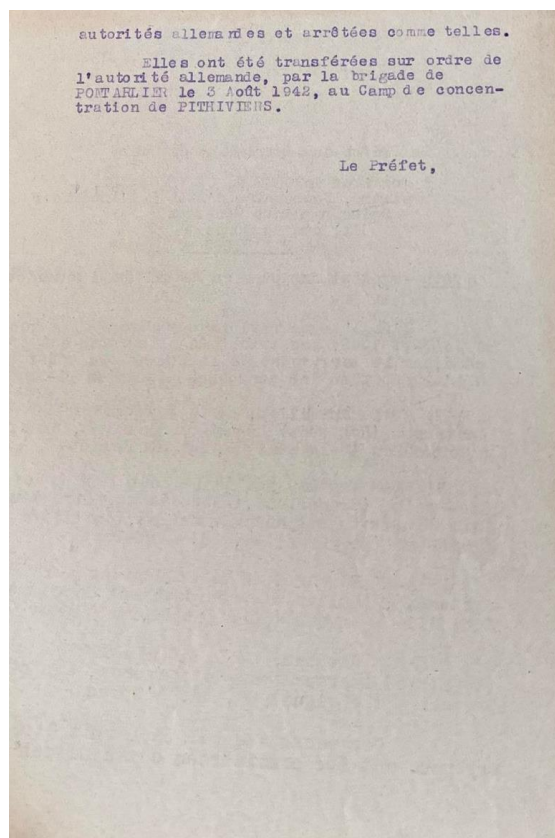


Illustration 24 : document 3b

Les élèves, en groupe, devront répondre à une série de questions à partir des documents. Ils travailleront sur des tablettes, notamment pour répondre à la dernière question.

Voici les questions :

Document 1 :

Q1) Présentez le document (nature, date)

C'est un tract de propagande, qui date de 1941.

Q2) Que dénonce le tract ?

Le tract dénonce l'arrivée des Juifs en France, qui seraient responsables de la ruine de la France.

Q3) D'après le document, qu'est-ce que permettent les lois concernant le statut des Juifs ?

¹⁸⁷ Les documents 3a et 3b proviennent des Archives départementales du Doubs, 1409W40.

Les lois permettraient à la « France de se relever » et « aux Français de vivre paisiblement entre eux ». En d'autres termes, cela signifie que le régime de Vichy est contre les étrangers et plus particulièrement les Juifs.

Document 2 :

Q1) Qui est considéré comme Juif ?

D'après l'article 1 du statut des Juifs « est regardé comme Juif, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif »

Q2) Résumez ce qui devient interdit aux Juifs. A votre avis, pourquoi ces métiers leur sont interdits ?

Les Juifs ont l'interdiction d'exercer certains métiers comme l'enseignement et les hautes fonctions publiques. Mais aussi des métiers concernant la presse ou la gestion d'entreprise. En effet, ces métiers ont une place importante et sont susceptibles de convaincre la population. En les interdisant, le régime de Vichy garde la mainmise sur l'opinion publique.

Documents 3a et 3b :

Q1) Présentez le document (nature, date, auteur, à qui s'adresse le document, objet de la lettre)

Le document est une archive et plus précisément une lettre (ou télégramme si les élèves arrivent à trouver ce terme) qui date du 13 août 1942. Elle a pour objet « Arrestations par les autorités allemandes ». Elle a été rédigée par le préfet du département du Doubs et s'adresse au chef du Gouvernement.

Q2) Qui est arrêté (combien, nationalité, sexe). Emettez des hypothèses quant à leurs liens familiaux.

4 personnes sont arrêtées dont 3 hommes et 1 femme. Les 3 hommes sont d'origines hollandaises alors que la femme est belge.

On peut supposer que Maximilien et Angèle sont conjoints car ils habitent ensemble (ils ont la même adresse). Les trois hommes sont de la même famille car ils portent le même nom de famille.

Q3) Pourquoi sont-ils arrêtés ?

D'après le document, « Ces personnes qui déclarent être aryennes ont été considérées comme juives par les autorités allemandes et arrêtées comme telles ». Ce qui signifie qu'ils sont arrêtés car ils sont Juifs.

Q4) A l'aide de la base de données des victimes de la Shoah, vous trouverez, ce qu'il est arrivé à ces personnes. Cliquez sur le lien pour accéder à la base de données : <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Cette question fait référence à l'étude de mon dossier d'archives. Ils trouveront donc qu'Edouard et Jacques ont été déportés au camp de Pithiviers puis d'Auschwitz-Birkenau. Ils découvriront aussi les trajets réalisés par les deux convois. Et enfin, ils verront que Jacques a survécu, à l'inverse d'Edouard. Ils ne trouveront pas le sort d'Angèle et Maximilien, ce qui permettra de montrer la limite des sources et qu'en histoire certaines questions restent en suspens, faute de sources.

A l'aide de tous les documents, résumez la situation des Juifs sous le régime de Vichy ? Vous devez répondre à la question sous forme d'un développement construit (introduction, développement, conclusion), en une page maximum.

Une fiche méthode¹⁸⁸ est mise à votre disposition, pour vous rappeler les étapes d'un développement construit.

¹⁸⁸ Fiche tirée de « Fiche méthode : développement construit ». *Lycée Français Libreville*.
<https://lyceefrancaislibreville.org/images/documents/3-1-2-histoire-geo-emc/developpement-construit.pdf>

FICHE METHODE : DEVELOPPEMENT CONSTRUIT

Qu'est-ce qu'un développement construit ?

C'est une rédaction qui répond à un sujet posé. Il s'agit de rédiger un texte organisé qui répond à une question précise.

Ce développement construit se présente sous la forme d'un texte comprenant :

- Une introduction ;
- Un développement constitué de deux ou trois paragraphes ;
- Une conclusion.

Comment faire ?

I- Travail à réaliser sur le cahier de recherche

Etape 1 : Bien lire le sujet

- a- Extraire les verbes de consigne et leur donner du sens ;
- b- Repérer les mots clés et les définir ;
- c- Délimiter le temps (cadre chronologique) ;
- d- Délimiter l'espace (cadre géographique).

Etape 2 : Recenser les idées

Notez tout ce qui vous vient en tête concernant le sujet : vocabulaire, dates, personnages, notions...

Etape 3 : Trouver le plan

Il s'agit d'organiser les idées qui ont été trouvées à l'étape précédente en deux ou trois parties, suggérées par l'énoncé du sujet.

Autrement dit, il faut noter les idées, notions, personnages, dates, mots de vocabulaire dans chacune des deux ou trois parties indiquées par le sujet.

Etape 4 : Rédiger l'introduction

L'introduction sert à présenter le sujet. Elle est plutôt brève (2 à 3 lignes).

Elle présente le sujet, sous forme de question, en le situant dans le temps et dans l'espace.

Etape 5 : Rédiger la conclusion

La conclusion est une réponse à la question posée en introduction, en rappelant les grandes idées développées (en deux ou trois lignes).

II- Travail à réaliser directement au propre sur la copie

Etape 6 : Rédiger les parties

Après le travail de brouillon, commencez par recopier l'introduction au propre. Puis sautez une ligne et commencez le développement en respectant la méthode suivante :

- Une idée par paragraphe, accompagnée des arguments et des exemples (fait, date, personnages, mot de vocabulaire, exemples localisés en géographie) ;
- Après chaque paragraphe, sauter une ligne pour rendre le propos lisible ;
- Faire un alinéa au début de chaque paragraphe ;
- Ecrire une transition entre chaque paragraphe pour montrer le lien entre les idées principales.

Etape 7 : Recopier la conclusion au propre

Après le développement, sautez une ligne, puis recopiez la conclusion.

Etape 8 : Relire son travail

- corriger ses fautes,
- réécrire les mots sur les espaces laissés blancs par le correcteur.

Quelques conseils

- Il faut absolument maîtriser votre cours car vous devez y puiser les informations nécessaires à la rédaction de votre développement construit ;
 - Maîtriser son cours = le comprendre **et** l'apprendre ;
 - Il faut écrire soigneusement ;
 - Il faut faire des phrases simples ;
 - Il faut écrire au présent ;
- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Il faut imaginer que le lecteur ne connaît pas spécialement le sujet. Il faut donc bien prouver ce que l'on dit et s'exprimer de façon simple. |
|---|

Voici une correction sous forme de plan détaillé de ce qui serait attendu. Le professeur ajustera sa correction en fonction des réponses données.

La situation des Juifs en France, sous le régime de Vichy est critique. En effet, suite à l'arrivée du régime de Vichy le 10 juillet 1940, dirigé par le maréchal Pétain, les Juifs subissent des politiques antisémites, c'est-à-dire des politiques sur la base d'un comportement raciste et fondé sur la haine des Juifs.

I- Le statut des Juifs en France

- Les Juifs ne sont pas acceptés en France. Ils seraient responsables de la crise. La France de Vichy n'accepte pas les étrangers. Une propagande antisémite est mise en œuvre afin de convaincre du rôle néfaste des Juifs. (doc.1)
- Les Juifs sont discriminés. Ils n'ont pas accès à des fonctions publiques et à certaines professions (doc.2)

II- Un exemple concret d'une politique antisémite : leur arrestation

- Les Juifs n'étant pas acceptés dans la société et étant dans le cadre d'un régime collaborationniste et antisémite se font arrêter et déporter dans plusieurs camps. (doc.3 a et b)

Nous avons donc vu que la situation des Juifs en France, durant le régime de Vichy était difficile. En effet, nous avons leur statut, marginal et un exemple concret de la politique antisémite, l'arrestation d'une famille belge.

Trace écrite : celle-ci sera donnée toute rédigée et sera à coller dans le cahier. Elle sera lue avec les élèves pour s'assurer de sa bonne compréhension.

Après la signature de l'armistice, le **22 juin 1940**, l'Etat français s'installe à Vichy. C'est un **régime autoritaire, antisémite et collaborationniste**. Le régime est fondé sur des **valeurs traditionnelles** (Travail, famille, patrie). Les libertés sont limitées et un **culte du chef**, par le biais de la **propagande** est mis en place. Vichy s'engage dans la **collaboration** avec l'Allemagne : **Pétain** rencontre **Hitler** à Montoire, le 24 octobre 1940. Du matériel, de l'argent, des territoires, des soldats sont fournis à l'Allemagne. **Laval**, chef du gouvernement, met au point le **STO** qui oblige les jeunes français à aller travailler en Allemagne. La **milice** se met au service de l'armée allemande afin de traquer les Juifs en 1943.

Vocabulaire :

Régime antisémite : comportement raciste fondé sur la haine des juifs.

Régime autoritaire : un régime politique non-démocratique et marqué par le pouvoir personnel.

Collaboration : politique mise en place dans certains pays dont la France lors de l'Occupation nazie. Cette politique apporte un soutien actif et volontaire à l'occupant.

Propagande : diffusion systématique d'informations dans le but d'influencer les pensées, les croyances, les sentiments et les actions des personnes. Action exercée sur les individus afin de les amener à défendre un homme ou des idées politiques.

STO : créé en 1942 par les nazis, ce service oblige les travailleurs français à partir en Allemagne pour remplacer les travailleurs allemands dans l'économie de guerre (usines, agriculture, chemins de fer, etc.).

Milice : organisation militaire, fondée par Joseph Darnand en 1943, chargée de combattre les résistants, les Juifs et les réfractaires au STO, en collaboration avec le régime de Vichy et les troupes allemandes.

III- La Résistance face au régime de Vichy

1) Résister pour la France

Séance 6 : 3h. 2h seront consacrées à l'élaboration de leur exposé et 1h à l'écoute des exposés. Ils pourront si besoin finir le travail à la maison.

Compétences : « savoir rédiger », « savoir utiliser les outils numériques » et « savoir s'exprimer à l'oral »

Objectifs : comprendre que le régime de Vichy fait face à une Résistance intérieure et extérieure. Leur expliquer que ce sont des Français qui souhaitent continuer le combat contre l'Allemagne, avec l'aide du général De Gaulle.

Les élèves devront raconter la vie d'un ou d'une résistante parmi la liste proposée. Le professeur veillera à ce que tous les noms proposés soient utilisés. Ils devront rendre leur travail sous forme orale. Ils auront entre 5 et 10 minutes pour présenter leur travail. Ils seront en groupe de 4. Afin de pallier différents problèmes d'accès au numérique, une salle informatique leur sera réservée. Cela leur permettra de travailler les compétences : « savoir utiliser le numérique » et « savoir s'exprimer à l'oral ».

Voici la consigne : Après avoir choisi un résistant, expliquez ce qu'est être un résistant sous le régime de Vichy ? (Qui est-il/elle ? Quand et où résiste-t-il/elle ? Quelles sont ses actions ? Quelles sont les conséquences de sa résistance ?)

Les élèves auront le choix, dans la liste, entre des résistants locaux ou des résistants plus connus à l'échelle nationale. Les élèves pourront aussi proposer d'étudier un résistant faisant partie de leur entourage ou bien de leur commune.

- Lucie Aubrac
- Jean Moulin
- Stéphane Hessel
- Jean-Pierre Vernant
- Danielle Casanova
- Eliane Jeannin-Garreau
- Georges Faivre
- Valentin Reynaud

Voici la grille d'évaluation :

Compétences évaluées	Note
Recherches sur le ou la résistant(e)	/5
Bien s'exprimer à l'oral et bien se tenir	/2
Nom des sites, livres utilisés ou témoignages	/2
Présentation du diaporama	/1
Total	/10

Voici une ébauche de correction avec les principaux éléments attendus :

Lucie Aubrac, de son vrai nom Lucie Samuel est née en 1912 à Paris et morte en 2007. C'est une résistante française. Elle a agi avec son mari, Raymond Aubrac. En 1940, elle rencontre Emmanuel d'Astier de la Vigerie, journaliste, qui a créé l'organisation anti-nazie et anti-vichyste : *La dernière Colonne*. Les deux époux s'engagent alors dans cette organisation et diffusent des tracts, recrutent, sabotent... Puis ils s'engagent dans le mouvement *Libération*, qui devient, grâce à eux, le mouvement de Résistance le plus important dans la zone sud. A partir de 1942, les Allemands occupent la zone sud. Son mari est arrêté. Lucie Aubrac fait

tout pour libérer son mari. Une réussite. Après un autre emprisonnement et une autre évasion réussie, les deux époux arrivent à Londres et sont aux côtés du général De Gaulle. Une fois la France libérée, elle participe à l'Assemblée consultative du Gouvernement Provisoire de la République Française. Puis, elle reprend son métier d'enseignante, mais continue de militer notamment en faveur de la condition féminine.

Trace écrite : cette trace écrite sera sous cette forme et devra être complétée avec les élèves, à l'oral :

Le, l'appel du général De Gaulle depuis Londres marque le début de la Résistance. A Londres, De Gaulle fonde les, dont les premiers volontaires se battent aux côtés des Britanniques.

Sur le territoire national, certains Français refusent la collaboration et organisent des (Libération, Combat...). Ces mouvements mènent des actions diverses :

.....
.....

En....., De Gaulle charge Jean Moulin d'unir ces mouvements. En 1943, le CNR est créé et les FFI participeront aux combats pour libérer la France.

Le **18 juin 1940**, l'appel du général De Gaulle depuis Londres marque le début de la Résistance. A Londres, De Gaulle fonde les **Forces Françaises Libres (FFL)**, dont les premiers volontaires se battent aux côtés des Britanniques.

Sur le territoire national, certains Français refusent la collaboration et organisent des **mouvements de résistance** (Libération, Combat...). Ces mouvements mènent des actions diverses : **journaux clandestins, sabotages, envois d'informations à Londres, organisations de maquis pour les jeunes fuyant le STO...**

En **1941**, De Gaulle charge Jean Moulin d'unir ces mouvements. En 1943, le CNR est créé et les FFI participeront aux combats pour libérer la France.

Vocabulaire :

Résistant : personne qui s'oppose à l'occupant, par exemple au pouvoir nazi.

Maquis : durant l'Occupation nazie en France, groupe de résistants armés agissant souvent dans des régions isolées et difficiles d'accès. Les membres du maquis sont les maquisards.

CNR : (Conseil national de la résistance) : créé en 1943, ce conseil est composé de représentants des mouvements de résistance, des partis politiques et des syndicats.

2) La Libération de la France

Séance 7 : 2h

Objectifs : comprendre comment s'est faite la Libération de la France et les conséquences de cette libération.

Compétences : « réaliser une carte », « collaborer et mutualiser »

Avant la réalisation de la carte, le professeur expliquera, à l'oral, le massacre d'Oradour-sur-Glane, qui figure dans la légende de la carte. Le professeur expliquera qu'à la suite du débarquement de Normandie, le 6 juin 1944, l'armée allemande souhaite organiser une opération de terreur afin de « servir d'exemple » aux autres lieux de résistance. Le 10 juin 1944, le village est encerclé, des hommes, femmes et enfants sont alors abattus et brûlés. Il y aura 643 victimes. Les photos¹⁸⁹ ci-dessous serviront au professeur à illustrer ses propos.



Illustration 26 : photo d'époque du massacre d'Oradour-sur-Glane.

¹⁸⁹ « Récit du massacre ». *Centre de la mémoire. Oradour-sur-Glane, village martyr.*
<https://www.oradour.org/recit-du-massacre>



Illustration 27 : photo d'époque du massacre d'Oradour-sur-Glane.

Ensuite, les élèves devront réaliser une carte avec différents parcours sur la Libération de la France. Ces cartes seront faites par groupe, ce qui permettra de travailler la compétence « collaborer et mutualiser ». Les groupes seront faits en fonction des compétences des élèves. En effet, étant donné qu'il y a différents parcours, le professeur veillera à ce que les élèves les plus en difficultés soient ensemble et ceux ayant plus de facilités ensemble. Connaissant ces groupes, le professeur pourra ainsi passer plus de temps vers les élèves en difficultés. En partant du principe que c'est une classe de 30 élèves, il y aura 6 groupes, composés de 4 élèves.

Le choix de la carte me paraît pertinent, car sont résumés les principaux débarquements, les hauts lieux de la Résistance, (une notion qui viendra d'être vue) mais aussi les zones libérées et d'autres occupées par les Allemands qui montre que la guerre n'est pas totalement finie.

Les élèves auront à leur disposition deux cartes pour les aider (ci-dessous) et voici leur consigne : « à l'aide des deux cartes ci-dessous, et selon le parcours choisi, réalisez la carte » (le professeur est présent pour vous aider !)



Illustration 28 : carte de la France, à partir de la Libération¹⁹⁰.

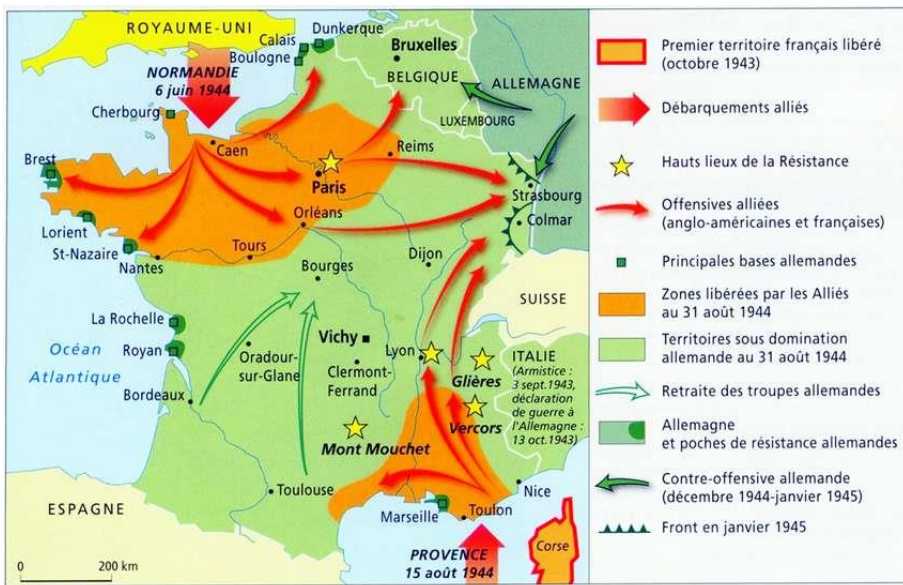


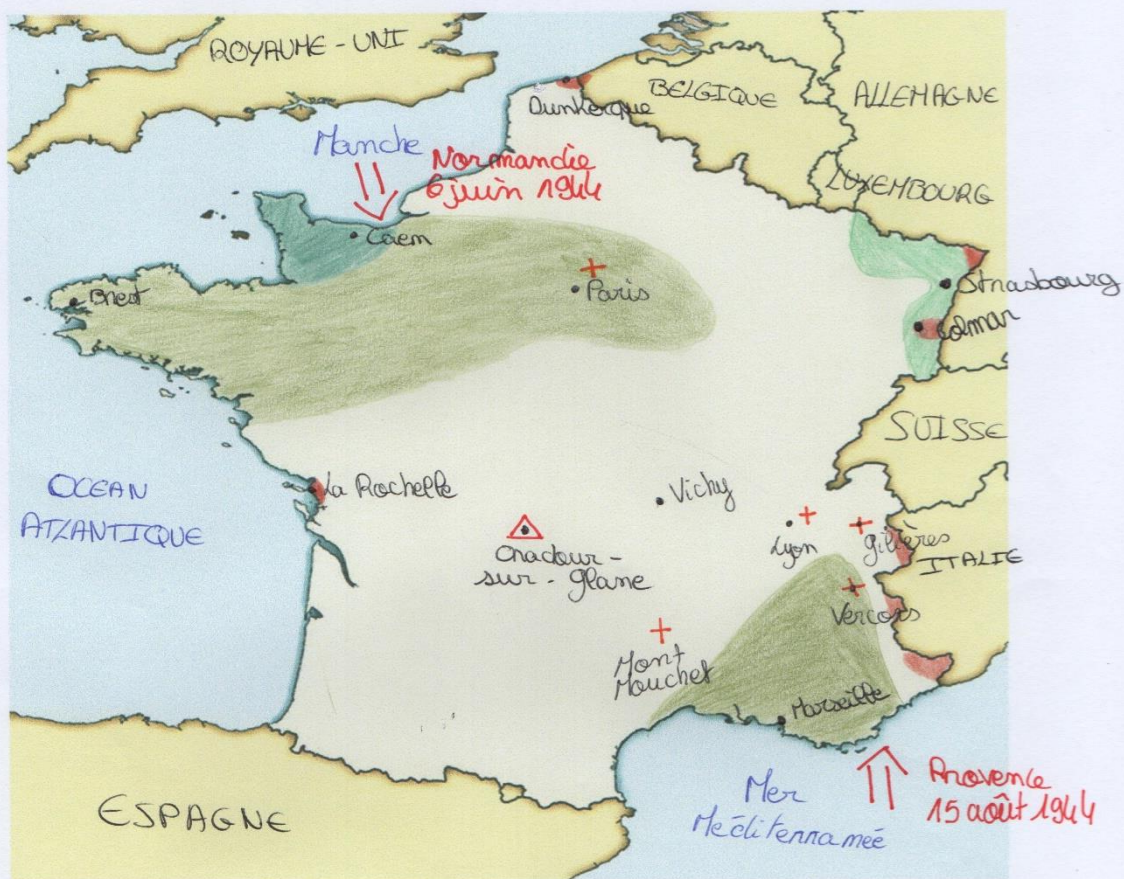
Illustration 29 : carte de la France lors de la Libération¹⁹¹.

¹⁹⁰ « La Libération et la reconstruction ». *Lelivrescolaire.fr*. <https://www.lelivrescolaire.fr/page/16858312>

¹⁹¹ Jean Alesandri, « Libération de la Corse : Enfin une place dans les manuels scolaires ». *Corse Matin*, 9 septembre 2010. <https://www.corsematin.com/articles/liberation-de-la-corse-enfin-une-place-dans-les-manuels-scolaires-11494>

La carte est dans un format plus petit afin de respecter l'échelle qui est de 1cm = 200 km.

Ils devront aboutir à la carte ci-dessous, par le biais de différents parcours et consignes¹⁹² :

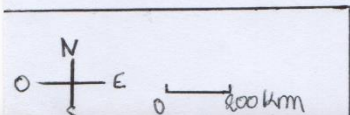


Titre : la progressive libération du territoire français.

Légende :

- + Hauts lieux de la Résistance
- ⇓ Débarquements alliés
- △ Chateaufort-sur-Loire : un exemple de massacre perpétré par les troupes allemandes en retraite

- Territoires libérés :
En juillet 1944
- En août 1944
- En septembre 1944
- En décembre 1944
- Territoires occupés par les Allemands en 1944



¹⁹² La carte et les cartes qui vont suivre ont été réalisées par mes soins. Les formats sont aussi grands afin de respecter l'échelle qui est de 1cm = 200km.

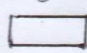
Parcours 1¹⁹³ :

Parcours 1:



Titre:

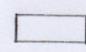
Légende :

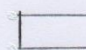
 Hauts lieux de la Résistance

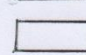


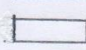


Territoires libérés :

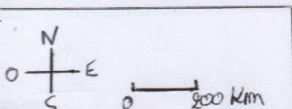
 en juillet 1944

 en août 1944

 en septembre 1944

 en décembre 1944





¹⁹³ Le parcours 1 est le plus difficile puis s'ensuivent les autres parcours.

La carte ci-dessus leur sera donnée et ils auront pour **consignes** :

1) Placez les villes, en minuscule noir, de Strasbourg, Colmar, Vichy, Paris, Dunkerque, Caen, Brest, La Rochelle, Marseille, Lyon.

2) Placez les pays frontaliers à la France, en MAJUSCULE noir.

3) Placez les mers et océans : Océan Atlantique (MAJUSCULE et bleu), Mer Méditerranée et la Manche (minuscule et bleu).

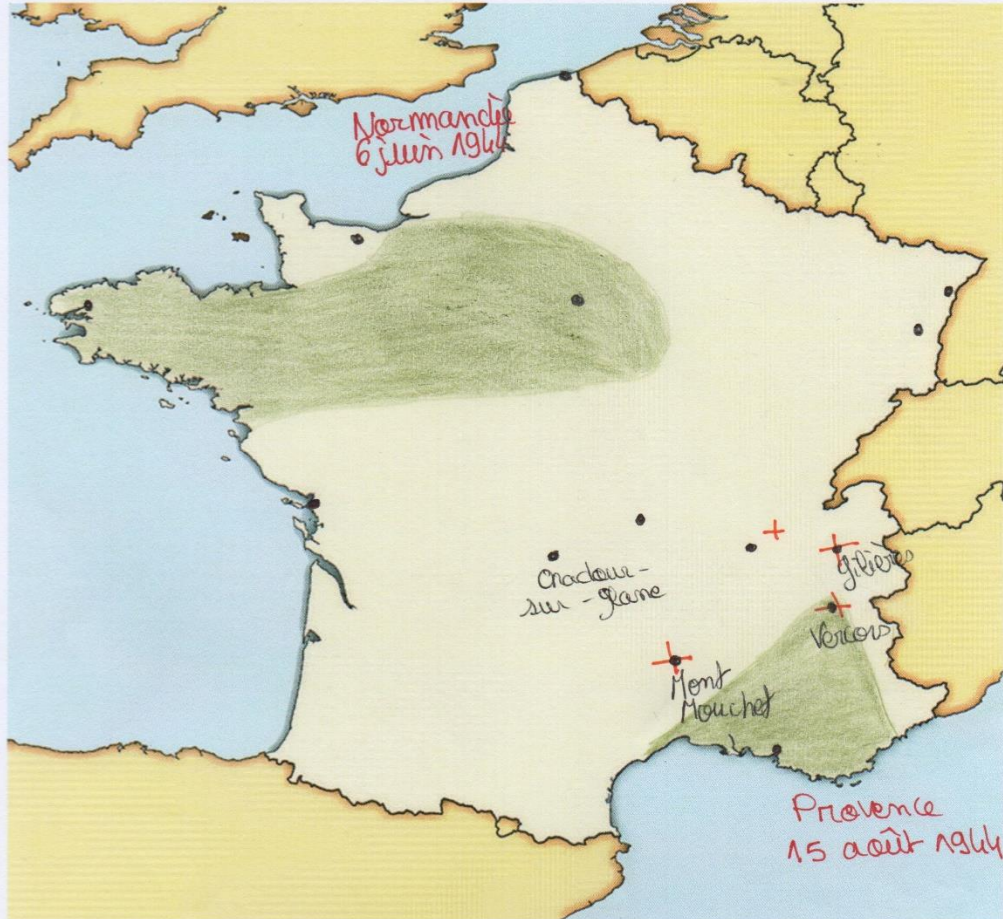
(Les repères à placer sont importants à connaître pour le brevet !)

4) Complétez la légende et réalisez la carte.

6) Trouvez un titre à la carte.

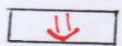
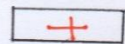
Parcours 2 :

Parcours 2 :

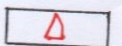


Titre : La progressive libération du territoire français.

Légende :



Débarquements alliés



Chateaubriant-sur-Garonne : - - - - -

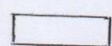
Territoires libérés :



En juillet 1944



En - - - - -



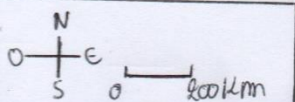
En septembre 1944



En décembre 1944



Territoires occupés par - - - - - en 1944



Consignes :

1) Placez les villes, en minuscule noir, de Strasbourg, Colmar, Vichy, Paris, Caen, Marseille, Lyon.

2) Placez les pays frontaliers à la France, en MAJUSCULE noir.

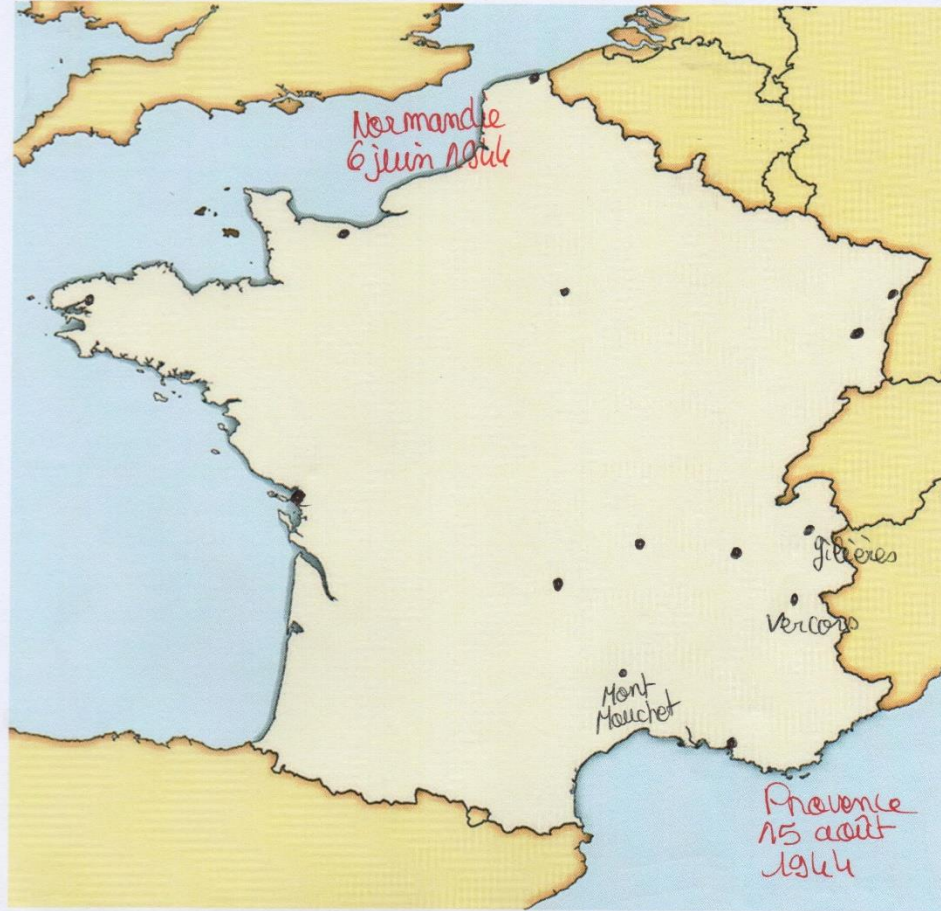
3) Placez les mers et océans : Océan Atlantique (MAJUSCULE et bleu), Mer Méditerranée et la Manche (minuscule et bleu).

(Les repères sont importants à connaître pour le brevet !)

4) Réalisez la carte.

Parcours 3 :

Parcours 3 :



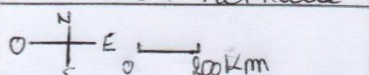
Titre : la progressive libération du territoire français

Légende :

+ Hauts lieux de la Résistance

⇓ Débarquements alliés

Δ Oradour-sur-Glane : un exemple de massacre perpétré par les troupes allemandes en retraite



Territoires libérés :

En juillet 1944

En août 1944

En septembre 1944

En décembre 1944

Territoires occupés par les Allemands en 1944

Consignes :

1) Placez les villes, en minuscule noir, de Strasbourg, Colmar, Vichy, Paris, Caen, Marseille, Lyon.

2) Placez les pays frontaliers à la France, en MAJUSCULE noir : Allemagne, Luxembourg, Belgique, Suisse, Royaume-Uni, Italie et Espagne.

3) Placez les mers et océans : Océan Atlantique (MAJUSCULE et bleu), Mer Méditerranée et la Manche (minuscule et bleu).

(Les repères sont importants à connaître pour le brevet !)

4) Réalisez la carte.

Si des élèves n'ont pas terminé leur carte, ils devront la terminer chez eux afin que le professeur, lors du cours suivant, puisse réaliser une correction globale. Les élèves auront, ainsi, à disposition la carte complète.

3) L'instauration de la IV^{ème} République

Séance 8 : 1h : étude des documents, trace écrite et réalisation de la carte mentale

Objectifs : comprendre que le régime de Vichy est fini et qu'il est remplacé par le GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française) puis la IV^{ème} République. Le Général de Gaulle et les partis de la résistance établissent les fondements de la Libération et de la Reconstruction de la France.

Compétences : « savoir analyser et comprendre un document » et « savoir s'exprimer à l'oral »

Temps de l'activité : 15 minutes :

Documents utilisés :



Illustration 30 : document 1. Photo d'une femme en train de voter¹⁹⁴.

4 Le préambule de la Constitution de 1946

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres [...], le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés [...].

La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. [...]

[La nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

▲ À quel texte la première phrase du préambule fait-elle référence ?
Quels nouveaux droits le dernier paragraphe accorde-t-il aux citoyens ?

Illustration 31 : document 2¹⁹⁵

A l'oral, le professeur demandera aux élèves de présenter les documents (date, nature) puis posera les deux questions suivantes :

¹⁹⁴ Document tiré de « Le droit de vote des femmes fête ses 70 ans ». *France 3 Hauts-de-France*, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2015/04/23/le-droit-de-vote-des-femmes-fete-ses-70-ans-710693.html>

¹⁹⁵ Issu du manuel : directeur de l'ouvrage Alexandre Ployé, *Histoire-géographie, éducation civique, 3ème*, Paris, Ed. Magnard, 2014.

Présentation du document 1 : C'est une photographie d'une femme en train de voter. Elle date de 1944.

Présentation du document 2 : C'est un texte et plus exactement le préambule de la Constitution, datant de 1946.

Q1) D'après les deux documents, quels sont les nouveaux droits des citoyens ?

Les nouveaux droits accordés aux citoyens sont que tous les citoyens, sans distinction, possèdent des droits. La protection de la santé et de tout être humain qui serait en incapacité de travailler est actée. Les femmes ont, désormais, des droits égaux aux hommes, dont le droit de vote.

Trace écrite : les élèves auront à la recopier.

En 1944, après les débarquements alliés en Normandie, le 6 juin 1944 et en Provence le 15 août 1944, les FFL et les FFI participent à la Libération aux côtés des Alliés. Paris est libéré le 24 août 1944. Le régime de Vichy s'effondre. De Gaulle fonde le GPRF puis la IV^{ème} République, en 1946. Les collaborateurs sont punis. De grandes réformes sont lancées comme le droit de vote des femmes et la création de la Sécurité Sociale.

Vocabulaire :

GPRF : Gouvernement Provisoire de la République Française, dirigé par le Général de Gaulle (2 juin 1944).

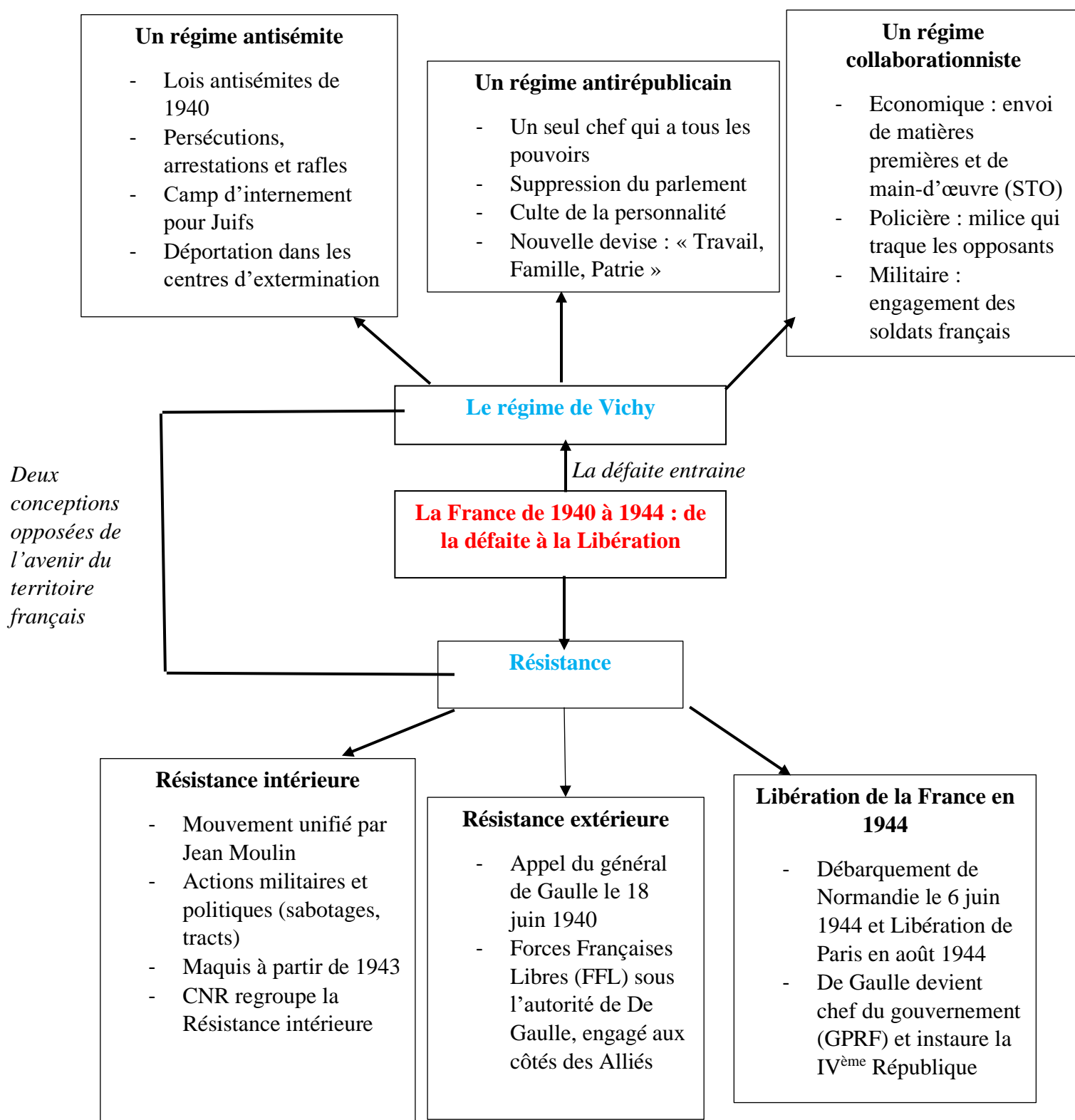
FFL : (Forces Françaises Libres) : organisation fondée à Londres et dans l'Empire colonial par le général de Gaulle regroupant des volontaires pour combattre aux côtés des Alliés.

FFI : (Forces Françaises de l'intérieur) : à partir de 1944, rassemblent tous les résistants qui se battent sur le territoire français occupé.

Conclusion du chapitre

En guise de conclusion les élèves auront à disposition cette carte mentale. En fonction du temps qu'il reste au professeur, elle sera donnée telle quelle ou sera remplie avec l'aide des élèves.

Par rapport à leur épreuve de brevet s'ils choisissent l'histoire des arts, le professeur leur donnera des références comme le film : *L'armée des ombres*. Ils pourront aussi utiliser les affiches étudiées en classe.



Evaluation de fin de chapitre (durée 2h)

Compétences évaluées :

- Avoir des connaissances précises
- Savoir rédiger
- Analyser et comprendre un document

Remplis les cases manquantes : (/3)

Événement	Date
.....Appel du général De Gaulle.....	18 juin 1940
.....Appel du maréchal Pétain.....	22 juin 1940
Début de la collaborationOctobre 1940.....
Lois antisémites1940.....
.....Libération de Normandie.....	A partir du 6 juin 1944
Instauration de la IV ^{ème} République1946.....

Etude d'un document : (/7)

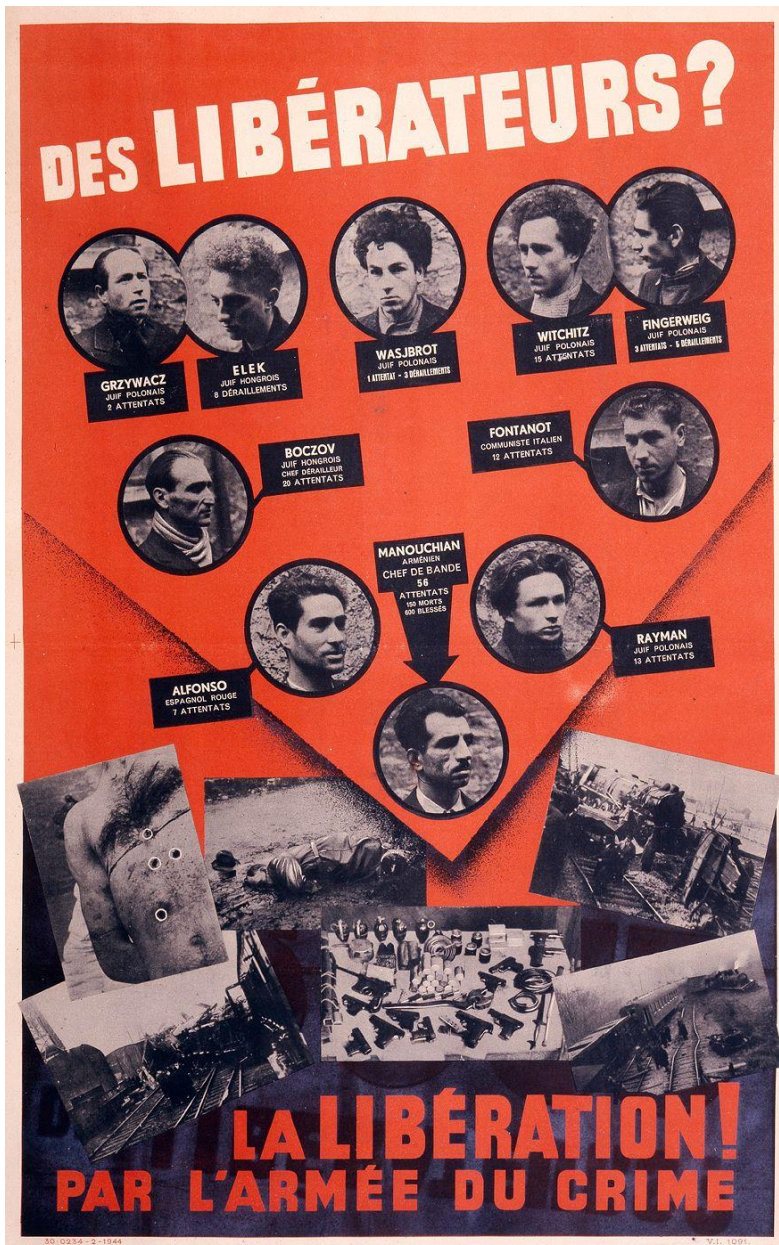


Illustration 32 : L'affiche est datée de 1944. « Constitué et organisé entre la fin de l'année 1942 et février 1943, le réseau Manouchian fait partie du groupe de résistance des « Francs-tireurs et partisans – main-d'œuvre immigrée » (F.T.P.-M.O.I.). Composé de vingt-trois communistes (dont vingt étrangers : espagnols, italiens, arméniens et juifs d'Europe centrale et de l'Est), le réseau est l'auteur de nombreux attentats et actes de sabotage contre l'occupant nazi. Le réseau Manouchian tient son nom de son dirigeant : Missak Manouchian ¹⁹⁶. »

¹⁹⁶ Affiche et résumé tirés de l'« Affiche rouge ». *Histoire par l'image*. <https://histoire-image.org/fr/etudes/affiche-rouge>

A l'aide de tes connaissances et du document, réponds aux questions suivantes.

Q1) Présente l'œuvre. (Date, auteur, nature) /0,5

C'est une affiche de propagande, datant de 1944. L'auteur est inconnu.

Q2) Décris l'affiche. (Qu'est-ce qui est représenté ?) /0,5

L'affiche est constituée de photographies d'armes, de sabotages, et d'hommes, ainsi que de slogans. Le rouge domine.

Q3) Qui est représenté sur l'affiche (leur fonction, origine, sexe) ? Comment le sais-tu ? /1

Ce sont des hommes, d'origine étrangère, juifs, qui sont représentés sur l'affiche. Au vu des photographies (torse avec des impacts de balles, armes...), par les slogans : « La libération par l'armée du crime » et « des Libérateurs ? » on peut supposer que ce sont des résistants.

Q4) A quoi font les références les photographies en bas de l'affiche ? /2

Les photographies font référence aux sabotages, armes utilisées par les résistants à l'encontre du gouvernement de Vichy.

Q5) Quel est le but de cette affiche /2

Le but de cette affiche est de persuader les Français de la dangerosité de ces hommes, étrangers, juifs. Les autorités françaises, alliées aux Allemands souhaitent, également, prévenir tout acte de résistance, en diffusant les répercussions induites sur les résistants.

Q6) D'après tes connaissances, définis ce qu'est un résistant. /1

Un résistant est quelqu'un qui participe à une action de résistance contre un occupant étranger.

Réaliser un développement construit : (/10)

De façon organisée (introduction, développement, conclusion), en une vingtaine de lignes, tu devras répondre à la question suivante: **Qu'est-ce que le régime de Vichy ? (Contexte de création, principales caractéristiques du régime et fin du régime)**

Rappelle-toi de la fiche méthode sur le développement construit pour t'aider !

Pour ce développement construit, ils devront remettre en contexte l'arrivée du régime de Vichy au pouvoir (à l'aide du I du cours), puis évoquer les principaux aspects (ce qui correspond au II du cours et au III 1)). Enfin, ils pourront évoquer la fin du régime de Vichy avec la Libération (III du cours).

Je tiens à préciser que l'évaluation est mise sous forme Arial, 14 pour les élèves ULIS, notamment. Pour ces élèves, le professeur pourra aussi rédiger partiellement les réponses aux questions. J'ai décidé de réaliser sous cette forme l'évaluation, car elle permet d'évaluer les trois compétences notées dans la fiche d'objectif, à savoir « avoir des connaissances précises », « analyser et comprendre un document » et « savoir rédiger », des compétences nécessaires en vue du Brevet.

Idées complémentaires pour la fin du thème :

On peut imaginer, qu'en fin de thème, le professeur organiserait avec l'aide d'autres professeurs d'histoire-géographie une sortie cinéma. Ils iraient voir le film *Les leçons persanes*. Si celui-ci n'est plus diffusé au cinéma, il peut être acheté par le professeur et diffusé en classe. Ainsi, cela permettrait aux élèves de voir concrètement les camps de concentration étudiés dans le chapitre 3 : « la Seconde Guerre mondiale : une guerre d'anéantissement » ainsi que les conditions de vie des Juifs en 1942, en lien avec le chapitre-ci.

Voici le résumé du film, provenant du site *allociné*¹⁹⁷ :

« 1942, dans la France occupée, Gilles est arrêté pour être déporté dans un camp en Allemagne. Juste avant de se faire fusiller, il échappe à la mort en jurant aux soldats qu'il n'est pas juif mais persan. Ce mensonge le sauve momentanément puisque l'un des chefs du camp souhaite apprendre le farsi pour ses projets d'après-guerre. Au risque de se faire prendre, Gilles invente une langue chaque nuit, pour l'enseigner au capitaine SS le lendemain. La relation particulière qui se crée entre les deux hommes ne tarde pas à éveiller la jalousie et les soupçons des autres... »

On peut aussi imaginer qu'à la fin du thème, une sortie serait organisée à Chapelle-des-Bois afin de permettre aux élèves de voir les vestiges du passé avec un exemple local, concernant la difficulté des Juifs à fuir. C'est ainsi en lien avec le cours puisqu'ils ont vu les conséquences de l'Occupation allemande sur les Juifs.

¹⁹⁷ « Les Leçons Persanes ». *AlloCine*. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=271732.html

Conclusion

Ainsi, nous avons donc vu ce qu'était un Juif étranger, fuyant les persécutions, dans le département du Doubs, de 1933 à 1945. En effet, nous avons, premièrement, étudié, la période 1933-1940, période marquée par le début des persécutions des Juifs. Ceux-ci décident, de fuir et de s'installer, notamment dans le Doubs, territoire, qui malgré son accueil fait preuve d'antisémitisme. Deuxièmement, nous avons étudié la période 1940-1944, période gouvernée par un régime antisémite et xénophobe, se traduisant par la multiplication des arrestations et déportations. Mais malgré les risques, certains locaux tentent d'aider les réfugiés Juifs à fuir, notamment en Suisse. Enfin, de 1944 à 1945 est instauré le Gouvernement provisoire de la République française, présidé par le Général de Gaulle, qui met fin aux persécutions des Juifs en France, sans que les déplacements de populations ne s'arrêtent.

La situation des réfugiés Juifs, durant la période 1933-1945, fait tout à fait penser à l'actualité. D'une part, par la création de l'Etat d'Israël, en 1948, permettant aux Juifs ayant subi des persécutions, d'appartenir à un Etat réservé au peuple juif. Cependant, dès sa création, le conflit israélo-palestinien s'installe et perdure encore aujourd'hui. D'autre part, la situation des réfugiés Juifs fait aussi penser aux réfugiés Ukrainiens, Syriens ou autres populations, tentant de fuir leur pays, à l'instar des réfugiés Juifs. La France reste une terre d'accueil, mais la xénophobie reste présente et la montée de l'extrême-droite en est une preuve. Toutefois, la frontière franco-suisse, située dans le Doubs, n'est plus une frontière aussi fréquentée que dans les années 1933-1945. Dorénavant, ce sont les frontières maritimes comme la côte méditerranéenne qui doit faire face à l'afflux de réfugiés.

Sources archivistiques

« Un article de l'Eclair comtois », *Clés pour l'histoire, ressources de Bourgogne-Franche-Comté. Rectorat de l'Académie de Besançon*. Archives du Doubs, 1933. Dernière consultation le 27 avril 2022. <https://clespourlhistoire.ac-besancon.fr/un-article-de-leclair-comtois/>

Archives départementales, Besançon.

- 1409W/40. Arrestations de Juifs étrangers, de terroristes : procès-verbaux, fiches de renseignements, rapports, correspondance, 1944.
- 94W81. Arrestations de Juifs à Besançon à partir de 1942 : instructions, correspondance (1942), liste reconstituée chronologiquement à la Libération des Juifs arrêtés et du lieu de leur déportation connu, 1942-1945.
- 1718W65. *Étude de la Banque de France (succursale de Besançon) sur la spoliation des biens Juifs*¹⁹⁸.
- M1326-1362. *Demandes de naturalisations, 1933-1939.*
- 81W2-12. *Demandes de naturalisation, 1940-1944.*
- 1486W6. *Réfugiés juifs polonais, 1944.*
- M4090. *Dossiers d'associations étrangères du Doubs, 1939-1941.*

Archives municipales, Besançon.

- Archives municipales de Besançon. Presse régionale. *L'Eclair Comtois*. 25 novembre 1938.
- 4H42. *Réfugiés : Recherche : Instructions : Rapatriement : Bons de secours, bons de nourriture.*
- 4H49. *Association en faveur des prisonniers et déportés de Besançon et des rapatriés (1939-1948) : Œuvres de guerre diverses : Recherche de disparus (1942-1951)..*
- 4H77. *Libération : Presse (Le Comtois, Les nouvelles de Besançon, La République).*
- 4H55. *Défense passive : Règlementation officielle. Instructions, circulaires, décrets, extraits du JO : Avis à la presse : Notices, étude, bibliographie : achat de livres et brochures, coupure de presse. La défense passive à l'étranger : Enquête auprès d'autres villes.*

¹⁹⁸ Les références d'archives en italique signifient que celles-ci n'ont pas fournies de sources archivistiques convenant à mon mémoire.

Bibliographie

Ouvrages généraux :

Klarsfeld Serge, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*. Tome 3 « Rafles de la zone libre : été 1942 », Paris, FFDJF (les Fils et Filles des Déportés Juifs de France), 2008.

Klarsfeld Serge, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*. Tome 4 « Rafles de la zone occupée : automne 1942 », Paris, FFDJF (les Fils et Filles des Déportés Juifs de France), 2008.

Noiriel Gérard, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018. Chap. 12 « Classe contre classe », chap. 13 « Le peuple « indésirable » et chap. 14 « Le droit d'avoir des droits ».

Ponty Janine, *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990.

Weil Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy, 1991. Chap. 1 « L'accouchement douloureux du modèle républicain (1938-1974) »

Zytnicki Colette, *Terre d'exil, terre d'asile, Migrations juives en France aux XIXe et XXe siècles*, contributions au colloque organisé à Paris fin 2009, Editions de l'Éclat, coll. « Bibliothèque des fondations », 2010, 224 p.

Ouvrage spécialisé sur le département du Doubs :

Gagnieux Alain, *Etrangers de chez nous. L'immigration dans le Doubs et à Colombier-Fontaine (1850-1950)*, Besançon, service éducatif des Archives départementales du Doubs, 2008.

Thèses et mémoires :

Charles Anne-Laure, *Besançon à travers la Seconde Guerre mondiale : regards croisés franco-allemand sur une ville de zone interdite (1937-1948)*, thèse d'histoire, dir. Paul Dietschy, Université de Bourgogne Franche-Comté, 2021.

Philippe Julie, *Aide et sauvetage de la population juive dans les départements de la Nièvre et de la Côte-d'Or*, thèse d'histoire, dir. Jean Vigreux, Université de Bourgogne, 2006-2007. Dernière consultation le 25 avril 2022. https://yadvashem-france.org/wp-content/uploads/2020/08/Memoire_Julie_Philippe.pdf

Renard Lucie, *Le sort des Juifs de Franche-Comté pendant la Seconde Guerre mondiale*, mémoire, dir. François Marcot, Université de Franche-Comté, 2009.

Rumeau Anne, *Les immigrés juifs d'Europe centre-orientale à Besançon dans l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

Simon Rodrigue, *L'apport étranger à la population d'Audincourt pendant l'entre-deux-guerres*, mémoire de maîtrise, dir. Janine Ponty, Université de Franche-Comté, 1995.

Vast Cécile, *Une histoire des Mouvements Unis de Résistance (de 1941 à l'après-guerre). Essai sur l'expérience de la Résistance et l'identité résistante*, thèse d'histoire, dir. François Marcot, Université de Franche-Comté, 2008.

Articles scientifiques :

Afoumado Diane, « Le Consistoire et les Juifs immigrés en France pendant les années trente », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 172, n°2, 2001, p. 266-284. Dernière consultation le 22 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2001-2-page-266.htm>

Alary Éric, « Les Juifs et la ligne de démarcation, 1940-1943 », *Les Cahiers de la Shoah*, n°5, 2001, p.13 à 49. Dernière consultation le 11 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-shoah-2001-1-page-13.htm?contenu=article>

Ahlich Meyer, « Faux papiers. Un chapitre ignoré de la Résistance juive en Belgique », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, 2011, 213-269. Dernière consultation le 9 mai 2022. <https://journals.openedition.org/cmc/492>

Arendt Hannah, « Nous autres réfugiés », *Pouvoirs*, vol. 144, n°1, 2013, p. 5 à 16. Dernière consultation le 11 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-pouvoirs-2013-1-page-5.htm>

Aron Robert, « « L'Histoire de Vichy, 1940-1944 » », *Le Monde Juif*, vol. 2-3, n° 2-3, 1955, pp. 37-38. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www-cairn-info.scd1.univ-fcomte.fr/revue-le-monde-juif-1955-2-page-37.htm>

Badia Gilbert, « 1940-1944, quand Vichy livrait à Hitler les étrangers réfugiés en France », *Hommes et Migrations*, n°1175, 1994. p. 20-23. Dernière consultation le 19 avril 2022. https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_1994_num_1175_1_2190

Cointet Jean-Paul, « Fernand de Brinon », *Les hommes de Vichy. L'illusion du pouvoir*, sous la direction de Cointet Jean-Paul. Paris, Perrin, « Essais historiques », 2017, p. 263-273. Dernière consultation le 8 mai 2022. <https://www.cairn.info/les-hommes-de-vichy--9782262049294-page-263.htm>

Collomp Catherine, « La solidarité ethnique et politique dans l'exil : Le *Jewish Labor Committee* et les réfugiés anti-nazis et anti-fascistes, 1934-1941 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 60, n° 1, 2000, p. 23-30. Dernière consultation le 25 avril 2022. <https://doi.org/10.3406/mat.2000.403236>.

Le Crom Jean-Pierre, « Chapitre 4. L'assistance publique ». *La protection sociale sous le régime de Vichy*, édité par Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 163-82. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://books.openedition.org/pur/16001?lang=fr>

Le Crom Jean-Pierre, « Droit de Vichy ou droit sous Vichy ? Sur l'historiographie de la production du droit en France pendant la Deuxième Guerre mondiale », *Histoire@Politique*, vol. 9, n° 3, 2009, p. 95-95. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-95.htm#no20>

Debono, Emmanuel, « Les années 1930 en France : le temps d'une radicalisation antisémite », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 198, n°1, 2013, pp. 99-116. Dernière

consultation le 25 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2013-1-page-99.htm>

Fivaz-Silbermann Ruth, « Filières de passage de la France vers la Suisse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 203, n° 2, 2015, p. 21-50. Dernière consultation le 25 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2015-2-page-21.htm>

Gastaut Yvan, « Histoire de l'immigration : état des lieux et évolution de la recherche ». *Hommes et Migrations*, n°1248, Mars-avril 2004. *Femmes contre les violences*. p. 129-141. Dernière consultation le 20 avril 2022. https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2004_num_1248_1_4167

Grosso Bruno, « La notion de réfugié au XXe siècle ». *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°7, 1999. *Les politiques publiques face au problème migratoire*. pp. 165-178. Dernière consultation le 14 avril 2022. https://www.persee.fr/doc/emixx_1245-2300_1999_num_2_7_1035

Guedj Jérémie, « Les Juifs français aux Juifs étrangers dans la France de l'entre-deux-guerres », *Cahiers de la Méditerranée*, 78, 2009, p. 43-73. Dernière consultation le 25 avril 2022. <https://journals.openedition.org/cdlm/4637>

Jeanneney Jean-Marcel, « L'État français dans la France occupée ». *Démocratie au village. La pratique du pouvoir à Rioz en Franche-Comté depuis la Révolution*, sous la direction de Jeanneney Jean-Marcel. Presses de Sciences Po, 2009, p. 277-283. Dernière consultation le 7 juin 2022. <https://www.cairn.info/democratie-au-village--9782724611212-page-277.htm?contenu=article>

Joly Laurent, « Introduction », *Archives Juives*, vol. 46, n° 1, 2013, p. 4-11. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www-cairn-info.scd1.univ-fcomte.fr/revue-archives-juives1-2013-1-page-4.htm>

Locahk Danièle, « 1938 : le monde ferme ses portes aux réfugiés », *Plein droit*, n°111, 2014/2016, p. 39 à 43. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2016-4-page-39.htm?contenu=article>

Majerus Benoît, « La Sipo-SD en Belgique. Une police faible ? », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. 119, n°3, 2013, p. 43-54.

Mayer Désirée, « Gérard Noiriel, Immigration, antisémitisme et racisme en France. Discours publics, humiliations privées (XIXe-XXe siècle) » *Questions de communication*, 13, 2008, 415-419. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/1941>

Meyer Pierre-André, Benbassa Esther, « Histoire des Juifs de France. 1997 (comptes-rendus) », *Annales de démographie historique*, 1998-1. Le mariage, règles et pratiques. pp. 243-247. Dernière consultation le 15 novembre 2021. https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1998_num_1998_1_2163_t1_0243_0000_1

Paxton Robert et Sene Jean-François, « Comment Vichy aggrava le sort des juifs en France », *Le Débat*, vol. 183, n° 1, 2015, p. 173-181. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www-cairn-info.scd1.univ-fcomte.fr/revue-le-debat-2015-1-page-173.htm>

Pichon Michel, « Les Français juifs, 1914-1950. Récit d'un désenchantement », *Presses universitaires du Mirail*, coll. « Tempus », Toulouse, 2009, 296 p. Dernière consultation le 19 avril 2022. https://pum.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/TEMP41_-_Archives_de_sciences_sociales_des_religions_no160-2.pdf

Ponty Janine, Hin Laure, « La Franche-Comté ». *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1278, mars 2009, p. 100-12. Dernière consultation le 12 février 2022. <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.233>

Porat Dina et Drevon Claire, « L'historien et la recherche sur l'antisémitisme », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 188, n°1, 2008, p. 363-378. Dernière consultation le 13 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2008-1-page-363.htm>

Steinberg Madeleine, « Paris, Besançon, Vittel 1941-1944. Une internée civile britannique témoin indirect de la fin du ghetto de Varsovie », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°180, 2004, p.315 à 360. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah1-2004-1-page-315.htm>

Conférences et comptes rendus :

« Les réfugiés juifs allemands en France, 1933-1944. Un double exil ? » *Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme*, 26 novembre 2020. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.mahj.org/fr/media/les-refugies-juifs-allemands-en-france-1933-1944-un-double-exil>.

« L'immigration juive en France de la fin du XIX^{ème} à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Conférence de Gérard Noiriel, témoignage de Sarah Lichsztejn-Montard et compte-rendu ». *Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah*. Samedi 25 octobre 2008. Lycée Edgar Quinet. Dernière consultation le 14 novembre 2021. <https://www.cercleshoah.org/spip.php?article55>

Articles :

Cazzola Florian, « Bernard Bouveret, 92 ans, "on passait des familles juives entières" ». *France Bleu*, 7 mai 2017. Dernière consultation le 6 mai 2022. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/bernard-bouveret-92-ans-passait-des-familles-juives-entieres-1493998597>.

« INEDIT. Une thèse vous raconte ce qui s'est passé sous l'Occupation allemande à Besançon », *France 3, Bourgogne-Franche-Comté*, rédac. BRUNNARIUS Isabelle, 11/02/2021. Dernière consultation le 25 avril 2022. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/doubs/besancon/inedit-une-these-vous-raconte-ce-qui-s-est-passe-sous-l-occupation-allemande-a-besancon-1949728.html>

Doubs. Dernière consultation le 20 avril 2022. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Doubs_\(d%C3%A9partement\)#D%C3%A9mographie](https://fr.wikipedia.org/wiki/Doubs_(d%C3%A9partement)#D%C3%A9mographie)

« Dossiers ». *Comité Français pour Yad Vashem*. Dernière consultation le 7 juin 2022. <https://yadvashem-france.org/dossier/nom/3195C/>

« Histoire des Juifs à Besançon », *Wikipédia*. 2021. Dernière consultation le 14 novembre 2021. [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire des Juifs %C3%A0 Besan%C3%A7on&oldid=185158648](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Histoire_des_Juifs_%C3%A0_Besan%C3%A7on&oldid=185158648)

« Historiographie du régime de Vichy. » *Wikipédia*. Dernière consultation le 20 avril 2022. https://fr.wikipedia.org/wiki/Historiographie_du_r%C3%A9gime_de_Vichy

Joliot Bertrand, « une stèle en hommage aux passeurs du Risoux ». *L'Est Républicain*. Dernière consultation le 5 juillet 2022. <https://www.estrepublicain.fr/doubs/2014/11/30/une-stele-en-hommage-aux-passeurs-du-risoux>

Une stèle en l'honneur de quatre « Justes » érigée à la frontière franco-suisse. *Macommune.info*. Dernière consultation le 5 juin 2022. <https://www.macommune.info/une-stele-en-lhonneur-de-quatre-justes-erigee-a-la-frontiere-franco-suisse-106165/>

Ressources pédagogiques :

« Des mouvements migratoires vers la France dans l'entre-deux-guerres. » Dernière consultation le 15 novembre 2021. <https://www.reseau-canope.fr/histoire-des-immigrations/S031>

Eduscol. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://eduscol.education.fr/>

Sources scientifiques utilisées pour la réalisation de la séquence pédagogique :

« Je travaille en Allemagne. Pour la relève, pour ma famille, pour la France. Fais comme moi! » *Paris Musées*. <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-jean-moulin/oeuvres/je-travaille-en-allemande-pour-la-releve-pour-ma-famille-pour-la-france#infos-principales>

L'affiche rouge. *Histoire et analyse d'images et œuvres*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://histoire-image.org/fr/etudes/affiche-rouge>

« La Révolution nationale ou le redressement de la « Maison France » ». *Histoire analysée en images et œuvres d'art*. Dernière consultation le 7 juillet 2022. <https://histoire-image.org/etudes/revolution-nationale-redressement-maison-france>

« L'appel du 18 juin 1940 a été réitéré par le général de Gaulle le 22 ». *INA*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/l-appel-du-18-juin-1940-a-ete-reitere-par-le-general-de-gaulle-le-22>

Vocabulaire. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://histographie.net/3e/theme-1-histoire-3e/>

Manuels utilisés :

Directeur de l'ouvrage Ployé Alexandre, *Histoire-géographie, éducation civique, 3^{ème}*, Paris, Ed. Magnard, 2014.

Directeur de l'ouvrage Azzouz Rachid, *Histoire-géographie, éducation civique, 3^{ème}*, Paris, Ed. Magnard, 2021.

Directeurs de l'ouvrage Ivernel Martin, Villemagne Benjamin, Renauld Laurianne, *Histoire-géographie, éducation civique, 3^{ème}*, Paris, Ed. Hatier, 2021.

Directeurs de l'ouvrage Hazard-Tourillo Anne-Marie, Fellahi Armelle, *Histoire-géographie, éducation civique, 3^{ème}*, Paris, Ed. Nathan, 2018.

Sites de professeurs d'histoire-géographie ou sites d'aides aux devoirs utilisés :

« ACTIVITE 1 : RACONTER la défaite de 1940 et ses conséquences ». *DRÔLE(S) D'HISTOIRE(S)*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://drolehistoire.weebly.com/activite-1--raconter-la-deacutefaite-de-1940-et-ses-conseacutequences.html>

« Travail de recherches sur les résistants en 3^{ème} ». *Cours-histoire-geographie-education-civique*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <http://cours-histoire-geographie-education-civique.over-blog.com/article-travail-de-recherches-sur-les-resistants-en-3eme-73175398.html>

Histoire Géo Rioz. Dernière consultation le 14 avril 2022. <http://histoiregeorioz.weebly.com/>

« La France défaite et occupée ». *Lelivrescolaire.fr*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www.lelivrescolaire.fr/page/16858477>

« La France dans la guerre : Fiche de cours - Histoire et géographie ». *SchoolMouv*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www.schoolmouv.fr/cours/la-france-dans-la-guerre/fiche-de-cours>

« La France de Vichy ». *Collège Rosa Parks*. Dernière consultation le 14 avril 2022. [https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2Fsites%2Fwww.clg-rosa-parks%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII.La France de VichyXP.ppt&wdOrigin=BROWS ELINK](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.clg-rosa-parks.ac-aix-marseille.fr%2Fspip%2Fsites%2Fwww.clg-rosa-parks%2Fspip%2FIMG%2Fppt%2FIII.La%20France%20de%20VichyXP.ppt&wdOrigin=BROWS%20ELINK)

« La Libération et la reconstruction ». *Lelivrescolaire.fr*. Dernière consultation le 5 juillet 2022. <https://www.lelivrescolaire.fr/page/16858312>

« Les combats de la résistance contre l'occupant nazi et le régime de Vichy ». Site de *histoireetgeographie !*. Dernière consultation le 28 juillet 2022. <https://histoireetgeographie.jimdofree.com/archives-lyc%20C3%A9-2016-2017/histoire-premi%20C3%A8re/les-combats-de-la-r%20C3%A9sistance/>

« Fiche méthode : développement construit ». *Lycée français Libreville*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://lyceefrançaislibreville.org/images/documents/3-1-2-histoire-geo-emc/developpement-construit.pdf>

Articles de presse insérés dans la partie pédagogique :

Alesandri Jean, « Libération de la Corse : Enfin une place dans les manuels scolaires ». *Corse Matin*, 9 septembre 2010. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://www.corsematin.com/articles/liberation-de-la-corse-enfin-une-place-dans-les-manuels-scolaires-11494>

« Le droit de vote des femmes fête ses 70 ans ». *France 3 Hauts-de-France*. Dernière consultation le 14 avril 2022. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/2015/04/23/le-droit-de-vote-des-femmes-fete-ses-70-ans-710693.html>

Sites internet :

Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah. Dernière consultation le 22 avril 2022. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.cracovie.fr/camp-concentration-auschwitz>

EUROPE : carte cliquable. <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/Europe-MAP.htm>

Définition d'apatride. « Mettre fin à l'apatridie ». UNHCR, L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Consulté le 9 mai 2022. <https://www.unhcr.org/fr/apatrides.html>

Définition de camp d'internement français. Dernière consultation le 9 mai 2022. https://fr.wikipedia.org/wiki/Camp_d%27internement_fran%3%A7ais#:~:text=Un%20camp%20d%27internement%20fran%3%A7ais,%C3%A0%20la%20guerre%20d%27Alg%C3%A9rie.

Définition du continent européen. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.atlas-monde.net/europe/>

Définition de Feldgendarmarie. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.encyclopedie.fr/definition/Feldgendarmarie>

Définition de maréchaux. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/marechaux>

Définition de race aryenne. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/race-aryenne/>

Définition de rafle. Dictionnaire Le Robert. Dernière consultation le 8 mai 2022. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/rafle>

Définition de Shoah. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.memorialdelashoah.org/archives-et-documentation/quest-ce-que-la-shoah.html#:~:text=La%20Shoah%20signifie%20C2%AB%20la%20catastrophe,de%201a%20Seconde%20Guerre%20mondiale>.

Définition de Schutzstaffel. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.cnrtl.fr/definition/s.s/1>

Définition de Télégramme. Dernière consultation le 9 mai 2022. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/t%C3%A9l%C3%A9gramme/77064>

Encyclopédie Multimédia de la Shoah. Dernière consultation le 22 avril 2022. <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/killing-centers-an-overview>

Google Maps. <https://www.google.fr/maps>

Google Earth. <https://www.google.fr/intl/fr/earth/>

« Gouvernement de Vichy ». Larousse. Dernière consultation le 27 juillet 2022. https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/gouvernement_de_Vichy/148768

« La France enchaînée ». *Wikipédia*, 8 décembre 2021. Dernière consultation le 8 mai 2022. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=La_France_encha%C3%AEn%C3%A9e&oldid=188691911

La Cimade Franche-Comté Bourgogne - Besançon (Associations culturelles. Doubs). <https://lecomtois.com/s5268,.html>

« Les juifs de France ». *Migrations Besançon - Bourgogne-Franche-Comté*. Consulté le 10 mai 2022. <https://migrations.besancon-bourgogne-franche-comte.fr/zooms-encyclo/les-juifs-de-france/>

Les réfugiés juifs / Encyclopédie multimédia de la Shoah. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/refugees>.

Le statut de réfugié. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/le-statut-de-refugie>

Migrant. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.un.org/fr/global-issues/migration>

Missions du Sous-Préfet et Préfet. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.doubs.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Les-membres-du-corps-prefectoral/M.-Serge-DELRIEU-Sous-prefet-de-Pontarlier>

Musée national de l'histoire de l'immigration. Dernière consultation le 20 avril 2022. <http://www.histoire-immigration.fr/>

Personnes déplacées. Dernière consultation le 20 avril 2022. <https://www.unhcr.org/dach/ch-fr/en-bref/qui-nous-aidons/deplaces-interne>

« Carte d'identité de Français en 1944 (gouvernement de Vichy) » *Racines aigézoises*. <http://aigeezeacoer.blogspot.com/2015/12/racines-aigézoises-documents-carte.html>

Résumé du film Les leçons persanes. Dernière consultation le 18 avril 2022. https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=271732.html

« Vichy 1940. Dénaturalisés : les retraits de de nationalité sous Vichy ». *Univers.fr*, 30 janvier 2019. Dernière consultation le 9 mai 2022. <https://www.univers.fr/denaturalises-le-retrait-des-nationalites-sous-vichy-claire-zalc/>.

« Zone libre ». *Wikipédia*, 30 mars 2022. Dernière consultation le 29 août 2022. https://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_libre

Films :

Sombogaart Ben. *Ma meilleure amie Anne Frank*. 2022.

Perelman Vadim. *Les Leçons persanes*. 2020.

Annexes

Annexe 1 : parcours retracé des quatre familles juives¹⁹⁹, en vue satellite :



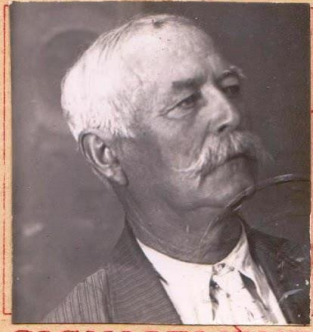
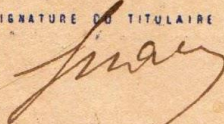


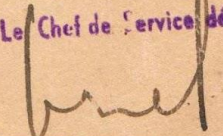
¹⁹⁹ Carte tirée de *Google Earth*. Seuls le départ et l'arrivée sont signalés car ce sont les seuls moments recensés par l'article. Fivaz-Silbermann Ruth, « Filières de passage de la France vers la Suisse », *Revue d'Histoire de la Shoah*, 2015, vol. 203, n° 2, p. 21-50. <https://www.cairn.info/revue-revue-d-histoire-de-la-shoah-2015-2-page-21.htm>

Annexe 2 : les deux premiers documents sont une vraie et une fausse carte d'identité juives. Le troisième document est la carte d'identité d'un Français²⁰⁰ :



²⁰⁰ Mise dans l'ordre énoncé.

Les deux premières cartes d'identité sont tirées de Ahlrich Meyer, « Faux papiers. Un chapitre ignoré de la Résistance juive en Belgique », *Les Cahiers de la Mémoire Contemporaine*, 2011, 213-269. <https://journals.openedition.org/cmc/492>. La dernière est tirée de « Carte d'identité de Français en 1944 (gouvernement de Vichy) » *Racines aiguesoises*. <http://aigueszeacoer.blogspot.com/2015/12/racines-aiguesoises-documents-carte.html>

NOM	SUAU		
Prénoms	Marius Joseph Henri	SIGNALEMENT	
Né le	25 Mars, 1879 à LAPALUD ^a (Vaucluse)	Taille	1m60
Sexe	mas.	Nez	vexe
Français par	filiation	Visage	rond
Situation de famille	célib.	Teint	mat
Profession	Cultivateur	Yeux	mar.
		Cheveux	gris
		Signes particuliers	" "
SIGNATURE DU TITULAIRE		VALABLE du	4/I/44 au 3/I/54
Empreintes digitales		Délivrée à	NIMES
		Le	6 JUL 1947 194
		 QUALITE ET SIGNATURE DE LA PREFECTURE DU GAUD Le Chef de Service délégué 	

Annexe 3 : localisation des « Entreportes », tirée de Google Maps :

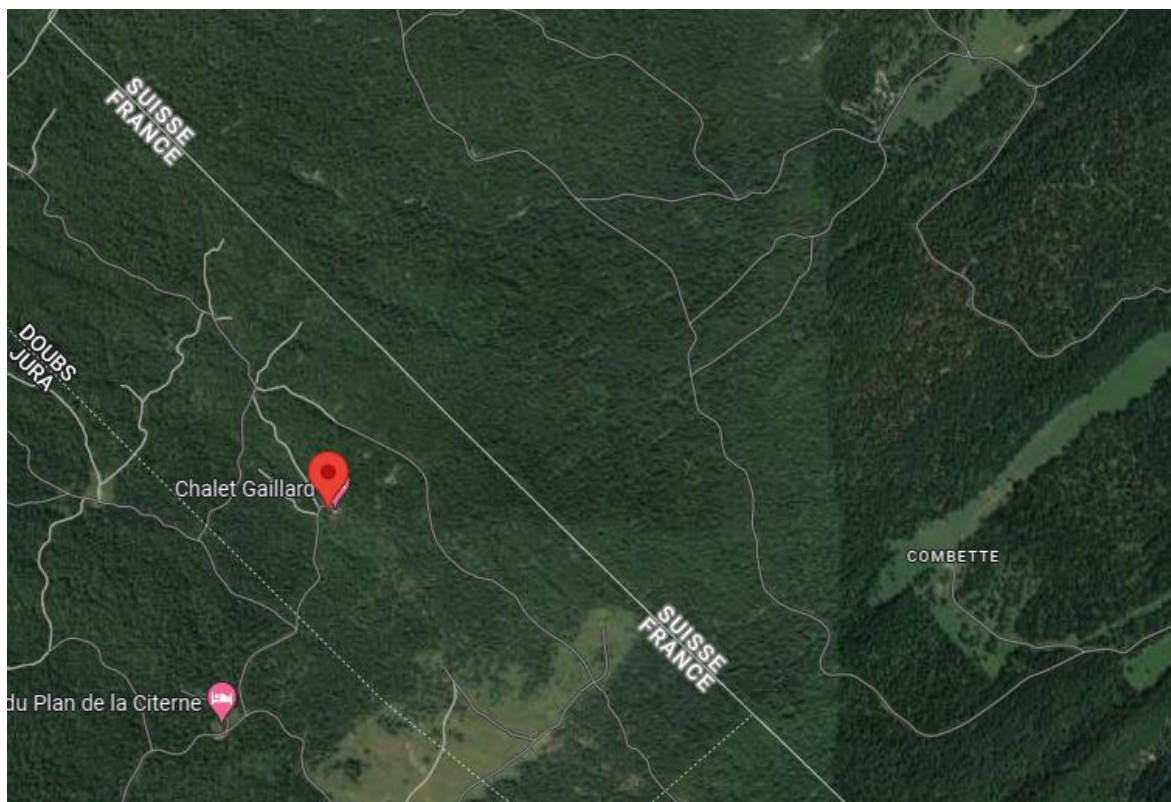


Annexe 4 : les sœurs Cordier, tirée de la base de données du mémorial de la Shoah²⁰¹ :

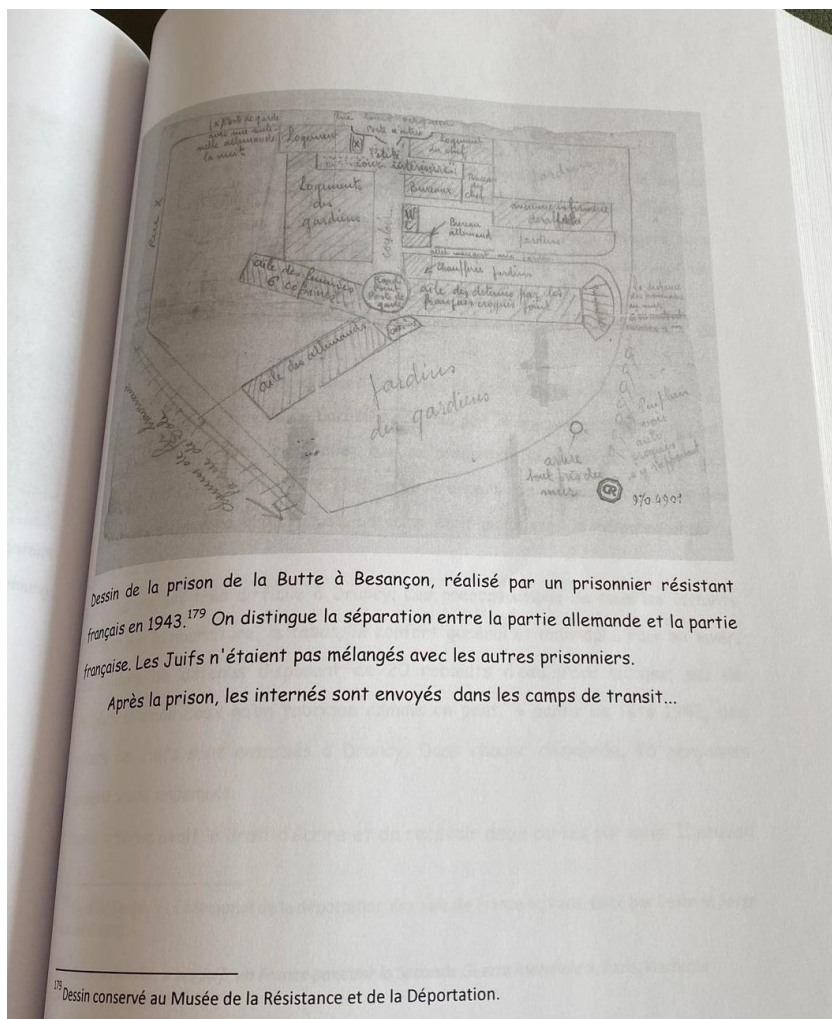


²⁰¹ « Juste parmi les nations ». *Base de données du mémorial de la Shoah*.
https://righteous.yadvashem.org/?search=cordier&searchType=righteous_only&language=en&itemId=4021847&ind=2

Annexe 5 : capture d'écran de *Google Maps*, montrant la forêt du Risoux et sa proximité avec la frontière suisse, en vue satellite.



Annexe 6 : photo tirée du mémoire de Lucie Renard, concernant la prison de la Butte, à Besançon²⁰² :



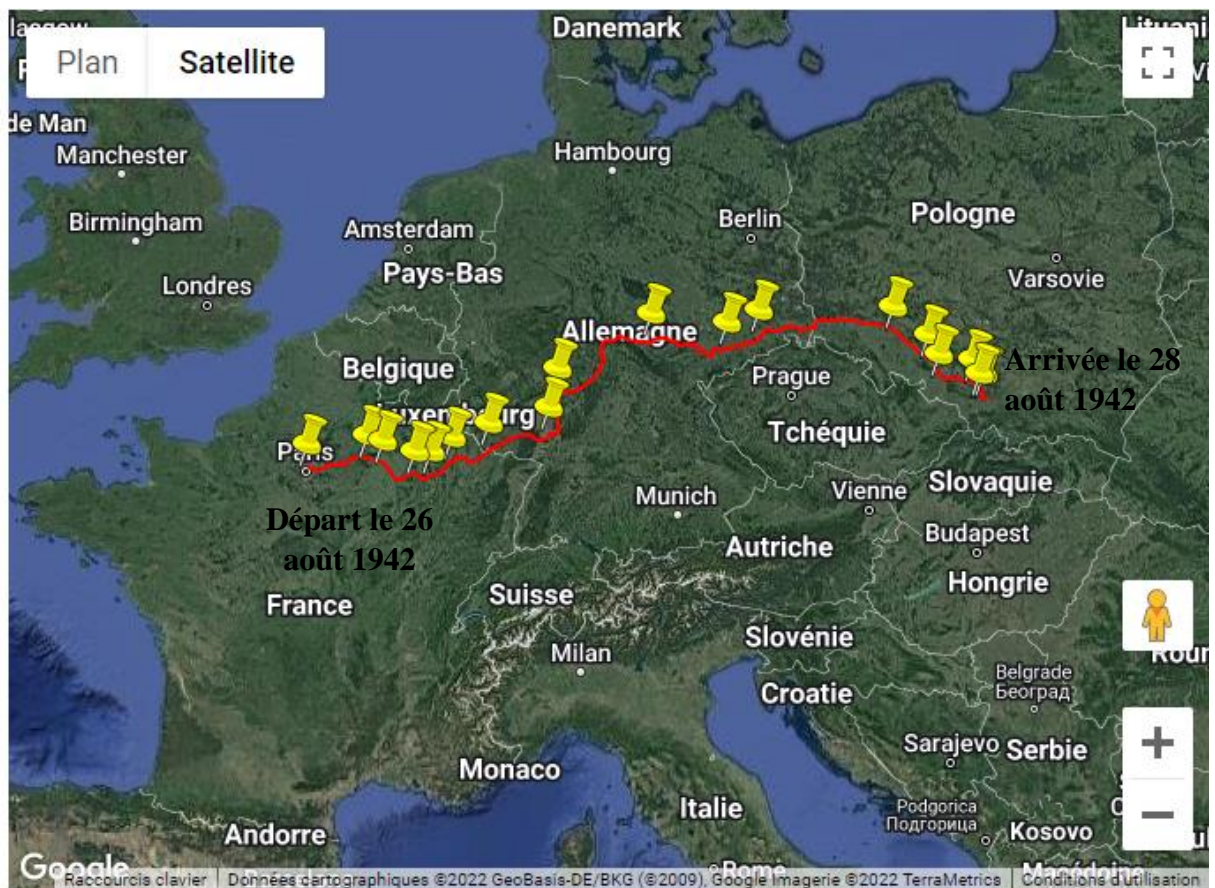
Annexe 7 : Edouard Bierman, retrouvé dans la base de données des victimes de la Shoah²⁰³ :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Sort	Statut
Bierman	Edouard	1912	Amsterdam, Pays-Bas	a survécu	+

²⁰² Lucie Renard, « Le sort des Juifs de Franche-Comté pendant la Seconde Guerre mondiale », mémoire, dir. François Marcot, Université de Franche-Comté, 2009.

²⁰³ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Annexe 8 : carte retraçant le parcours du convoi d'Edouard Bierman²⁰⁴, en vue satellite :



²⁰⁴ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». *Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>. Une carte interactive est disponible sur le site pour plus de détails. Seules les dates de départ et d'arrivée sont données.

Annexe 9 : parcours du convoi d'Edouard Bierman²⁰⁵ :

Drancy,Camp,France ▾

Gare de départ: **Le Bourget-Drancy train station**

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Noisy le Sec,Seine,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Epernay,Marne,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Chalons sur Marne,Marne,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Vitry le Francois,Marne,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Bar le Duc,Meuse,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Lerouville,Meuse,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Novéant sur Moselle,Moselle,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Metz,Moselle,<>,France

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Saarbrücken,Saarbrücken (Saar),Saar,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Homburg an der Saar,Homburg (Saar),Saar,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Frankfurt am Main,Frankfurt a. Main (Wiesbaden),Hesse-Nassau,Allemagne ▾

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Dresden,Dresden (Dresden Bautzen),Saxony,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Goerlitz,Görlitz (Liegnitz),Silesia (Lower),Allemagne ▾

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Nysa,Neisse (Oppeln),Silesia (Upper),Allemagne

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Kosel,Cosel (Oppeln),Silesia (Upper),Allemagne

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

Katowice,Katowice,Slask,Pologne ▾

Moyen de transport: **Wagons de marchandises**

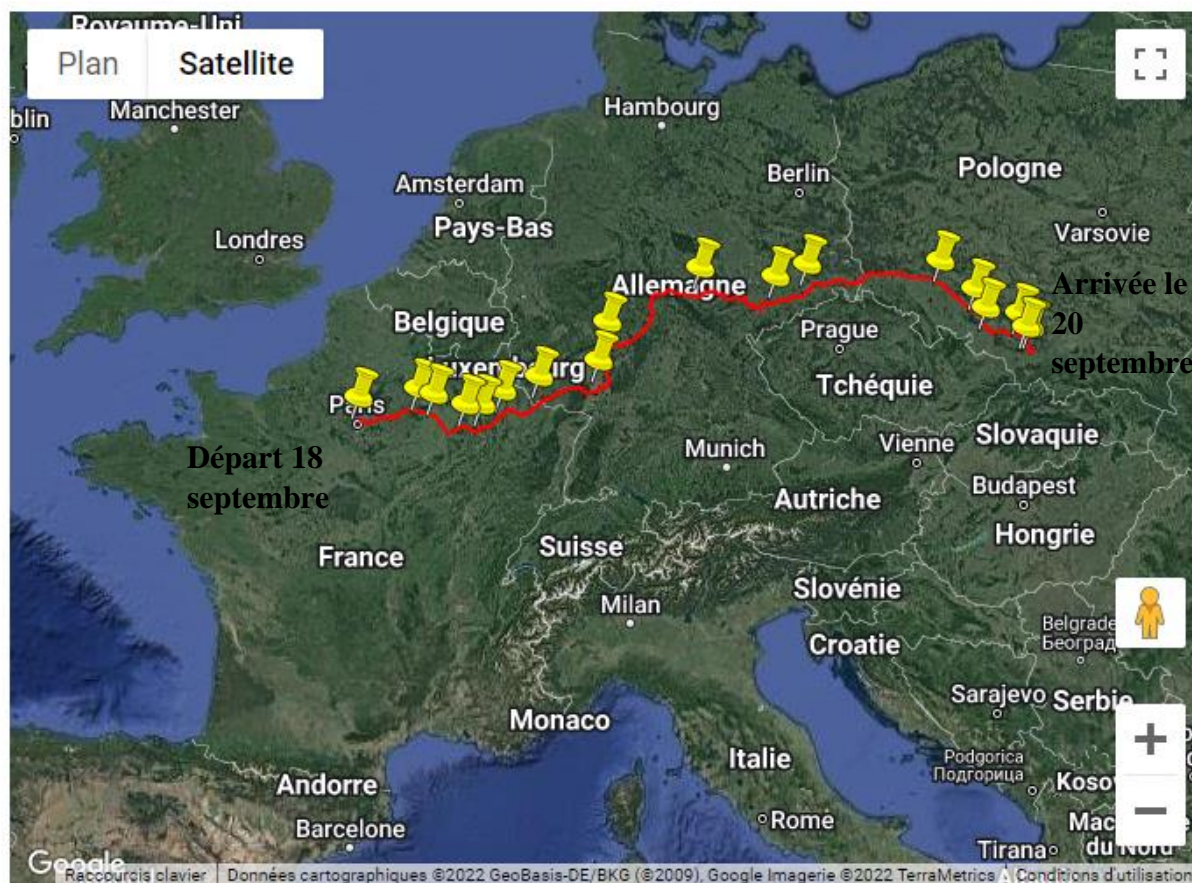
Auschwitz Birkenau,Camp d'extermination,Pologne ▾

²⁰⁵ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Annexe 10 : Jacques Bierman, retrouvé dans la base de données du mémorial de la Shoah²⁰⁶ :

Bierman	Jacques	1909	Amsterdam, Pays-Bas	assassiné/e	+
-------------------------	---------	------	---------------------	-------------	---

Annexe 11 : carte du parcours du convoi de Jacques Bierman²⁰⁷, en vue satellite :



²⁰⁶ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

²⁰⁷ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem. <https://www.yadvashem.org/fr.html>

Annexe 12 : parcours du convoi de Jacques Bierman²⁰⁸

Drancy,Camp,France ▾

Gare de départ: **Le Bourget-Drancy train station**

Moyen de transport: **Autobus**

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Noisy le Sec,Seine,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Epernay,Marne,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Chalons sur Marne,Marne,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Revigny sur Ornain,Meuse,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Bar le Duc,Meuse,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Lerouville,Meuse,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Novéant sur Moselle,Moselle,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Metz,Moselle,<>,France

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Sarrebruck,Saarbrücken (Saar),Saar,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Frankfurt Main,Frankfurt a. Main (Wiesbaden),Hesse-Nassau,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Dresden Mickten,Dresden (Dresden),Saxony,Allemagne

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Goerlitz,Görlitz (Liegnitz),Silesia (Lower),Allemagne ▾

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Nysa,Neisse (Oppeln),Silesia (Upper),Allemagne

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Cosel,Cosel (Oppeln),Silesia (Upper),Allemagne

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Katowice,Katowice,Slask,Pologne ▾

Moyen de transport: **Wagons à bestiaux**

Auschwitz Birkenau,Camp d'extermination,Pologne ▾

²⁰⁸ « Base de données centrales des noms des victimes de la Shoah ». *Institut international pour la mémoire de la Shoah, Yad Vashem*. <https://www.yadvashem.org/fr.html>. Une carte interactive est disponible sur le site pour plus de détails. Les dates de départ et d'arrivée sont les seules recensées.

